



PLAN VÉLO TARBES

Propositions pour
un réseau de
voies structurantes

février 2024 - présentation pour le bureau d'études Immergis
(version détaillée)

Adhérente



Collectif
Vélo
Occitanie

Sommaire

Présentation de l'association Vélorution Tarbes	p.3
Lexique	p.4
Contexte, état des lieux et cahier des charges	p.5
Le Réseau Vélo Tarbais (RéVéTa)	p.11
Détail des 7 voies du réseau principal	p.23
Résumé	p.233

Détail des voies

Voie verte	p.25
Voie rouge	p.53
Voie jaune	p.95
Voie bleue	p.139
Voie violette	p.165
Voie rose	p.195
Voie grise	p.219

Présentation de l'association Vélorution Tarbes



Créée en oct. 2021 pour :

- Développer la pratique du vélo au quotidien pour toutes et tous
- Promouvoir le vélo comme mode de transport

⇒ **Organisation de Vélorutions** trimestrielles (*en moyenne : 150 participants / vélorution*)

⇒ **Etude d'un plan vélo complet & contribution aux politiques cyclables** dans les Hautes-Pyrénées et la région Occitanie

site internet : velorution-tarbes.fr et réseaux :
mail : velorutiontarbes@protonmail.com



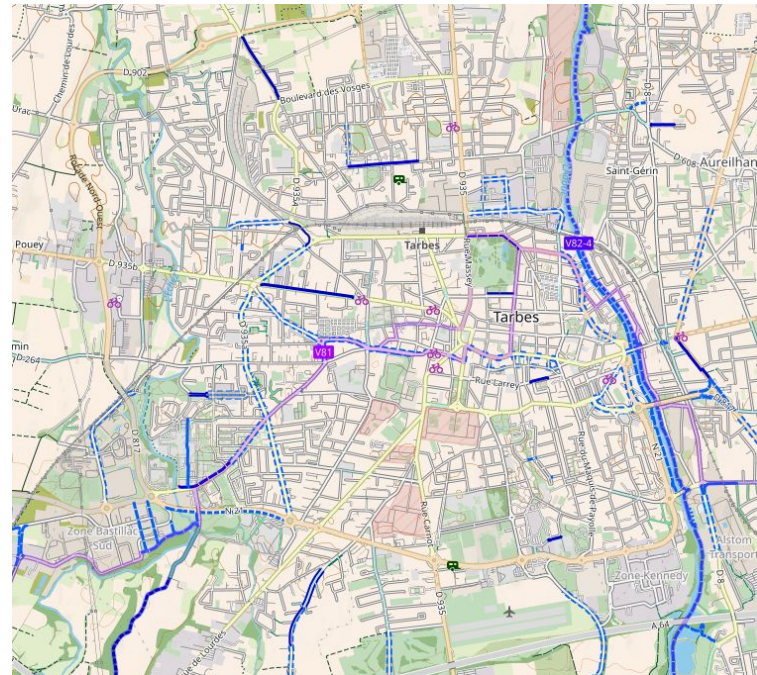
Lexique

- **PC** : piste cyclable avec séparation physique en relief (pots de fleurs, barrières, poteaux, stationnement etc.)
- **BC** : bande cyclable (peinture au sol, ne permet pas de protéger les usagers les plus vulnérables)
- **DSC** : double sens cyclable. Une rue à sens unique peut être prise à double sens par les cyclistes
- **Bidir ou bidirectionnelle** : se dit d'une piste sur laquelle les cyclistes roulent dans les 2 sens de circulation. Souvent, une piste bidirectionnelle est unilatérale : il n'y en a une que sur un côté de la chaussée.
- **Unidir ou unidirectionnelle** : se dit d'une piste sur laquelle les cyclistes ne roulent que dans un seul sens. Souvent, deux pistes unidirectionnelles sont bilatérales : il y a une piste de chaque côté de la chaussée.
- **UTT** : Université de Technologie Tarbes Occitanie Pyrénées. Site internet : <https://www.utttop.fr/fr/index.html>
- **M12** : panneau de signalisation destiné aux cyclistes. Il autorise les cyclistes à franchir la ligne d'arrêt du feu pour emprunter la direction indiquée par la flèche en respectant la priorité accordée aux autres usagers.
- **VLS** : vélos en libre service (comme les VélôToulouse, les Vélib à Paris et les Vélove à Lyon)

Etat des lieux - aménagements cyclables à Tarbes

Ce qu'il y a :

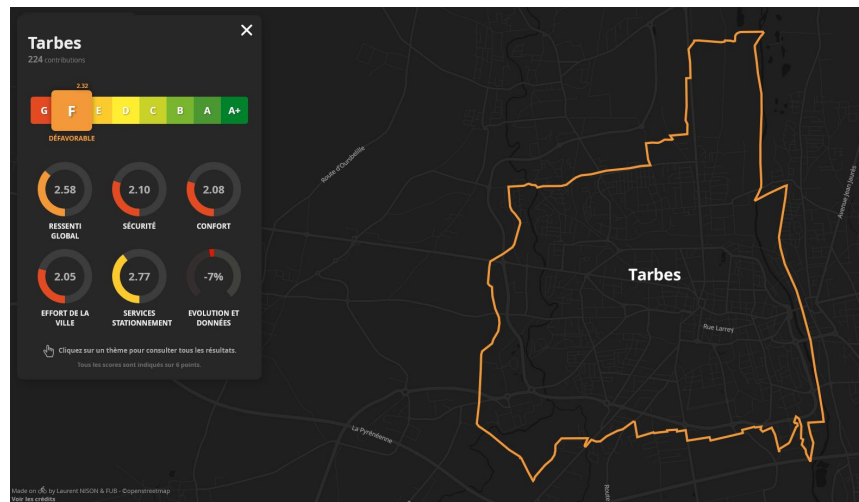
- 3 pistes cyclables
 - rue du Corps Franc Pommiès
 - chemin de Bastillac
 - av. Antoine de St Exupéry
- Quelques bandes cyclables
- Aucun double sens cyclable (DSC)
- 1 vélorue limitée à 50 km/h, sans DSC et sans limitation du trafic motorisé de transit (interdite aux vélos 1x/ mois - samedis piétons de la rue Foch)
- Des parcs interdits aux vélos



Etat des lieux - aménagements cyclables à Tarbes

Ce qui manque :

- 1 réseau de pistes cyclables continues
- Des intersections et itinéraires sécurisés
- Du stationnement vélo
- De l'intermodalité avec les bus urbains et les cars régionaux
- ...



Évaluée F à chaque baromètre vélo de la FUB
(avant-dernière place des villes de sa catégorie)

Etat des lieux - stationnement automobile

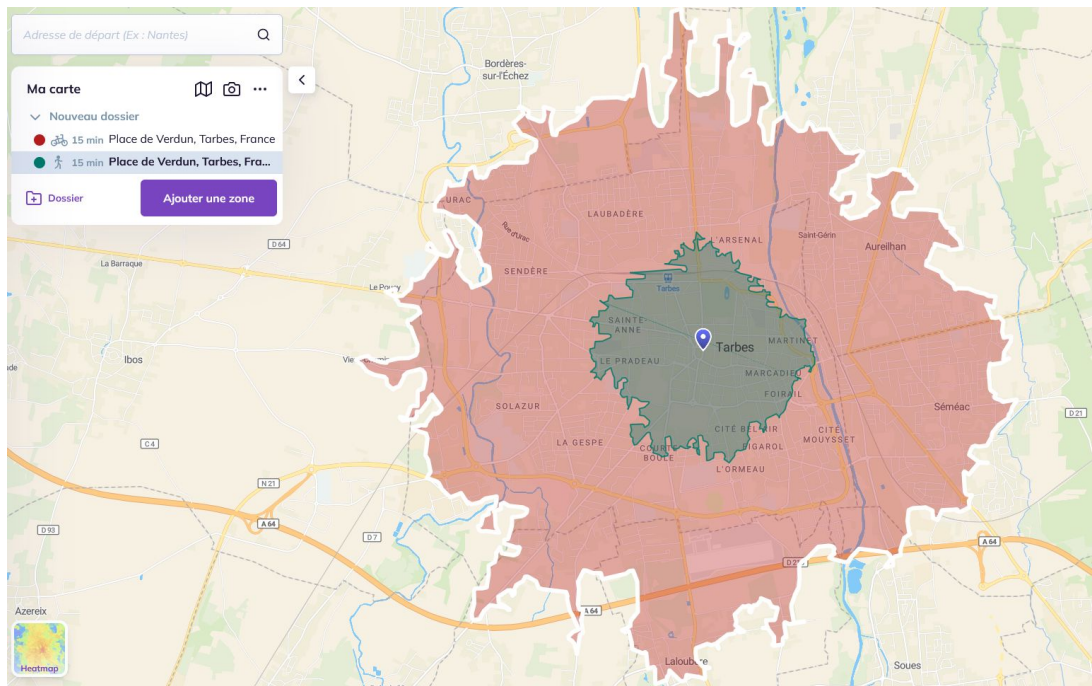
- Stationnement sur bandes cyclables non verbalisé (liste non exhaustive)
 - notamment le jeudi matin : sur le Vieux Pont av. de la Marne (marché)
 - rue Kléber 12h-14h - restaurant inter-entreprises
- Parkings Verdun, Brauhauban (et Foirail ?) jamais pleins
 - possible report du stationnement en surface vers ces parkings
- Volonté très forte de la population de ne pas payer le stationnement dans les rues
- Quasiment toutes les rues avec stationnement uni ou bilatéral



Le saviez-vous ?

- Il n'y a pas de café à Tarbes duquel on ne voit pas de voitures.
- Les parcs (jardin Massey, Bel-Air, Echez) sont entièrement interdits aux vélos.
- Plusieurs records de température ont été battus l'été dernier (exemple : 39,9°C le 24-08-2023).
- Il peut y avoir des trottoirs rouges, ou des places de stationnement. Ou beiges. Ou noirs. Tarbes aime la couleur, mais pas la cohérence.
- Le centre-ville est limité à 50 km/h, comme le reste de la ville. Il n'y a pas ou peu de zones 30 qui sont souvent des rues limitées à 30 et non des zones 30 (avec DSC).

Tarbes, ville du quart d'heure ?

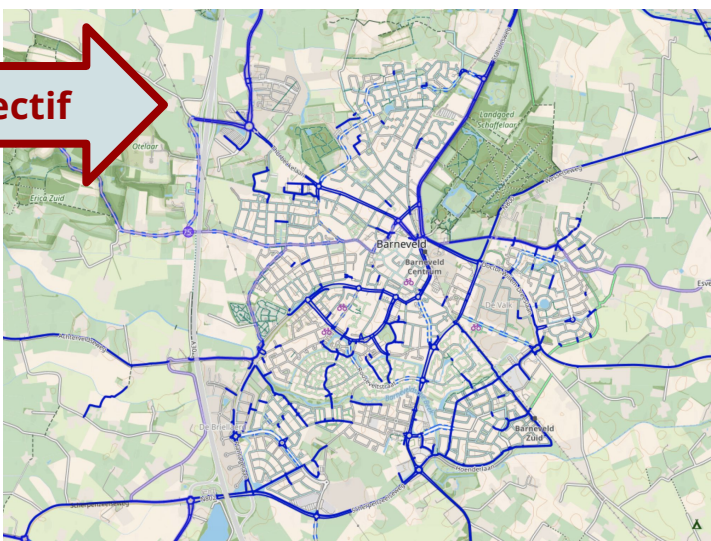
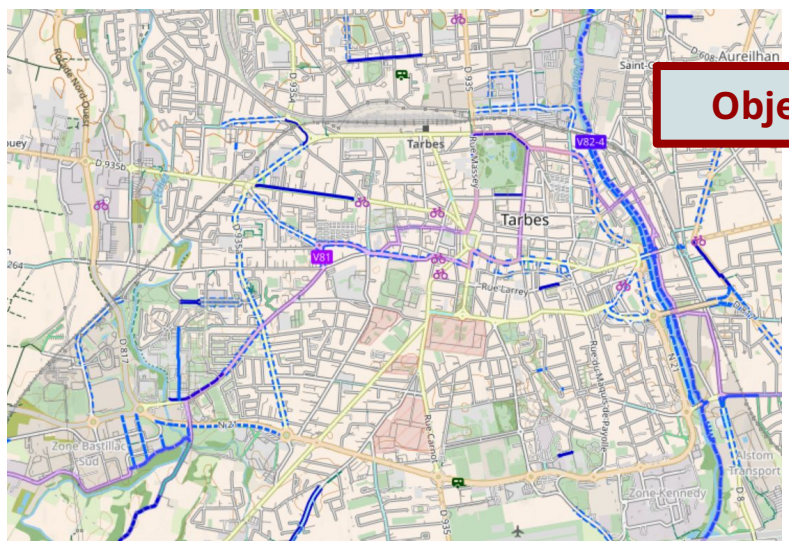


<https://www.smappen.fr/app/map/8bp8p>

La ville du quart d'heure est le modèle d'une ville où tous les services essentiels sont à une distance d'un quart d'heure à pied ou en vélo, concept relancé sous cette dénomination en 2015 par Carlos Moreno (urbaniste) avec l'objectif de réduire les transports motorisés et ainsi de limiter les émissions de gaz à effet de serre.
[Wikipédia](#)

Tarbes peut s'enorgueillir d'être déjà une ville du quart d'heure à vélo. Il lui reste à devenir **ville du quart d'heure à vélo en sécurité** pour tous ?

Etat des lieux - Tarbes vs Barneveld (NL)



- Piste cyclable séparée
- Piste prévue pour les vélos
- Piste cyclable de ce côté de la route
- - - Voie cyclable de ce côté de la route
- - - Voie partagée (avec les bus ou autres véhicules à moteur) de ce côté de la route
- ↔ Rue à double sens pour les vélos (sens unique pour les voitures)
- Route prévue pour les bicyclettes
- ▬▬▬ Escalier avec une rampe adaptée aux vélos
- Rue cyclable

Tarbes (65) - 44k hab. :

- Part modale 4,5% (2021 CATLP*)
- Sentiment de sécurité très faible

Barneveld (NL) - 57k hab. :

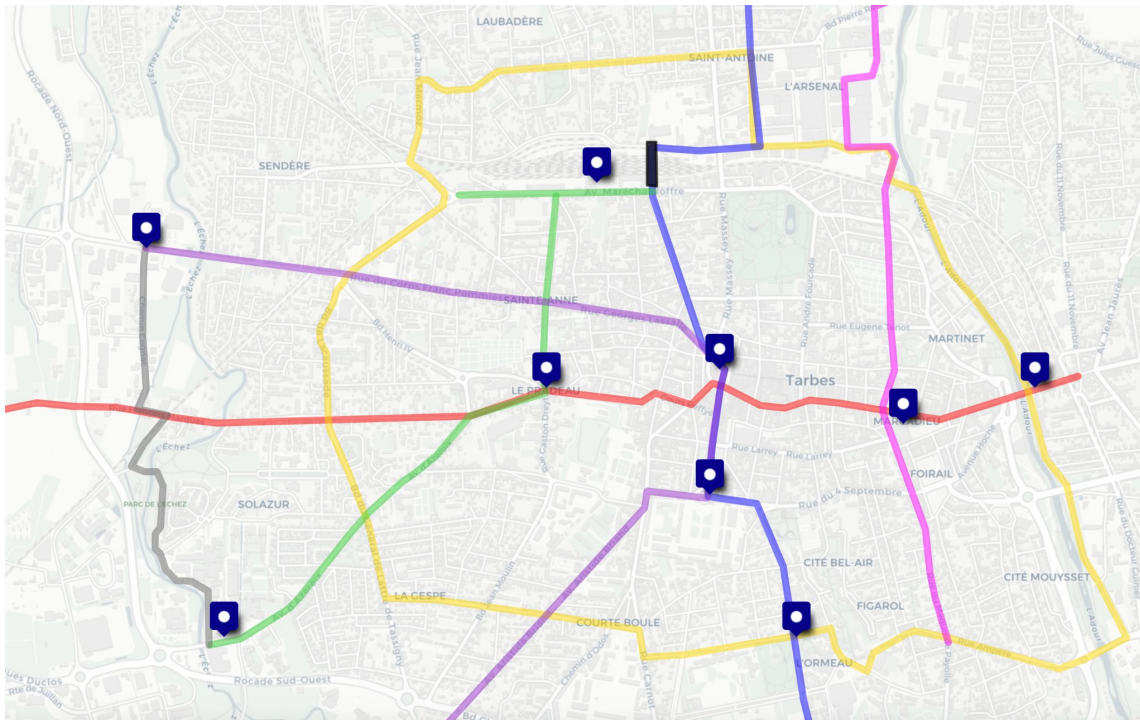
- Part modale **30%**
- **Sentiment de sécurité très fort**

* https://www.agglo-tilp.fr/medias_front/documents/628b4e5a114ea_0522-schemadirecteur-velo-catlp2022.pdf

Cahier des charges du plan vélo de Vélorution Tarbes

- 1 réseau structurel (*pistes cyclables séparées, carrefours protégés*)
- 1 réseau secondaire (*bandes cyclables, DSC, zones 30, zones 20 de rencontre*)
- Résorption des coupures urbaines vélo
- Minimisation des conflits d'usages entre cyclistes, automobilistes, piétons
- 30% de part modale
- Adaptation au réchauffement climatique et à la décroissance énergétique
- Un réseau cyclable sûr tel qu'un enfant âgé de 8 ans puisse l'utiliser pour se rendre seul à l'école

Le Réseau Vélo Tarbais : RéVéTa



Réalisé :

- 7 voies structurantes détaillées
- Un système de repérage par noeuds
- Principales infrastructures à construire
- Une identité visuelle

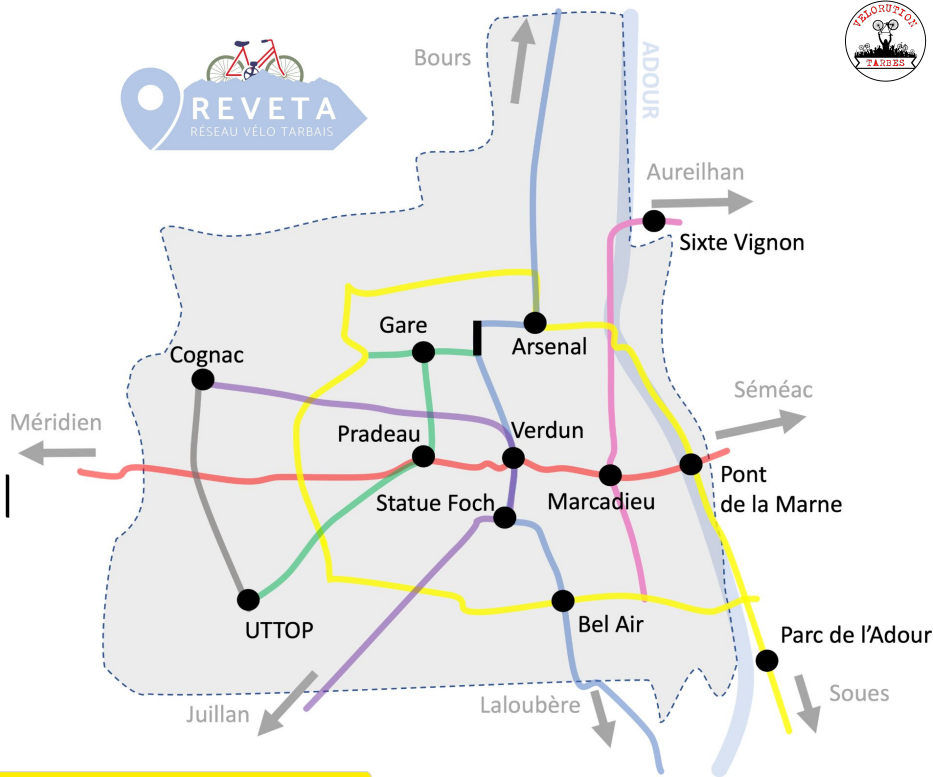
En cours :

- Réseau secondaire
- Chiffrage
- Mise en ligne sur

velorution-tarbes.fr

Le RéVeTa

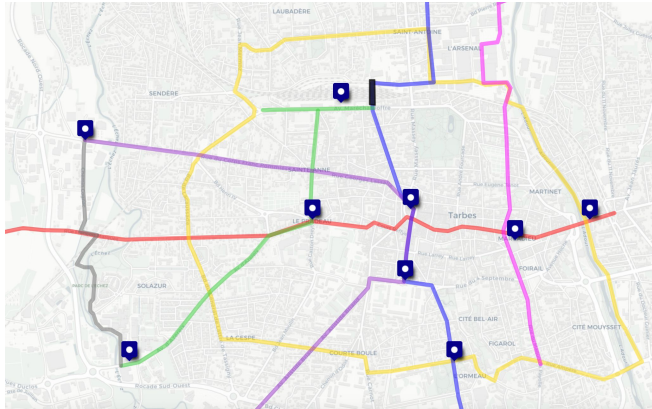
- Un tracé intelligible
- Une identité visuelle forte
- Un repérage évident
- Un réseau compréhensible au premier coup d'œil



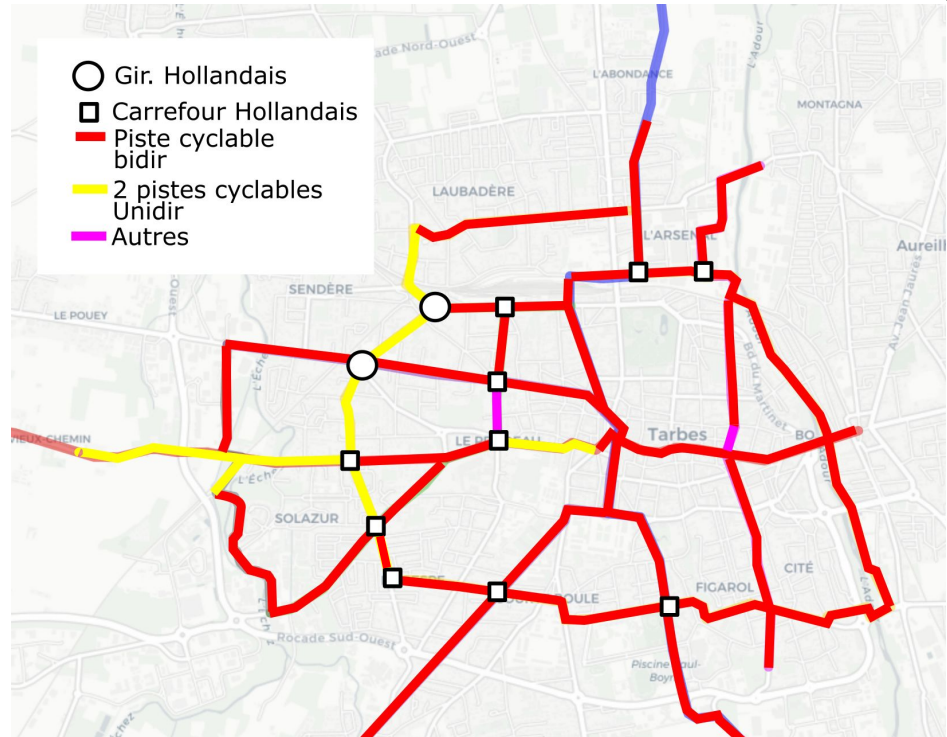
Jaune
Pont de la Marne 3 minutes

Objectif : projet enthousiasmant, identifiable et lisible

Typologie des pistes



	PC bidir	PC unidir	Autre	Total [km]
Rouge	2.4	2.6	-	5
Verte	2.9	-	0.4	3.3
Violette	4.7	-	-	4.7
Rose	3.3	-	0.2	3.5
Bleue	4.7	-	-	4.7
Grise	1.2	0.5	-	1.7
Jaune	8.4	2.5	-	10.9
Total [km]	27.6	5.6	0.6	33.8



⇒ 34 km de pistes cyclables sécurisées directes et confortables
 ⇒ 12 croisements sécurisés

Urbanisme tactique - Pour un réseau opérationnel en 2025

Via l'urbanisme tactique (peinture, potelets temporaires, pots de fleurs), notamment dans les rues larges (Maquis de Payolle, Aristide Briand, François Marquès, Azereix, St Exupéry, Cognac, Bertrand Barrère, etc.)

→ Possibilité de faire **rapidement** et à **moindre coût** une grande partie du RéVéTa

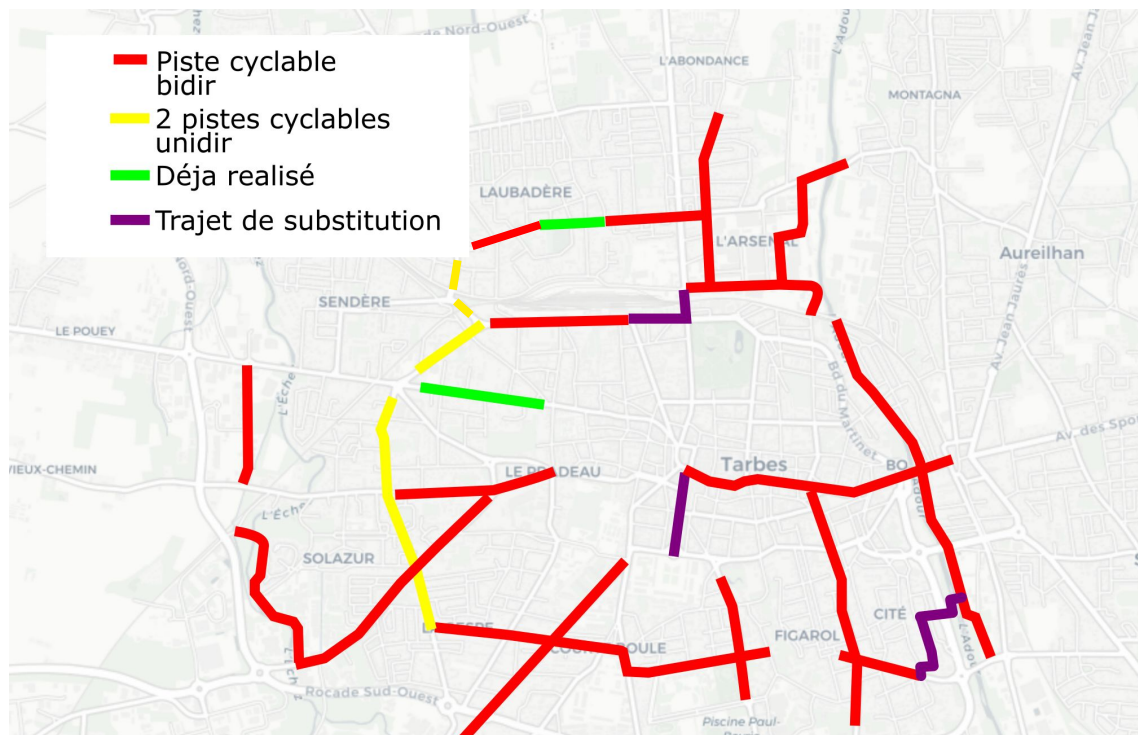
→ **Evaluation / amélioration / retour d'expérience** avant d'engager des travaux d'aménagement définitifs



Urbanisme tactique - Pour un réseau opérationnel en 2025

PC bidir	15.2
PC unidir	1.8
Déjà réalisé	1.1
Trajet de substitution	1.8
Total [km]	19.9
Ratio	60%

60% du réseau faciles et rapides à mettre en place



Création d'un ouvrage d'art

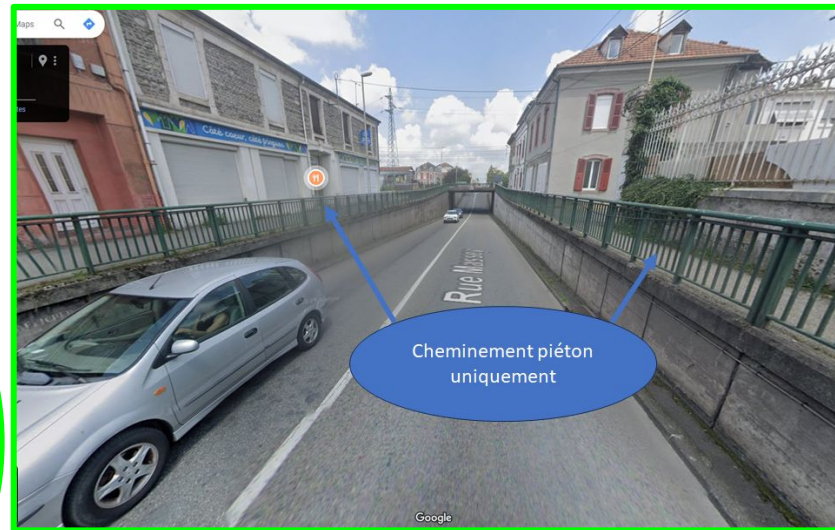
But : résorber la coupure urbaine due à la
voie ferrée



Gare SNCF

Proposition : créer une passerelle pour résorber la coupure urbaine créée par la voie ferrée en concentrant le flux cycliste nord \longleftrightarrow sud par la gare

- Distance à franchir : ~160 m
- Eligible au fond mobilité active
- Geste architectural fort, identité visuelle de la Ville ?

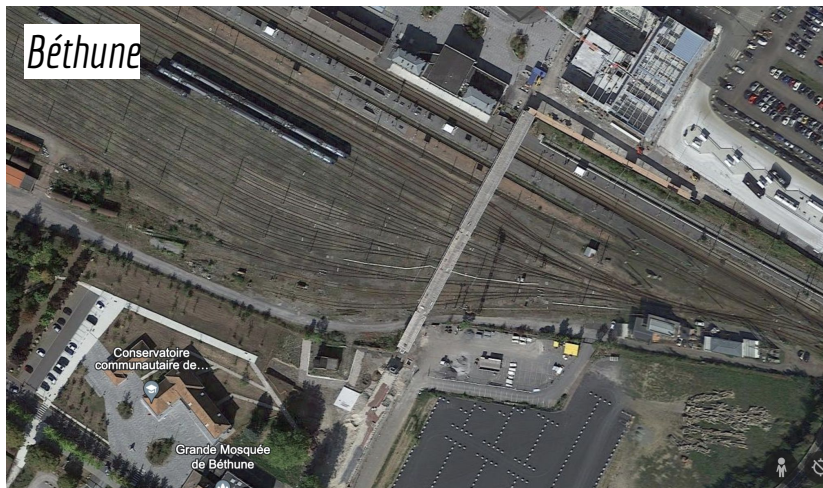


Passerelle de gare

les exemples d'Annemasse (74) et Béthune (62)

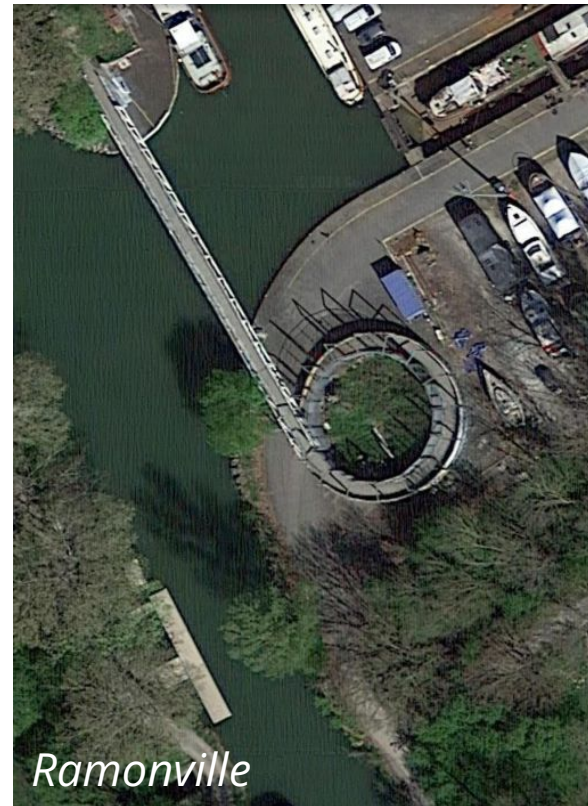
Béthune

- Piétons / cyclistes
- Franchissement : 120 m
- Accès : Rampe + escalier



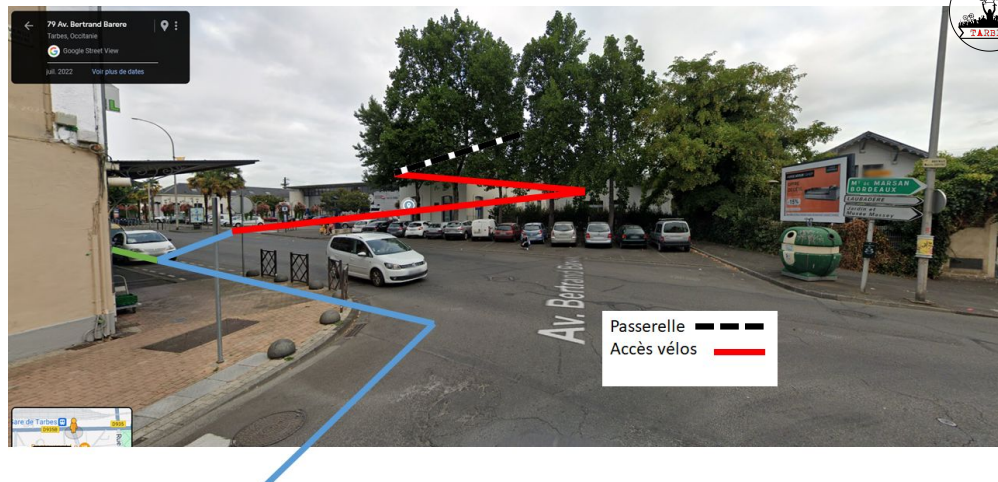
Passerelle à rampe circulaire

Adaptée aux situations de contrainte foncière, exemples à Obourg (BE) et Ramonville (31 - canal du Midi)



Gare de Tarbes

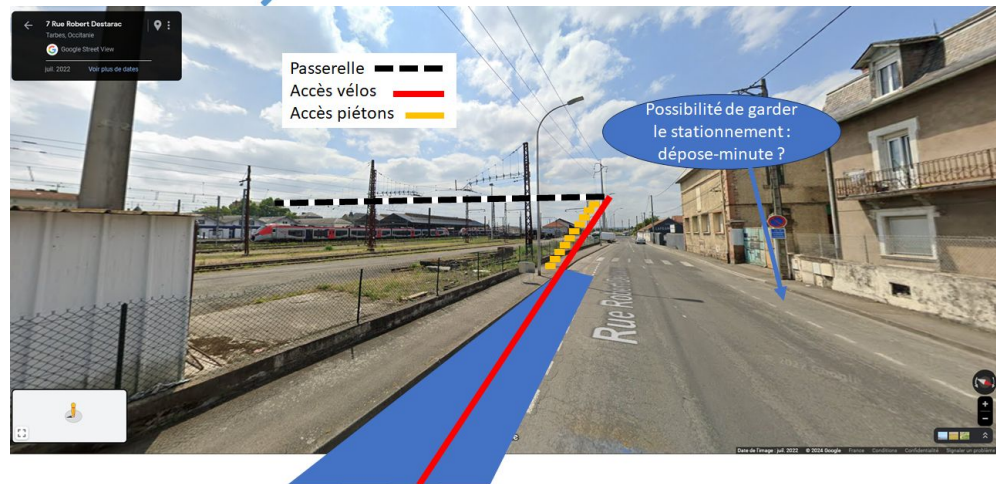
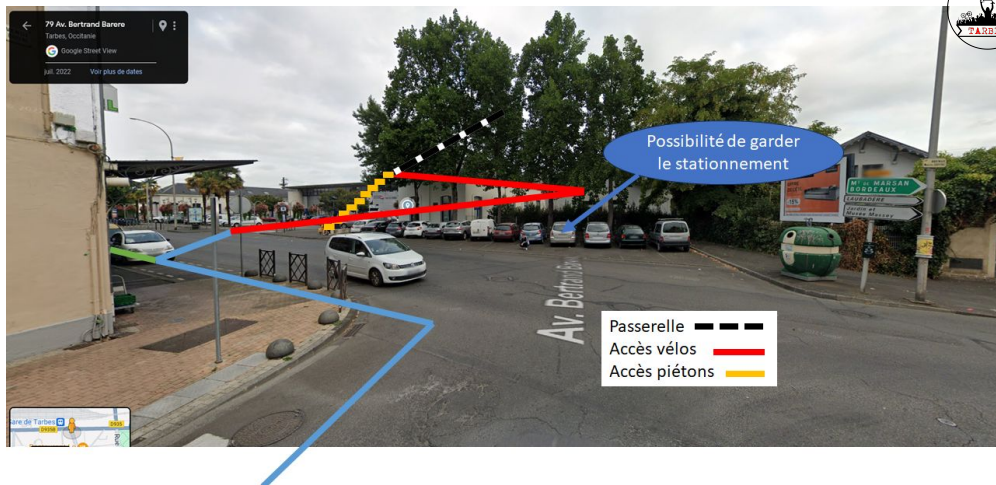
Proposition 1 : Passerelle cyclistes



(Variante arrivée nord dans les diapos Voie Bleue)

Gare de Tarbes

Proposition 2 : Passerelle cyclistes + piétons (escaliers en orange)



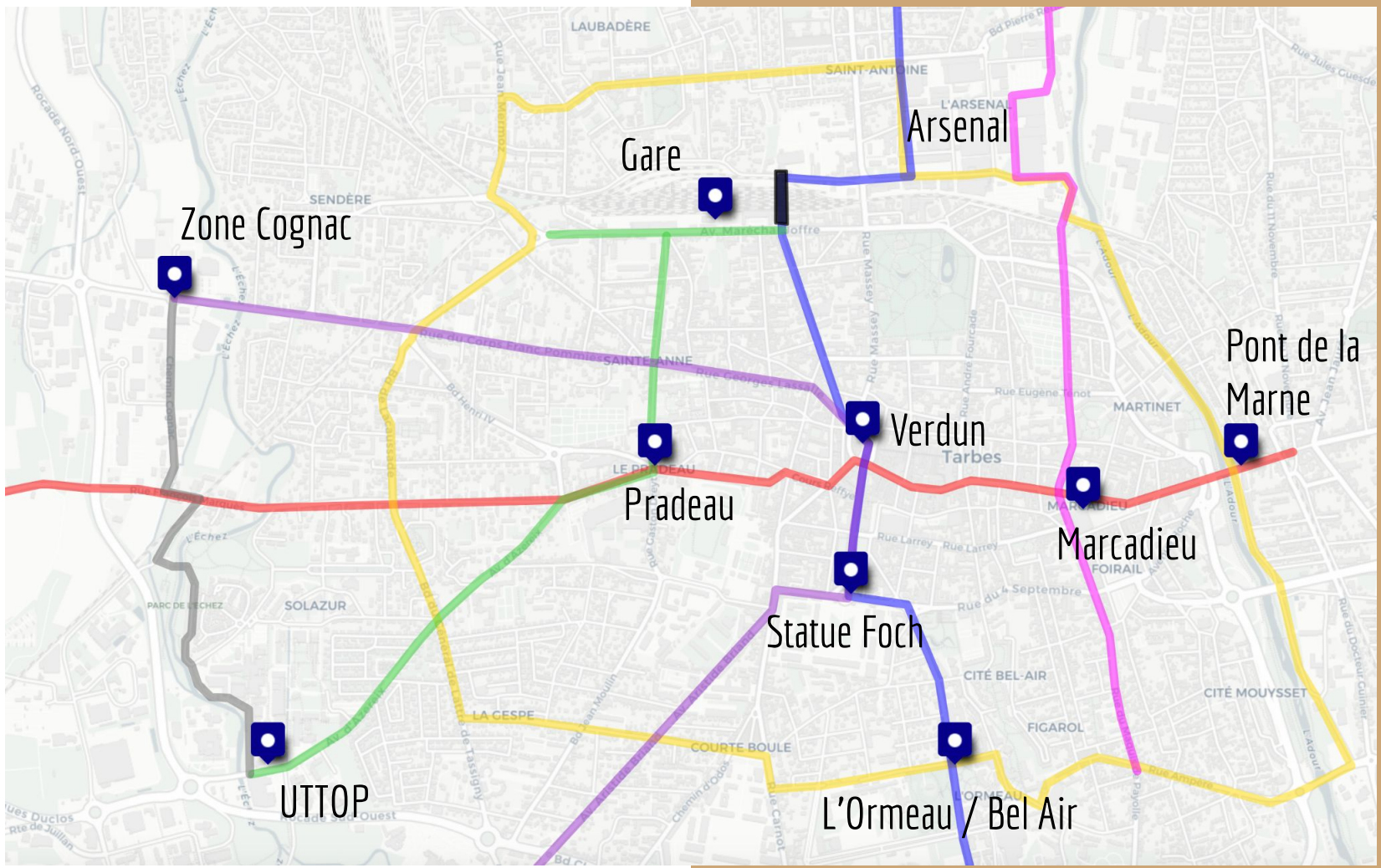
(Variante arrivée nord dans les diapos Voie Bleue)



Présentation détaillée des 7 voies

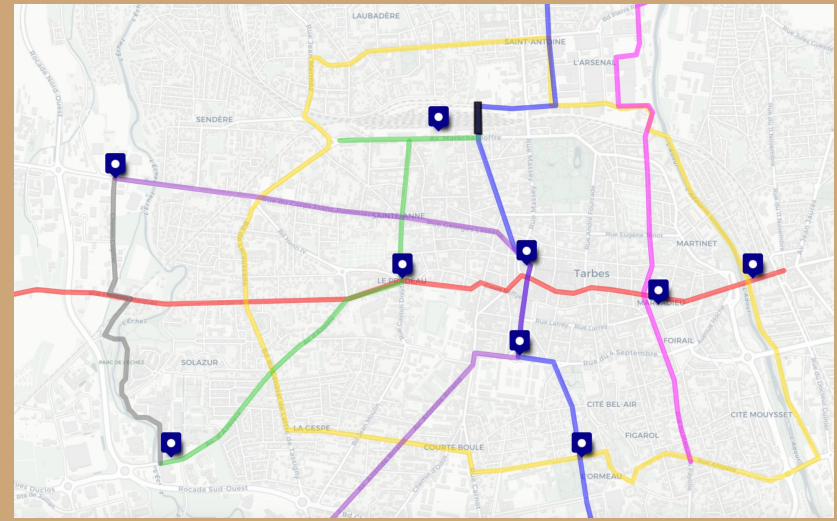
Verte, Rouge, Jaune, Bleue, Violette, Rose, Grise





Voie verte

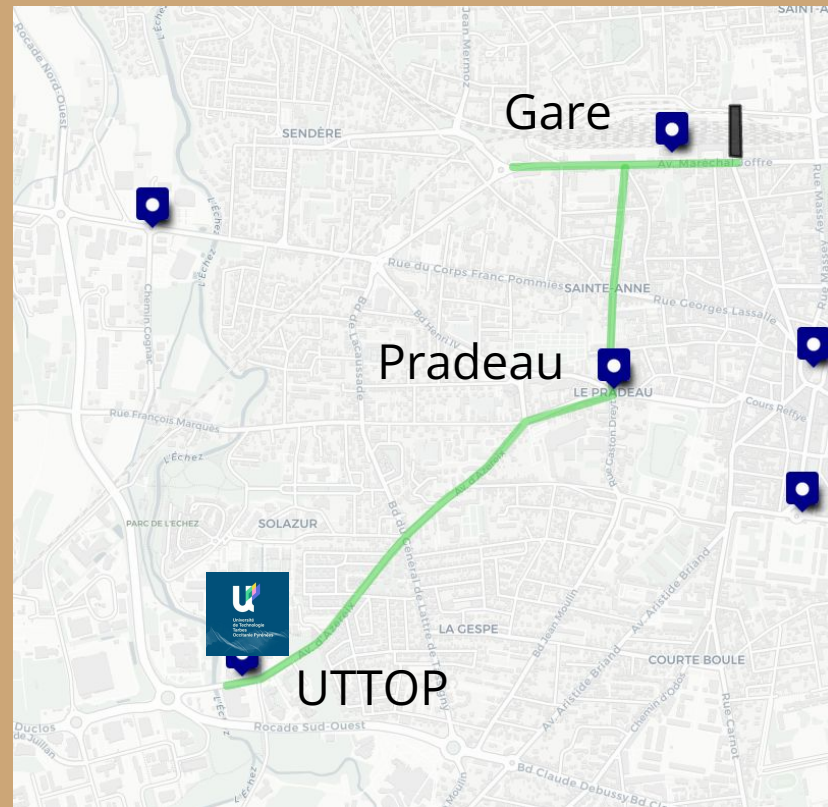
Nord - Sud-ouest



Voie verte

Nord - Sud-ouest

Gare - Pradeau - UTTOP - ZA Bastillac





Voie verte

- Relie la **Gare de Tarbes** au **pôle universitaire** (UTTOP / OMP / STAPS) en passant par le Pradeau et l'Avenue d'Azereix
- Rejoint la **Véloroute V81**
- Dessert le centre des Finances Publiques de Tarbes, le lycée professionnel Reffye, le quartier St Anne, le groupe scolaire Pradeau La Sède, le lycée professionnel et le campus St Pierre, les résidences étudiantes, l'UTTOP, la ZA Bastillac (*via la véloroute V81*)
- Dessert le **projet de passerelle de la gare** (*quartier Laubadère / rue Bertrand Barrère*)

Voie verte - Gare : équipements nécessaires

- Besoin de stationnement vélo sécurisé et accessible
 - Arceaux classiques (risques de vol ?), actuellement 20 places
 - Box vélo, actuellement 20 places (10 gare SNCF + 10 gare routière) inadaptés aux vélos à cadre et guidon hauts type hollandais ainsi qu'aux vélos cargos
- Borne d'entretien et réparation rapide : ajout d'outils de réparation et pompe à vélo et ajout d'une borne pour location de Vélos en Libre Service (VLS) ? (appli peu/non fonctionnelle)
- Création d'un parvis piéton et cyclable avec en bordure de l'av. Joffre une zone de dépose minute pour véhicules motorisés



<https://www.allinbva.com/realisations/realisation-equipement-amenagements-cyclables/fixair-toulouse/>



Voie verte - *Parvis de la gare / Av. Joffre*

Transformation de l'avenue Joffre (*actuellement 2 voies de circulation + 2 voies de stationnement*) et du parvis devant la gare



Voie verte - *Parvis de la gare*

Parvis de la gare actuellement : quasi exclusivement réservé aux motorisés (stationnement longue durée, dépose-minute, voie taxis. Parvis très peu agréable pour les piétons, peu de verdure, bancs, fontaines...



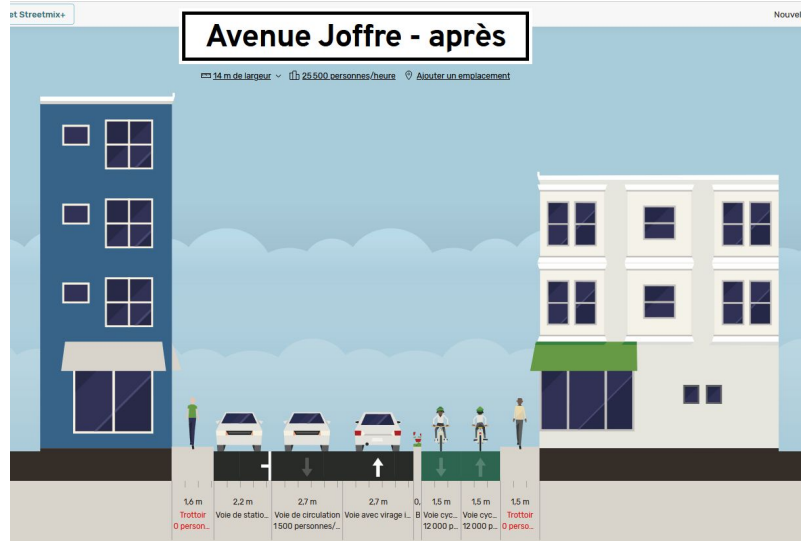
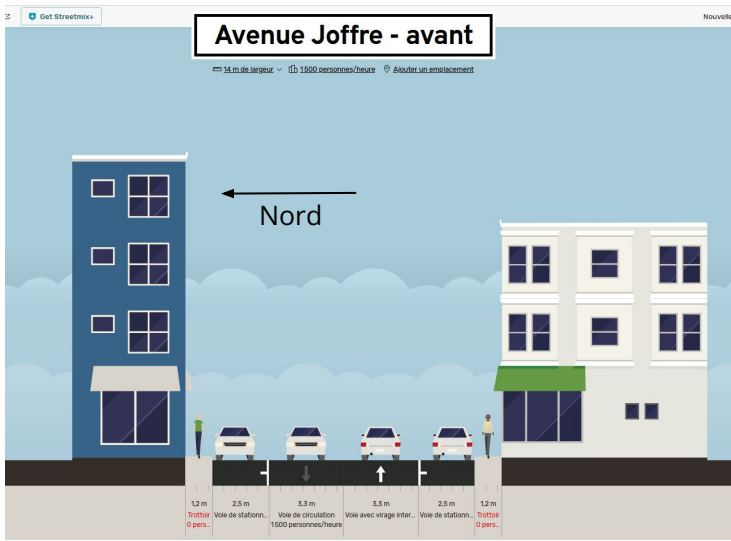
Voie verte - Av. Joffre

- Actuellement : stationnement bilatéral, vitesse élevée, bouchons
- Trottoirs extrêmement étroits : difficile d'accéder à la gare à pied avec des bagages (notamment pour les internes du lycée Reffye)



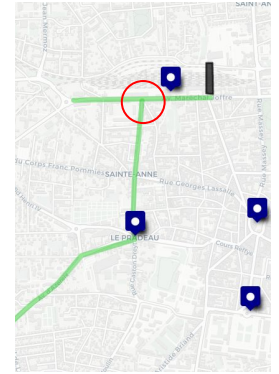
Voie verte - Av. Joffre

- **Proposition** : piste cyclable bidirectionnelle côté sud de la rue (*besoin de traverser uniquement pour aller à la gare, les autres rues sont côté sud*) + passage en **Zone 30**
- Elargissement des trottoirs



Voie verte - *Croisement Joffre / Solférino*

- Croisement entre la piste cyclable bidirectionnelle côté sud de l'Avenue Joffre et celle bidirectionnelle côté est de la rue Solférino
- Plateau surélevé / ralentisseurs

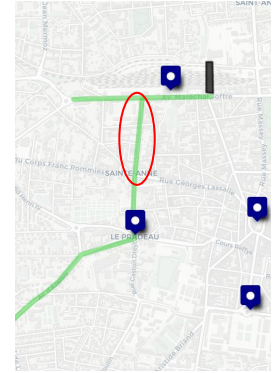




Voie verte - *Rues Solférino & A. Breyer*

- Passe devant le groupe scolaire Daudet-Pasteur, actuellement 2 limitations à 30 km/h et ralentisseurs, pas de continuité
- Quartiers résidentiels
- Beaucoup de possibilités de stationnement (rues adjacentes, garages)
- Intersection avec la voie violette

Proposition : piste cyclable bidirectionnelle côté est et tout le quartier en **Zone 30**



Voie verte - *Rue des Cultivateurs*

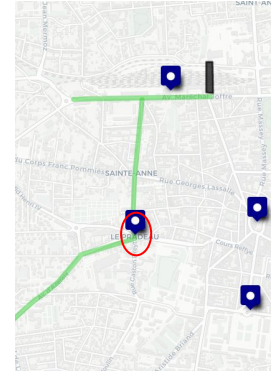
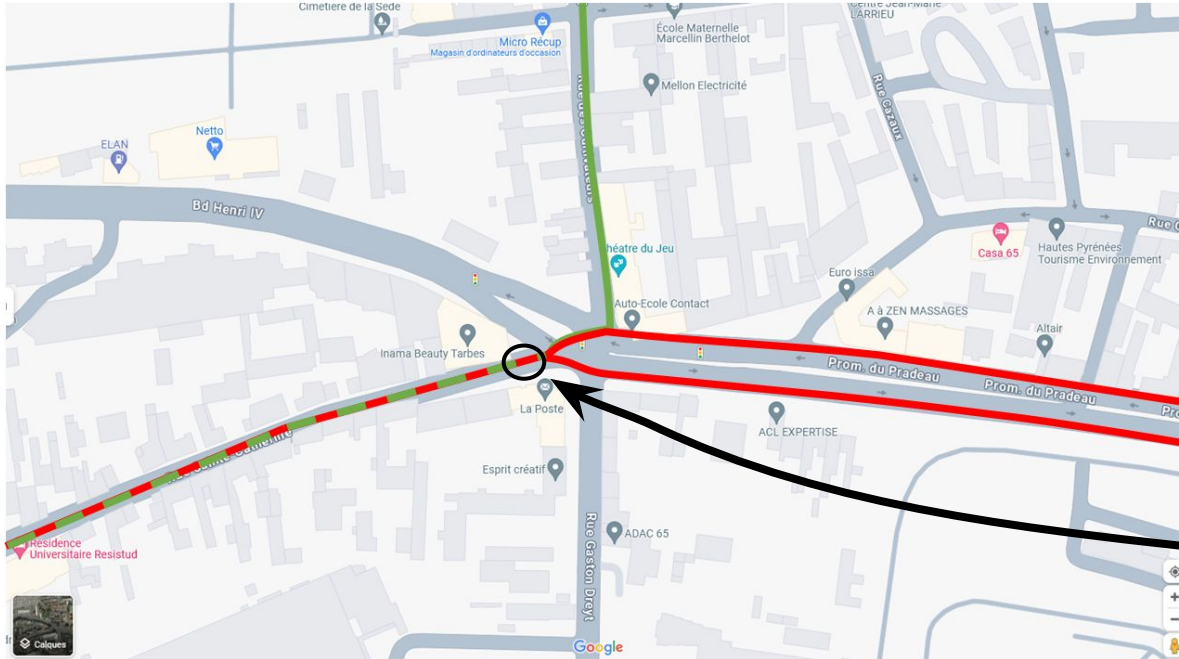
- Extrêmement étroite surtout dans sa partie sud (2 voitures se croisent à peine)
- **Proposition** : passage à sens unique Sud → Nord
 - Permet une continuité de la piste cyclable bidirectionnelle
 - OU bandes cyclables bilatérales (*pb de changement de côté ?*) avec écluses pour les voitures
 - Permet de casser le trafic de transit Nord-Sud





Voie verte - Carrefour Poste du Pradeau

- Intersection avec la voie rouge

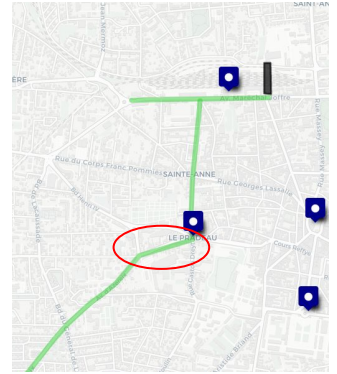


Préalablement à la création d'un DSC : ajout d'un feu de circulation car actuellement en sens unique



Voie verte - Rue Ste Catherine

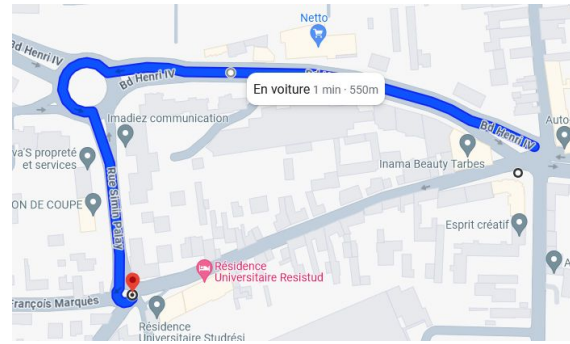
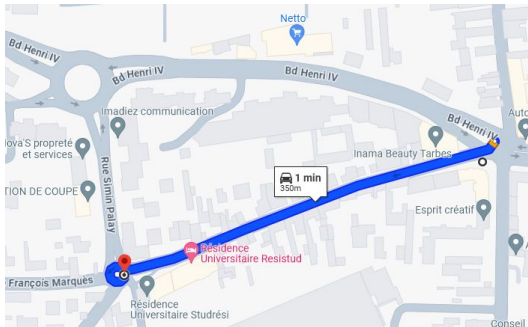
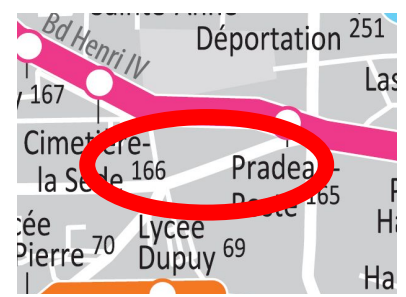
- Actuellement en sens unique + stationnement tout le long
- Trottoirs extrêmement étroits
- Déjà utilisée par beaucoup d'étudiants en contre-sens à vélo
- Non accessible PMR





Voie verte - Rue Ste Catherine - Prop. 1

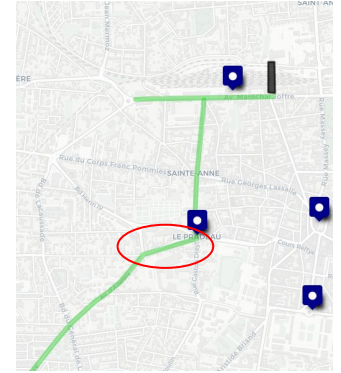
- Rue apaisée à 30 km/h
- Faire passer le trafic par le bd Henri IV (*plus capacitif*), réserver la rue Ste Catherine aux mobilités actives et aux résidents, pas de passage de bus
- Stationnement utilisé comme chicanes pour s'assurer que la rue n'est pas utilisée comme un raccourci





Voie verte - Rue Ste Catherine - Prop. 1

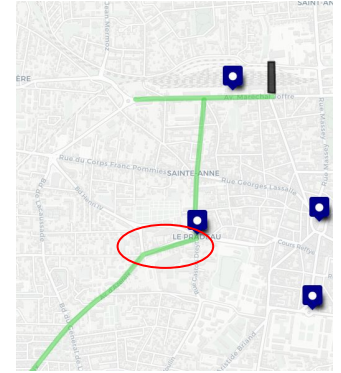
- Supprimer des places de stationnement lorsque la largeur de la rue ne le permet pas
- Si besoin de conserver autant de stationnement pour les résidents : création de stationnement en épi **arrière** avant le giratoire





Voie verte - Rue Ste Catherine - Prop. 2

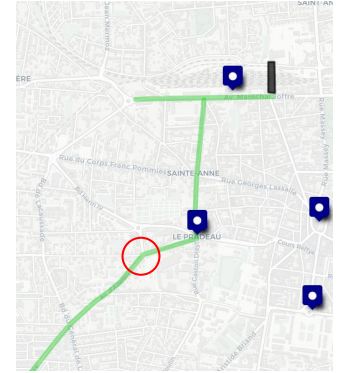
- Transformée en impasse grâce à un filtre modal au niveau du giratoire
- Rue assez large pour prévoir une aire de retournement pour les véhicules incendie
- ou prévoir des balisettes flexibles écrasables par les véhicules de secours





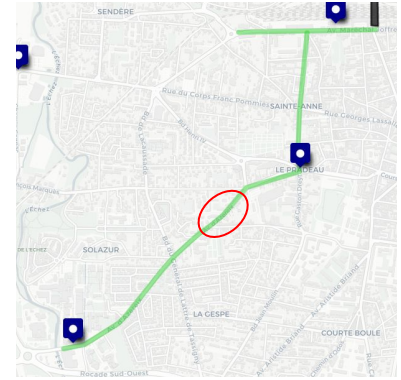
Voie verte - Giratoire

- Si **Proposition 2** de la rue Ste Catherine :
 - **vert** : PC bidirectionnelle
 - **jaune clair** : filtre modal
 - **rouge** : PC bidirectionnelle
 - autres couleurs : directions possibles pour les automobilistes
- Traversée surélevée à prévoir pour permettre l'arrivée de la piste rouge au niveau de l'actuel giratoire
- Rue François Marquès à mettre en sens unique est → ouest (étroite partie est)



Voie verte - Av. d'Azereix

- Dans le numéro de décembre 2022 de "Tarbes le mag" :



SUD-OUEST

**LES TRAVAUX CONTINUENT
AVENUE D'AZEREIX**



Depuis fin juillet, l'avenue d'Azereix est en chantier. Une première étape dans la réfection de cette voie de circulation importante.

Le Syndicat Départemental de l'Energie (SDE) a procédé à l'enfouissement des réseaux électriques basse tension, télécom et éclairage. Les travaux s'étalent entre le rond-point Simin Palay et le boulevard Delattre de Tassigny.

La 1^{ère} étape (juillet - septembre) concernait la création de tranchées et la pose de canalisations sur la chaussée. La 2^{ème} étape (septembre - octobre) concernait les parties privatives. Les raccordements définitifs seront faits d'ici cette fin d'année.

Un programme plus large de rénovation sera proposé entre 2023 et 2024. Au préalable, une concertation avec les riverains aura lieu début 2023. Au programme : mise en accessibilité des trottoirs, réaménagement de la chaussée et du stationnement, végétalisation de la rue et intégration du vélo sur cet axe largement fréquenté par les deux roues entre le lycée Saint Pierre et le domaine universitaire.

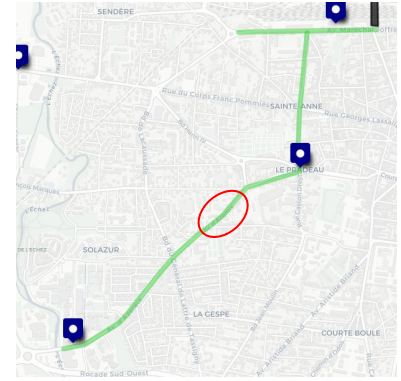
Budget enfouissement réseaux 2022 : 185 000 €

Investissements voiries prévus 2023/2024 : 700 000 €



Voie verte - Av. d'Azereix

- Rue rectiligne, vitesse élevée, empruntée par de nombreux étudiants pressés
- Pas de passage de bus, possibilité de garder une partie du stationnement sur un côté de la rue
- Actuellement en travaux, à sens unique (vers le centre-ville) ou totalement barrée avec accès uniquement riverain \Rightarrow possibilité de garder le sens unique



Sens unique



Sens unique

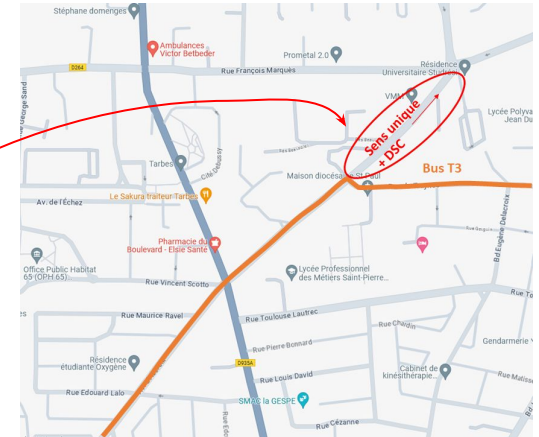
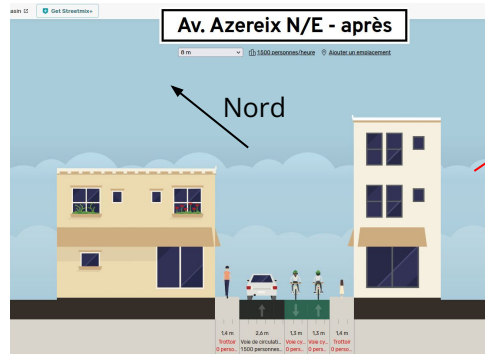
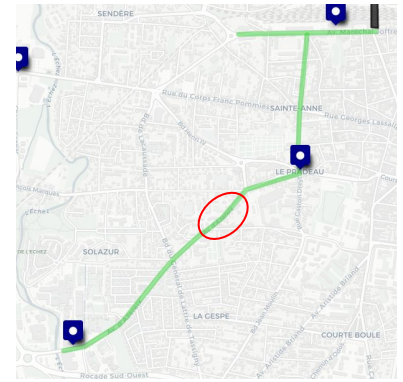


Rue barrée sauf riverains

Voie verte - Av. d'Azereix

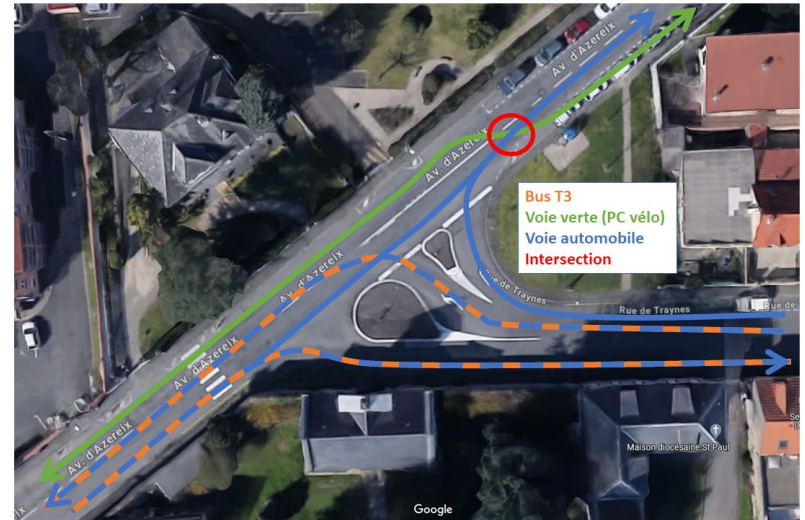
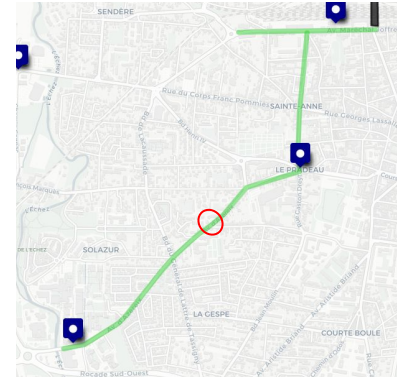
Proposition :

- Mettre la partie Nord-Est en sens unique (*pas de bus*) dans le sens ouest → Tarbes centre + **Zone 30**
- Elargissement / création de trottoirs



Voie verte - Croisement Azereix/Traynes

- Rue empruntée par la ligne de bus T3 à partir du croisement avec la rue de Traynes
- **Proposition** : piste cyclable basculée du côté sud au côté nord avant le croisement avec la rue de Traynes afin qu'elle soit du côté UTTOP pour la suite
- Traversée en plateau de l'aménagement cyclable avec priorité aux cyclistes (*à soigner car accidentogène*)



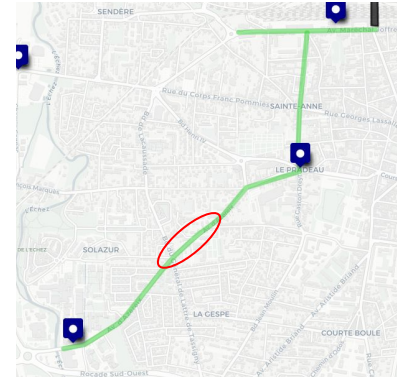


Voie verte - Av. d'Azereix

- Empruntée par le bus T3

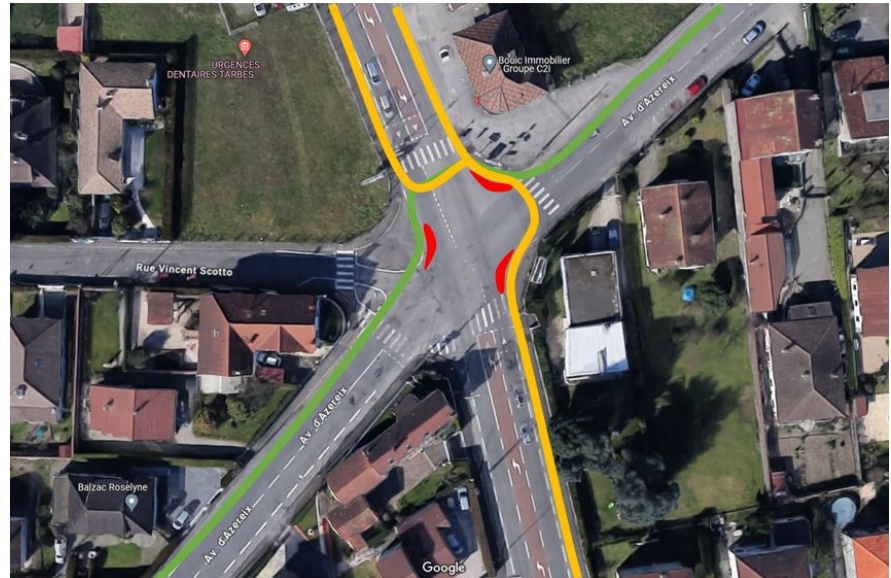
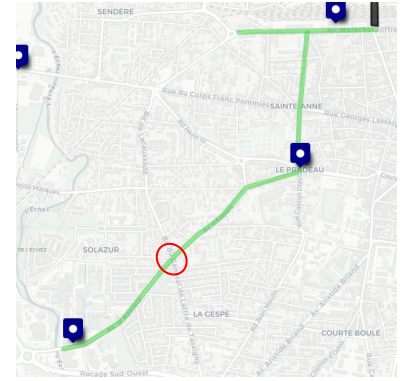
Proposition :

- Suppression du stationnement bilatéral afin de garder une largeur suffisante pour le croisement de 2 bus + 1 piste cyclable bidirectionnelle (côté nord) + 2 trottoirs
- Ajout de végétation (ombre en été, séparation physique de la PC)



Voie verte - Croisement Azereix/Tassigny

- Croisement de l'av. d'Azereix avec le bd du Gal de Lattre de Tassigny (D935A) : artère majeure, fait partie du périphérique tarbais (et de la Voie Jaune)
- **Proposition** : Créer des feux cyclistes avancés (*sas vélo inexistant/non suffisants*) faisant partie intégrante d'un carrefour "à la hollandaise" à la croisée des voies verte et jaune avec des îlots protecteurs (Transformation de la voie jaune unidir. en bidirectionnelle)





Voie verte - Av. d'Azereix - accès UTTOP

- Actuellement : 2 bandes cyclables unidirectionnelles avec interruptions aux arrêts de bus + stationnement régulier à cheval sur trottoir / bande cyclable

Proposition : PC bidirectionnelle côté Nord dans la continuité des propositions précédentes + dans la continuité de ce qui a déjà été fait devant l'ENIT / OMP

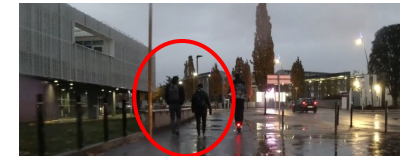
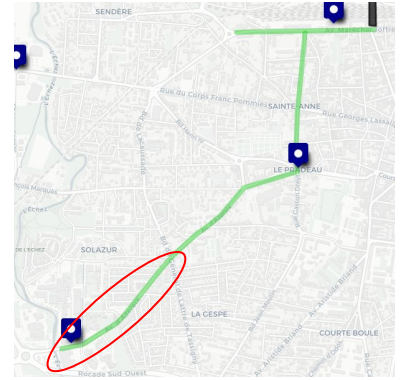
Attention aux **nombreux conflits cyclistes/piétons** faute de lisibilité (*couleur, absence de pictos vélo*)




PC

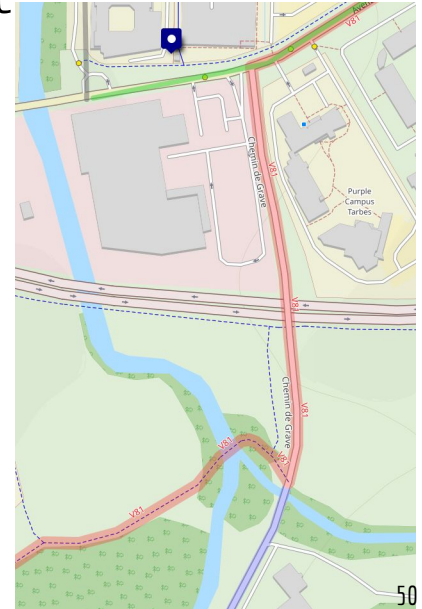
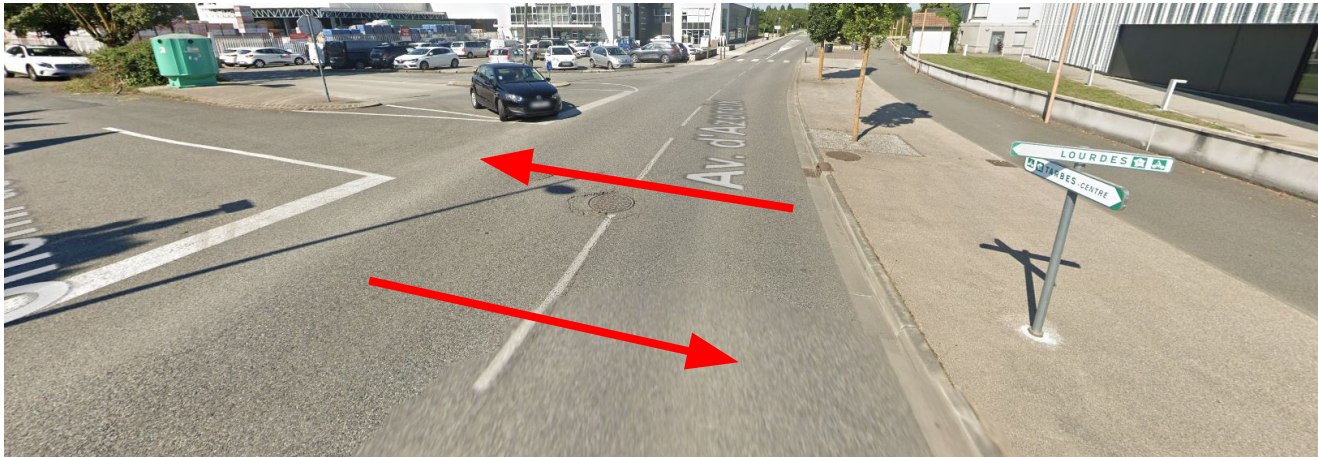
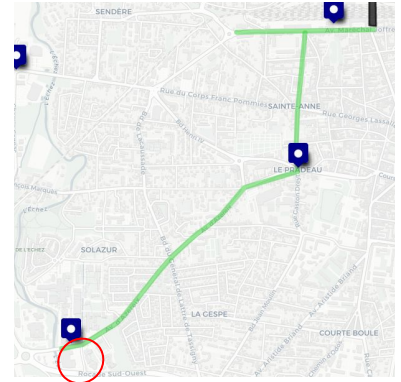
Trottoir

Nord



Voie verte - vers chemin de Grave - V81

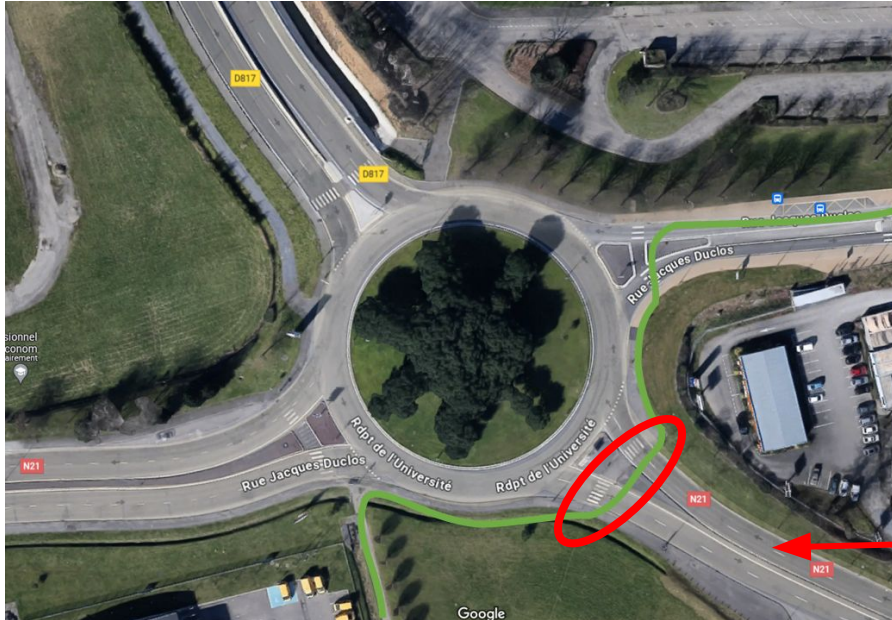
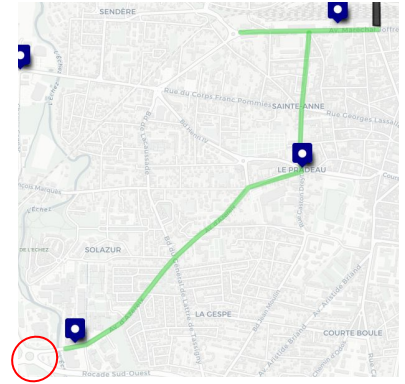
- Permet de relier le tracé de la V81 via la passerelle passant au dessus du périphérique
-  Traversée à matérialiser, actuellement trottoir à monter/descendre et pas de traversée vélo matérialisée





Voie verte - vers ZA Bastillac

- Possibilité de continuer cette voie pour rejoindre la Zone Bastillac mais giratoire dangereux avec 3 branches à 2x2. Au moins une fois 2x2 voies à traverser



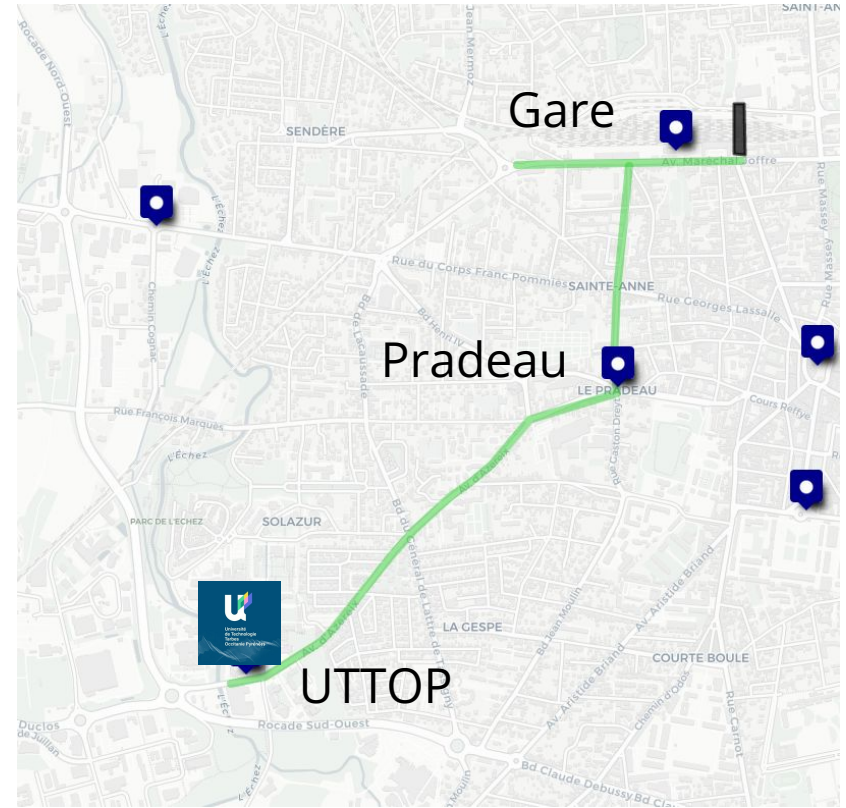
Signalisation adéquate pour indiquer la traversée de cyclistes





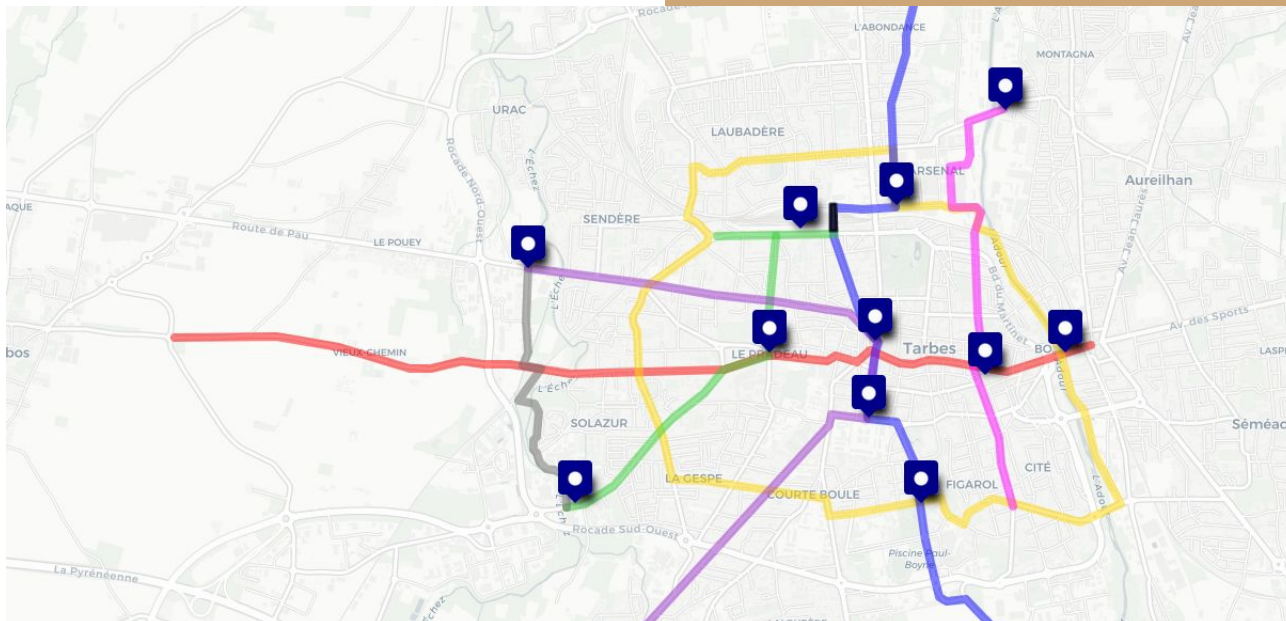
Voie verte - *Résumé*

- Sur un axe très utilisé par de nombreux étudiants
 - Permet de rejoindre la gare et le pôle universitaire, possible liaison avec le Nord de Tarbes via le projet de passerelle de la gare
- Besoin de pistes cyclables en site propre
- **Zones 30**



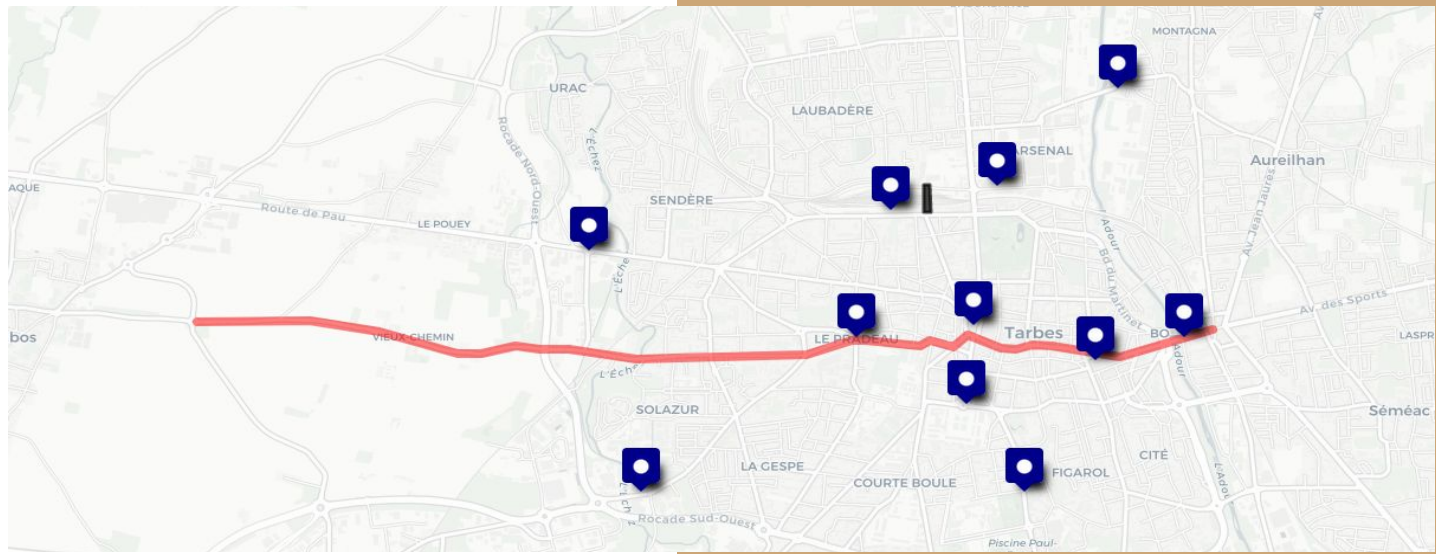
Voie rouge

Ouest - Est



Voie rouge

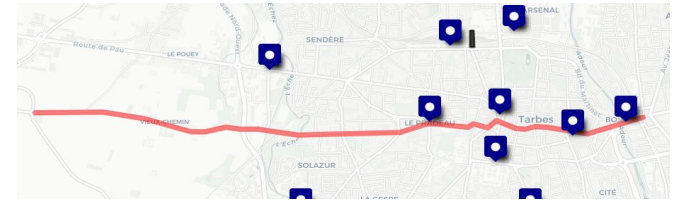
Ouest - Est



Chemin Vieux d'Ibos (Centre commercial Méridien) - Pradeau - place de Verdun
vélorue Foch - place Marcadieu - Vieux Pont (ou pont de la Marne)

Voie rouge - *Vision globale*

- axe Ouest - Est
- Liaison cyclable entre Ibos (*Méridien / village*) et Séméac / Aureilhan en passant par le centre-ville (*Verdun, vélorue Foch, Marcadieu*)
- Actuellement sans aménagement cyclable sauf quelques bandes cyclables (problèmes de stationnement) et la vélorue



Voie rouge - Vers Ibos : partie Ouest

- Ibos : ville actrice en terme de politiques cyclables. Nombreuses réflexions en cours sur l'apaisement de la circulation en centre-ville, **schéma vélo** en cours.

2021

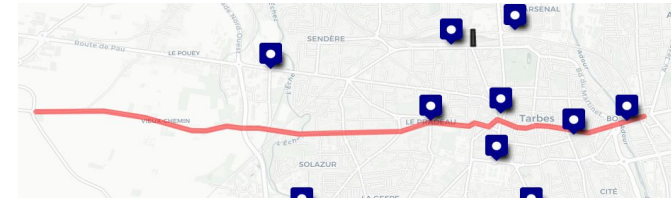
schéma régional des véloroutes et vise à connecter le territoire avec les EPCI voisins pour les "cyclods du quotidien". Sur l'agglomération, cela concerne l'axe Tarbes-Lourdes, avec trois sections (Lourdes-Adé, Adé-Juillan, Juillan-Tarbes) et pour un coût de 3,5M€. Le deuxième niveau touche davantage aux liaisons périphériques, à l'image de celle entre Ibos et Tarbes, avec deux tracés envisagés. Le premier par le vieux chemin d'Ibos où serait **mis en place un chaudiou**, avec des bandes réservées aux cyclistes mais où les véhicules peuvent se croiser (1,8M€). Le second via la **voie verte, en site propre** et donc sans voiture (1,2M€). Le troisième niveau concerne enfin des itinéraires ne nécessitant pas d'aménagement spécifique mais du jalonnement. "On ne pourra pas tout faire d'un coup, mais l'adoption de ce schéma est la condition

Elle invite les habitants à une réunion publique le mercredi **6 décembre 2023**, à 18 h, à la salle de la Bascule (mairie) pour présenter les contours de cette zone, en abordant les points suivants : l'intérêt d'une zone 30 km/h, le périmètre de la zone, les aménagements prévus, **la voie verte (liaison Ibos/Tarbes et le Pouey)**. La commune, lauréate du programme national Avélo2 qui lui permet de bénéficier d'un soutien financier, a donc recruté, il y a un an, un bureau d'études pour l'élaboration de son schéma mobilités douces. Une planification d'aménagements et d'actions a été proposée pour rendre les déplacements "actifs" plus sûrs et apaisés. Une commission participative composée d'une vingtaine d'habitants a contribué, par le biais d'ateliers, à l'élaboration du diagnostic.

2023



Voie rouge - Vers Ibos : partie Ouest



Nous soutenons le projet de **voie verte**, les chaucidous (CCVB) n'étant pas compris par les automobilistes et n'apportant **PAS** la **sécurité nécessaire** sur une telle voie hors agglomération

⇒ Comment relier entre eux ces 2 schémas vélo ? Discussions entre Tarbes et Ibos ?

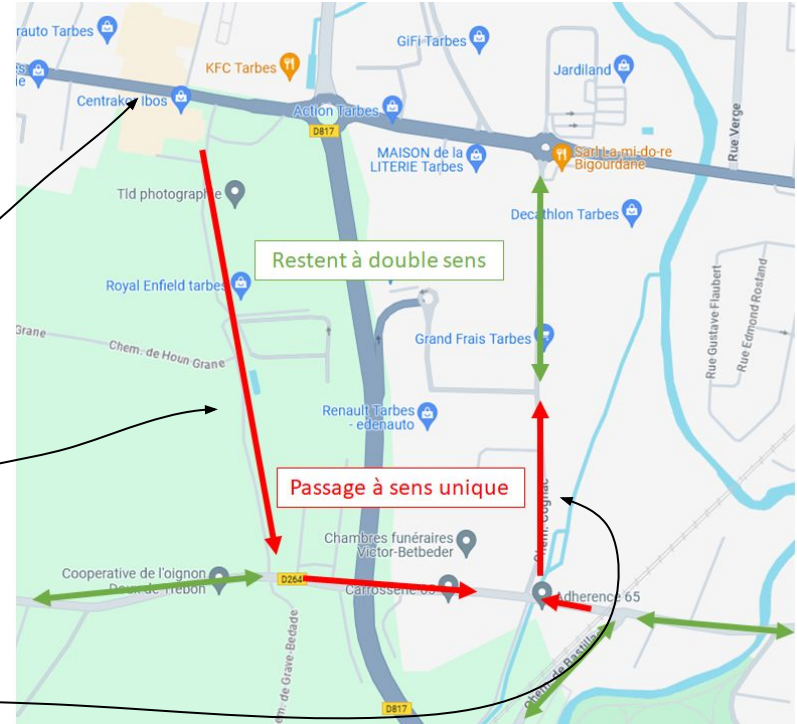
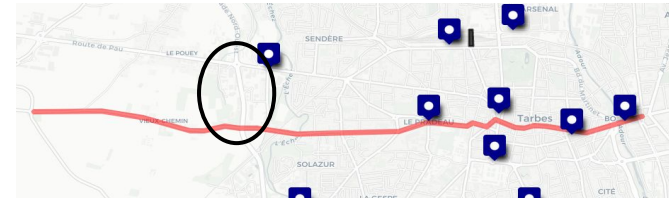


Voie rouge - *Filtre modal*

- Nécessité de casser le trafic de transit Tarbes - Ibos sur la D264
 - Passage par la parallèle plus large et capacitive au nord (*Route de Pau*)

Propositions :

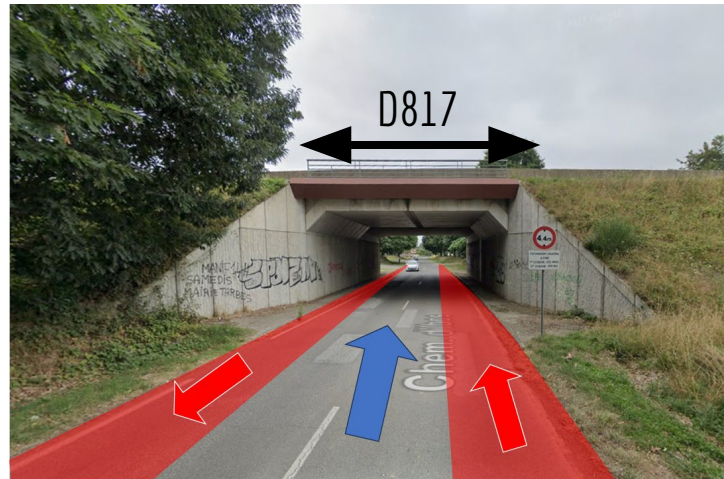
- Mise à sens unique de tronçons de voirie
- Besoin de réaménager la continuité de la rue de la Garounerie
- Permet de créer une piste cyclable sur la partie plus étroite du Chemin Cognac (voie grise)



Voie rouge - *Passage sous D817*



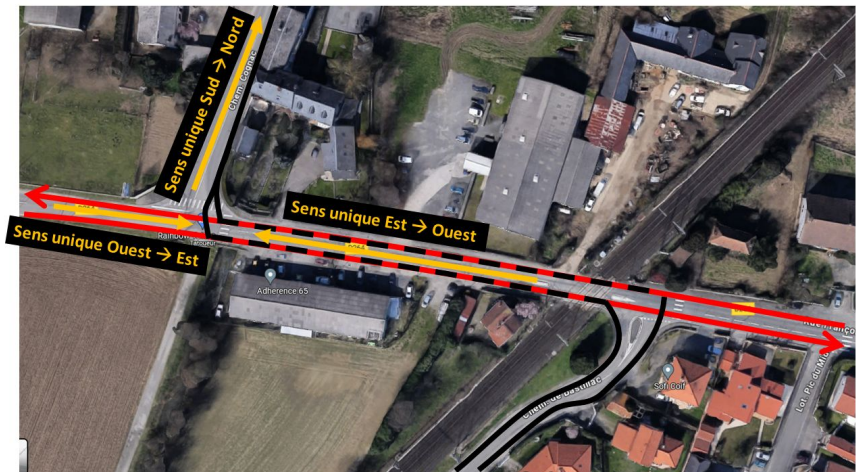
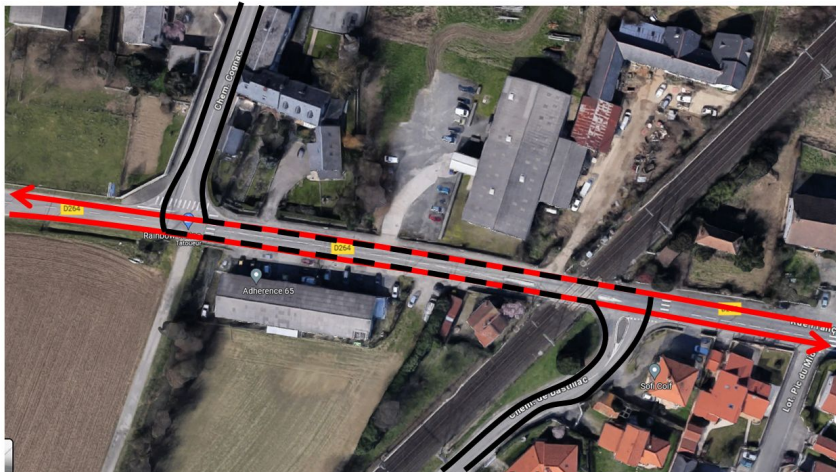
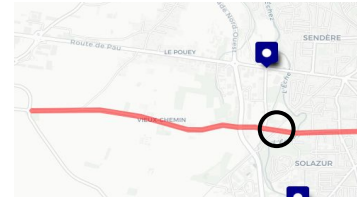
- Nécessité de faire un passage protégé bilatéral pour permettre aux cyclistes de passer en sécurité.
Passage central pour les motorisés dans la direction de Tarbes uniquement



Ex : Rambouillet (78)

Voie rouge - Passage de la voie ferrée

- Croisement de la **Voie rouge** et de la Voie grise (*ici en noir pour une meilleure lisibilité*)
- Sens uniques (**orange**) pour éviter le trafic de transit sans limiter l'accès aux riverains

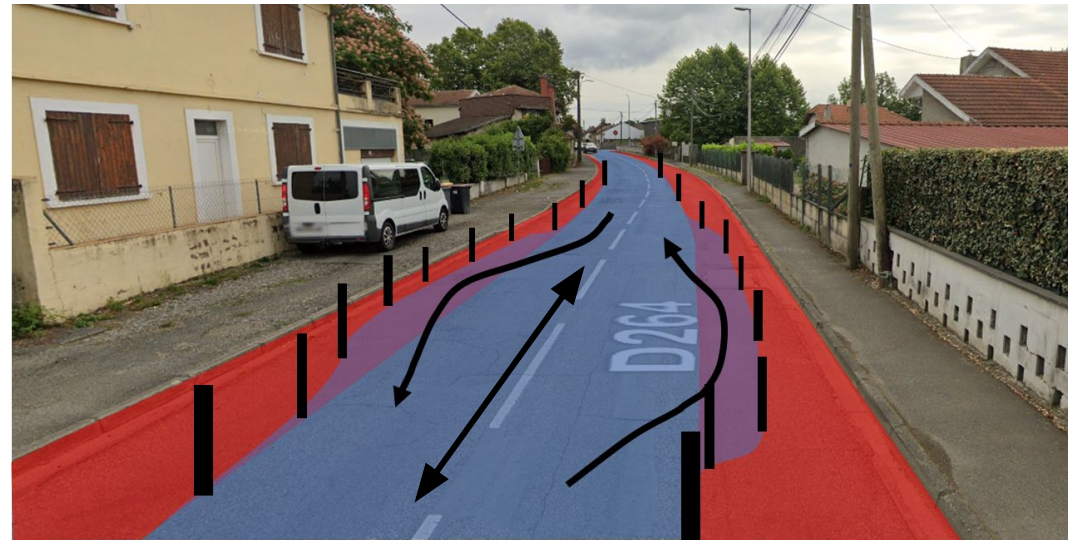
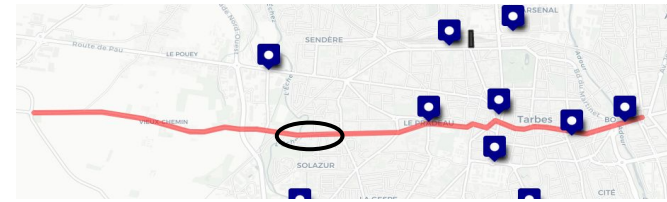


Voie rouge - Chem. d'Ibos/Marquès

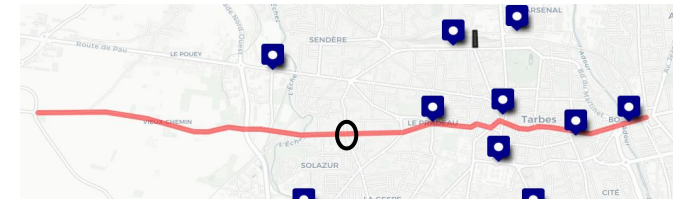
Route étroite + pont sur l'Echez. Elargissement plus à l'est

Proposition : limitation à 30 km/h avec ralentisseurs réguliers

Grâce à la mise en sens unique plus à l'ouest : moins de trafic, possibilité de créer des **bandes cyclables protégées / chaucidou** avec aires de croisement tous les XX m. Laisser la place pour au moins 1 cycliste aux croisements motorisés. Possible passage des cyclistes entre les poteaux (*attention à la visibilité de nuit et à la forme/matériau des poteaux*)

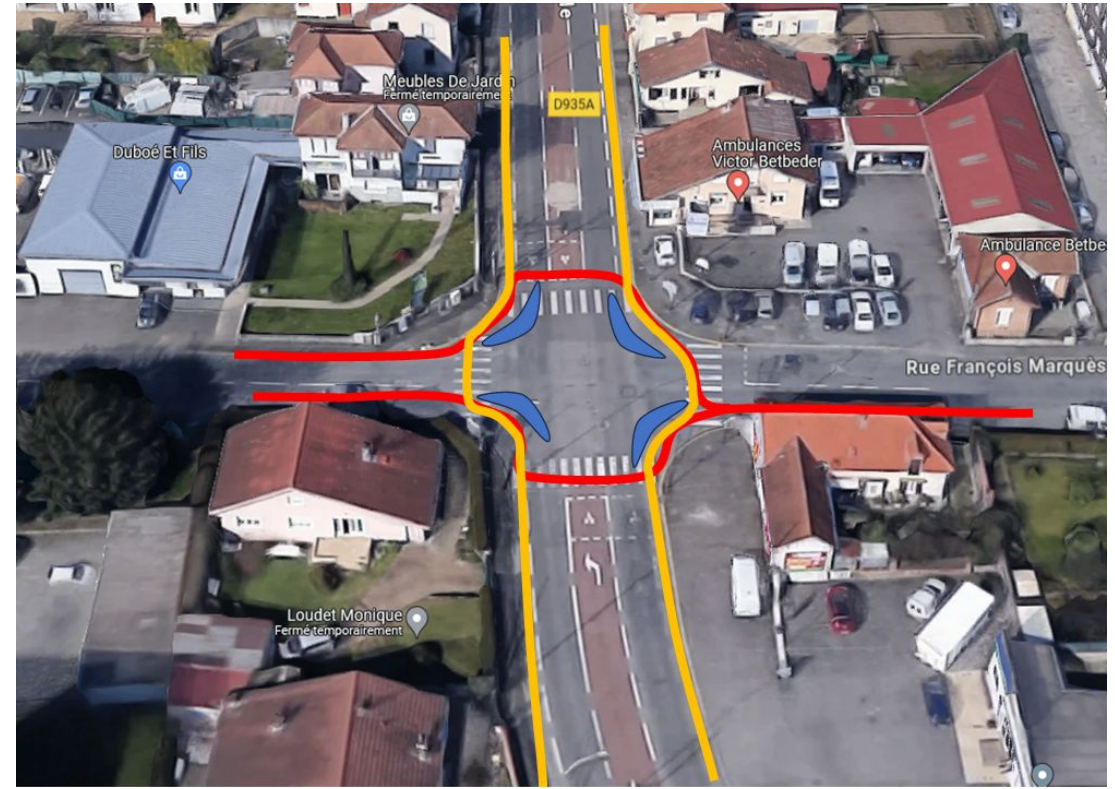


Voie rouge - Traversée du périph.

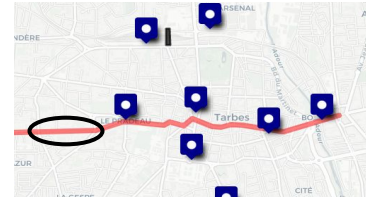


Croisement avec le "périphérique" tarbais (D935A) et la **voie jaune**

Proposition : carrefour "à la hollandaise"
→ Besoin de transformer les 2 pistes unidirectionnelles en 1 piste bidirectionnelle côté sud pour la jonction suivante



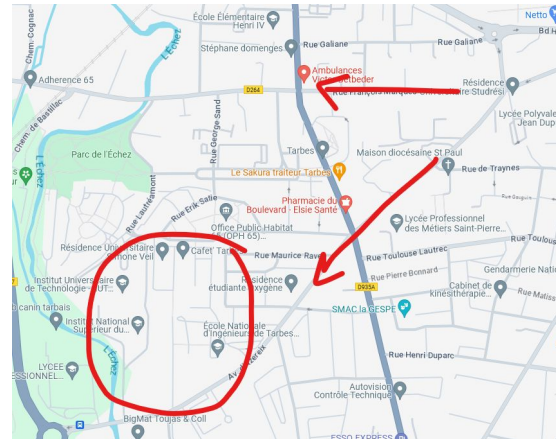
Voie rouge - Suite rue François Marquès



Selon le compte-rendu du CA des Cyclomotivés, la Mairie veut faire de cette rue “LA rue cyclable pour se rendre au pôle universitaire”.

- Pas dans la direction de l'UTTOP contrairement à Azereix
- Mais reste intéressante pour aller vers Ibos

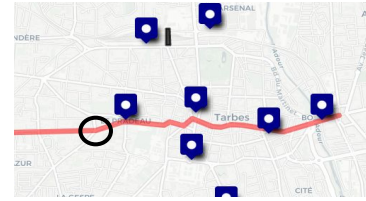
Proposition : 1 piste cyclable bidirectionnelle côté sud afin d'être reliée au carrefour vers la rue Ste Catherine
Mise en **sens unique** depuis la rue Philadelphie de Gerde jusqu'au prochain carrefour





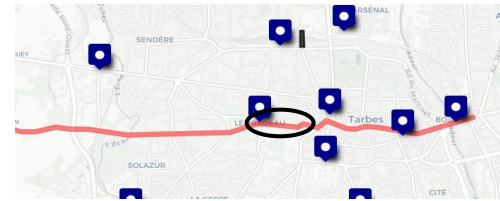
Voie rouge - Marquès / Ste Catherine

Cf voie Verte

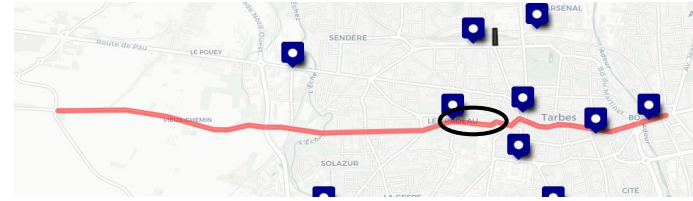




Voie rouge - Prom. Pradeau - actuellement



Voie rouge - Pradeau - contexte



Problématiques :

- Vitesses trop élevées (2x2 voies), pas de ralentisseurs, limitée à 50km/h, présence d'une école
 - Lors d'une réunion de quartier : 60% respectent la limitation de vitesse (→ **40% ne la respectent pas**), plus haute mesure à 68 km/h
- Stationnement récurrent sur trottoirs / bandes cyclables surtout devant l'école
- Sens est → ouest : ouverture de portières inopinées
- Sens ouest → est : stationnement en bataille (*souvent en marche avant*)
⇒ aucune visibilité en sortie de stationnement
- Dans les 2 sens : interruption de la bande cyclable car présence d'un arrêt de bus

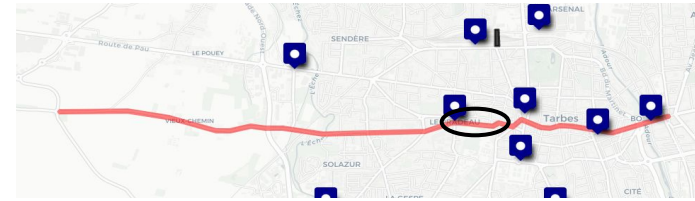
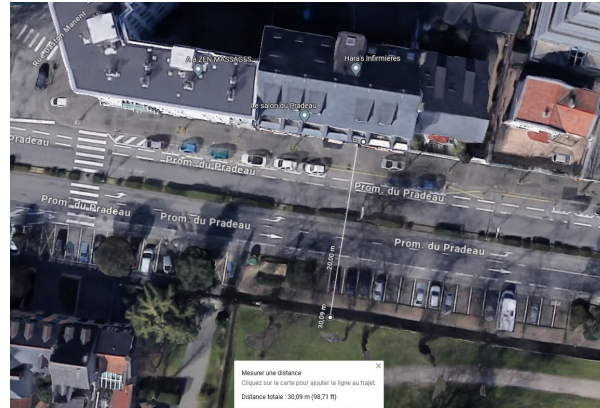


Voie rouge - Pradeau

Propositions :

(N.B. : 30 m de largeur disponible)

- Inversion stationnement/piste cyclable pour une meilleure sécurité
- Présence de policiers à l'entrée et sortie de classes
- Passer à 1 voie dans chaque sens et ajouter de la végétation au centre (arbres)



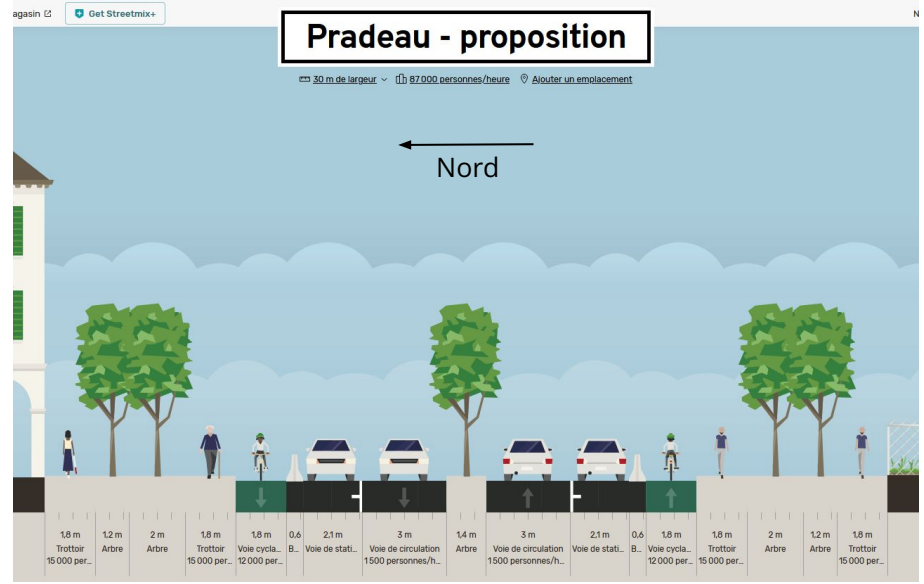
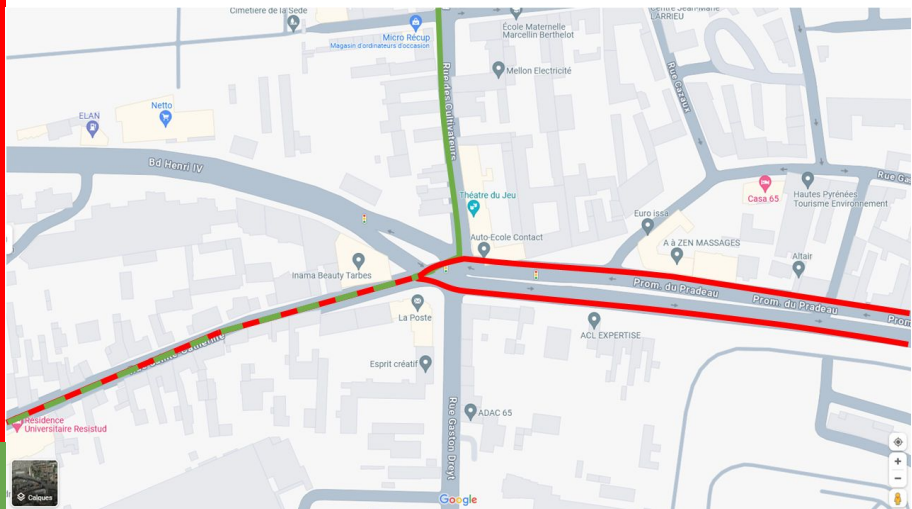
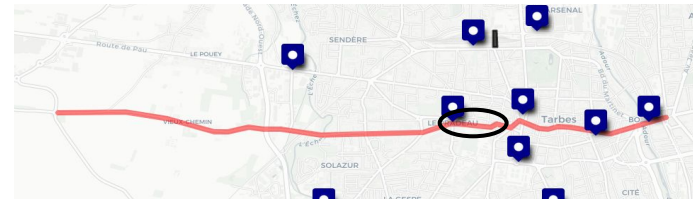
<https://twitter.com/littlebigfred/status/1759334356328329411/photo/1>





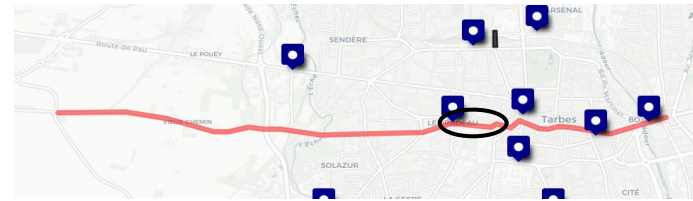
Voie rouge - Pradeau

Proposition 1: *(sans arrêts de bus)*

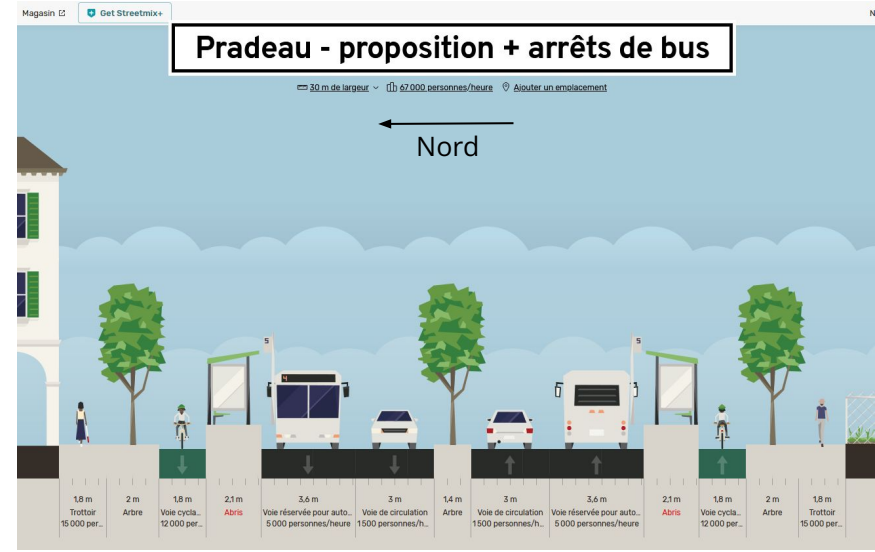
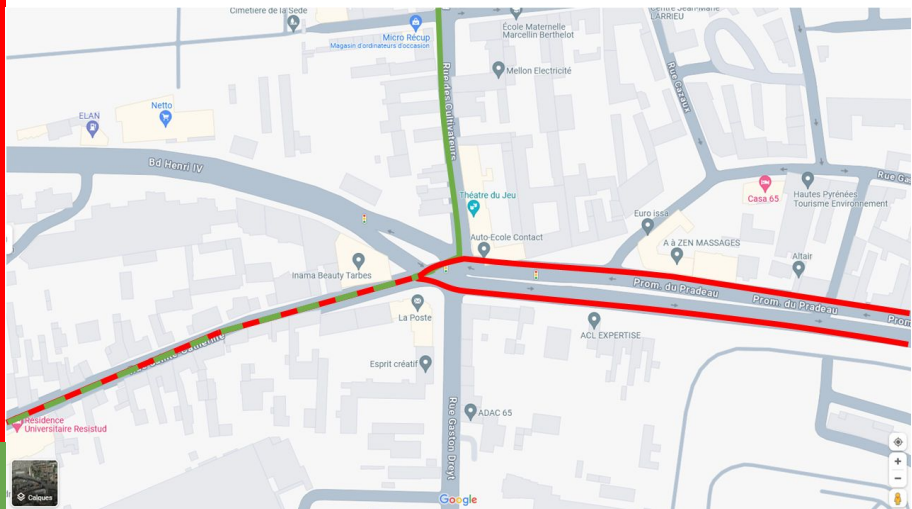


⇒ moins de problèmes à l'arrivée du carrefour suivant (passage sous un immeuble)

Voie rouge - Pradeau



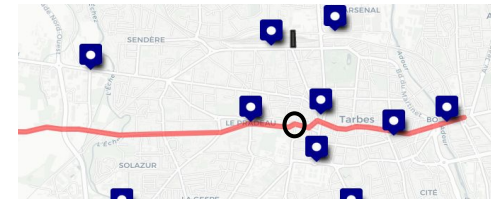
Proposition 2: (avec arrêts de bus au niveau du stationnement + décalage piste cyclable)



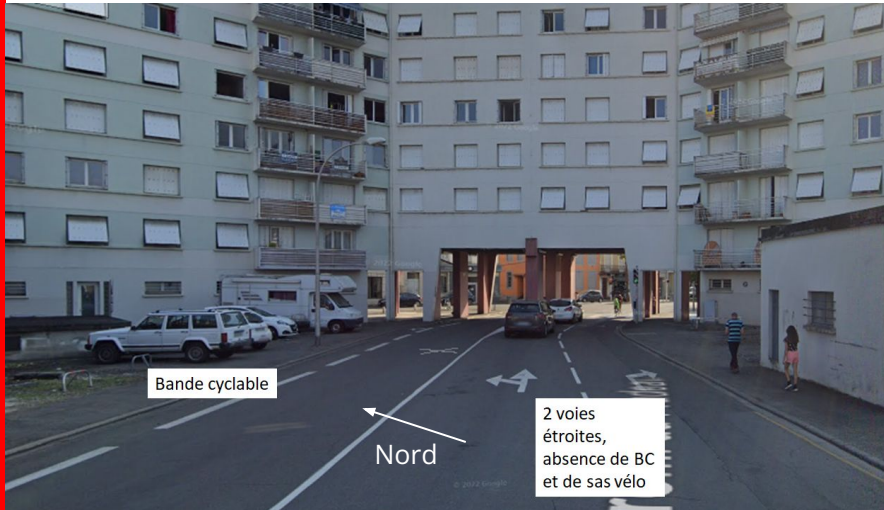
⇒ moins de problèmes à l'arrivée du carrefour suivant (passage sous un immeuble)



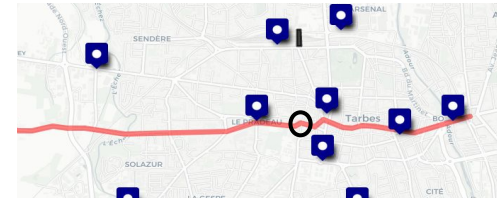
Voie rouge - *Pradeau porche sous l'immeuble*



Actuellement : Environ 4 m. de large, les véhicules passent en quinconce



Voie rouge - *Pradeau porche sous l'immeuble*



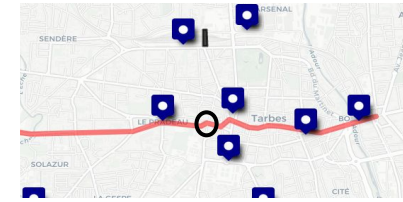
Proposition :

Passage à 1 voie sous l'immeuble

Une piste cyclable unidir séparée
(plots, bacs à fleurs etc.) de chaque
côté.



Voie rouge - Carrefour Pradeau / Cours Reffye



Proposition :

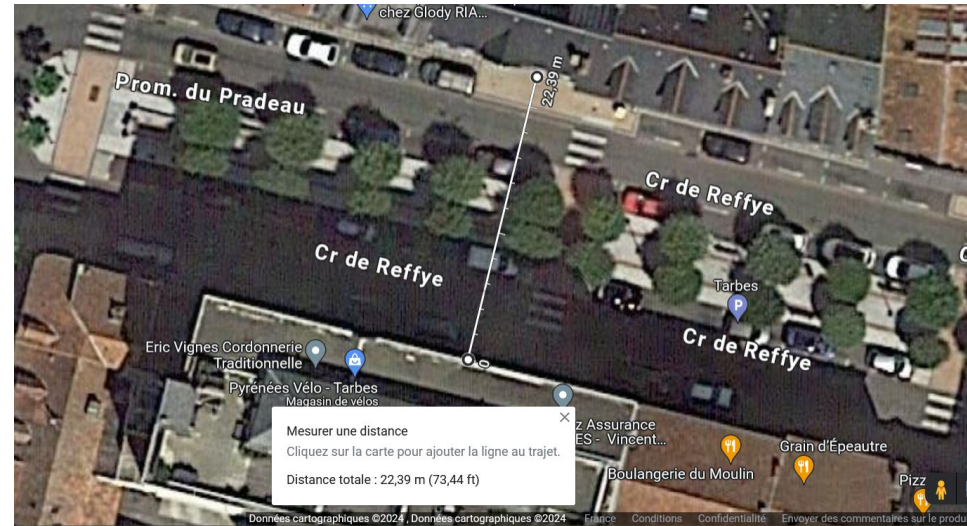
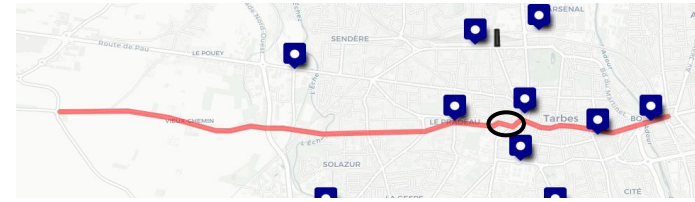
- Piste cyclable prioritaire avec plateau surélevé afin de sécuriser l'intersection par rapport aux motorisés **tournant à droite**
- Besoin d'avancer le feu pour motorisés car le carrefour est souvent encombré ❌



Voie rouge - Cours Reffye

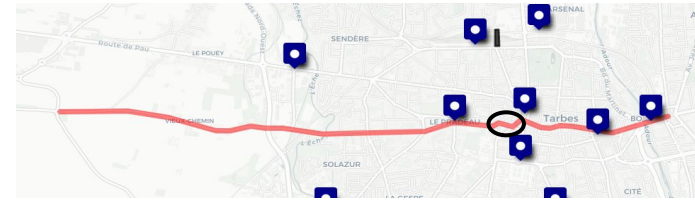
Problématiques :

- 6 voies pour motorisés : 4 pour le stationnement, 2 pour la circulation
- **Fait partie de la vélorue** (sens ouest → est uniquement)
- Rue très étroite : impossible de doubler à vélo et feu court
→ attente, n'incite pas à la pratique du vélo comme mode "rapide"
- Bus coincés dans les embouteillages



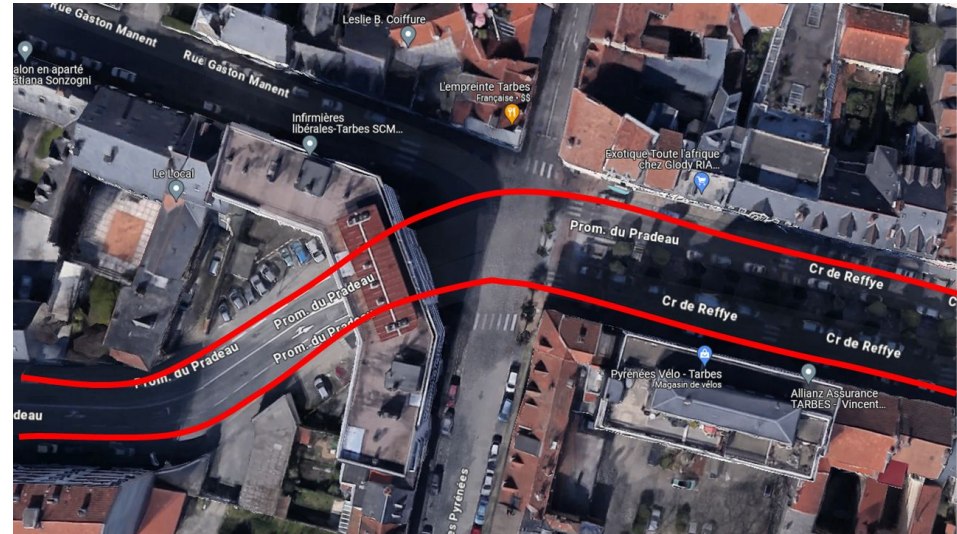
22 m. de largeur disponible

Voie rouge - Cours Reffye



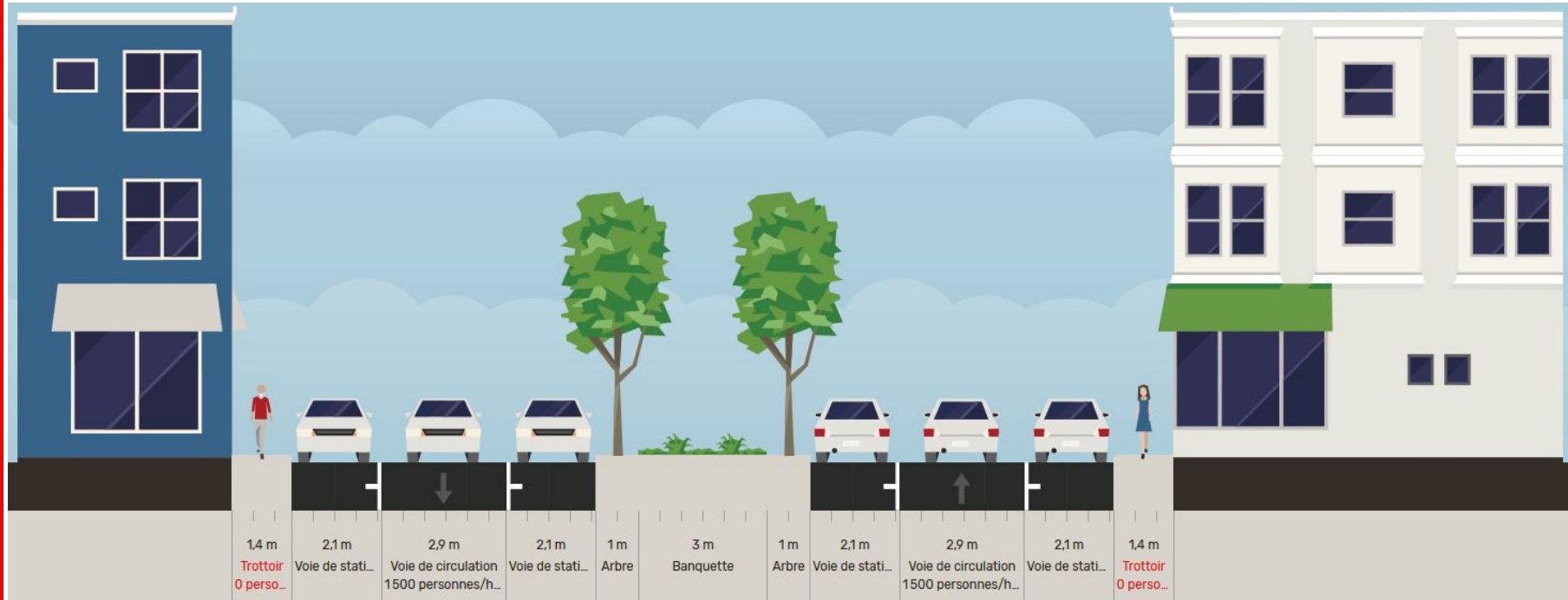
Propositions :

- Suppression d'une voie de stationnement de chaque côté (permet de garder du stationnement minute)
- Création :
 - d'une voie partagée cyclistes/bus dans le sens ouest → est
 - ou
 - d'une piste cyclable unidirectionnelle dans chaque sens

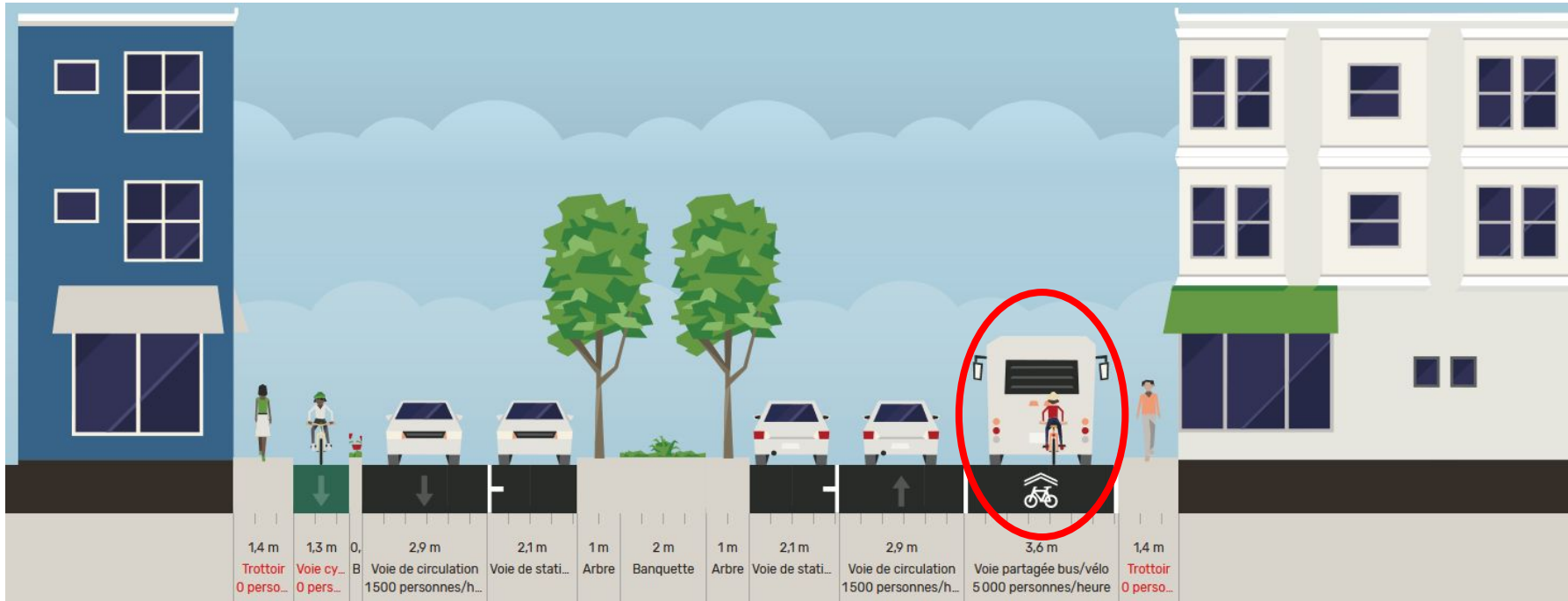




Voie rouge - Cours Reffye - situation actuelle

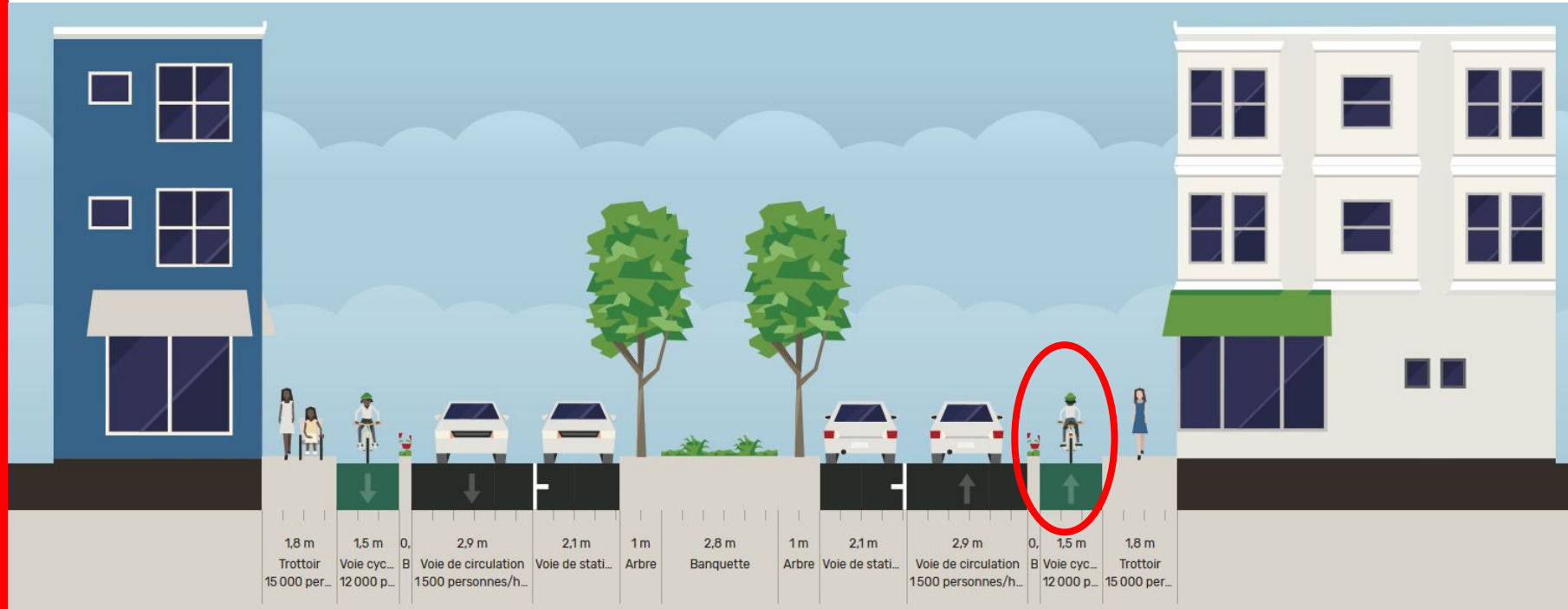


Voie rouge - Cours Reffye - *Proposition 1*

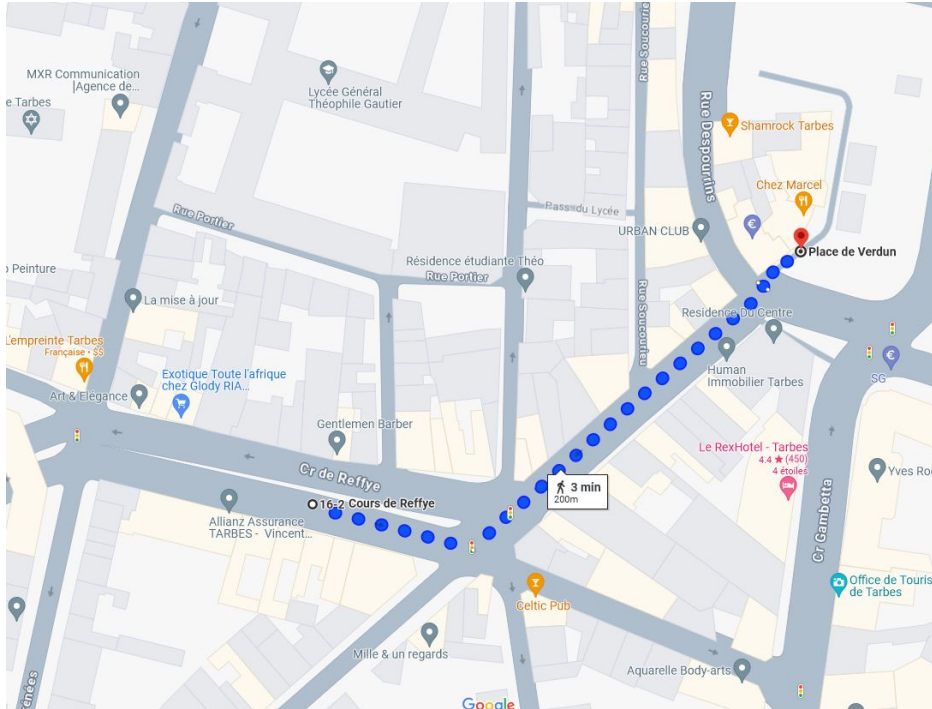
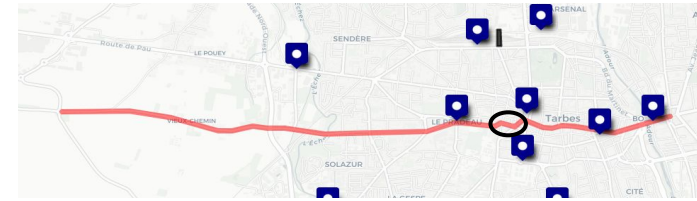




Voie rouge - Cours Reffye - *Proposition 2*



Voie rouge - Cours Reffye



Proposition : La suppression d'une voie de stationnement de chaque côté du Cours Reffye en surface, au profit de **stationnement minute**, permettra une meilleure rotation des clients pour les commerces à proximité.

Pour les arrêts plus longs il reste à 200 m le parking Verdun et du stationnement est présent dans toutes les rues adjacentes.

Voie rouge - Av. du Régiment de Bigorre

Actuellement à 3-4 voies et en sens unique

Détour à vélo : 600 m. au lieu de 200 en ligne droite



Recom. 3 min 3 min 4 min

16-2 Cr de Reffye, 65000 Tarbes

Pl. de Verdun, 65000 Tarbes

Ajouter une destination

Options

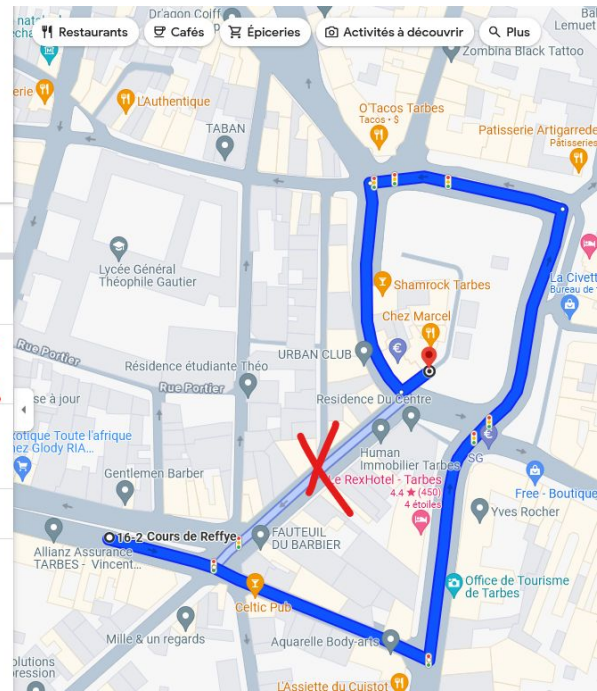
Envoyer l'itinéraire vers votre téléphone Copier le lien

via Cr de Reffye et Av. du Régiment de Bigorre ~~200 m~~

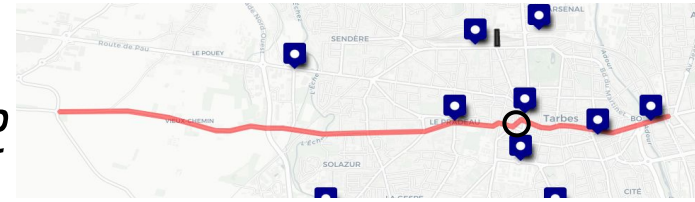
via Cr Gambetta 4 min 600 m

Détails

Tous les itinéraires sont principalement plats



Voie rouge - *Av. du Régiment de Bigorre*



Proposition :

- Bidirectionnelle unilatérale côté est pour relier le Cours Reffye à la place Verdun
- Elargissement des trottoirs
- Passage à 1 voie pour garder du stationnement ou rester à 2 voies avec suppression du stationnement



Place Verdun

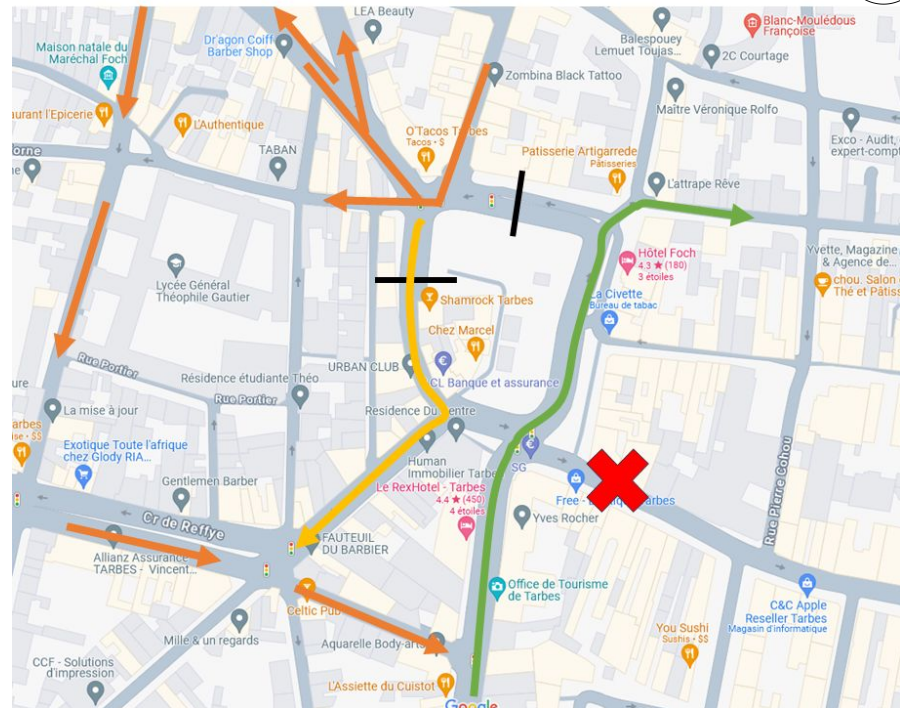
Permet de couper la ville est-ouest et nord-sud en voiture

⇒ plus rapide que de prendre le périphérique mais dégrade le cadre de vie de Tarbes centre

Proposition :

Permettre le passage uniquement des bus / riverains / livraisons (de magasins) et mobilités actives

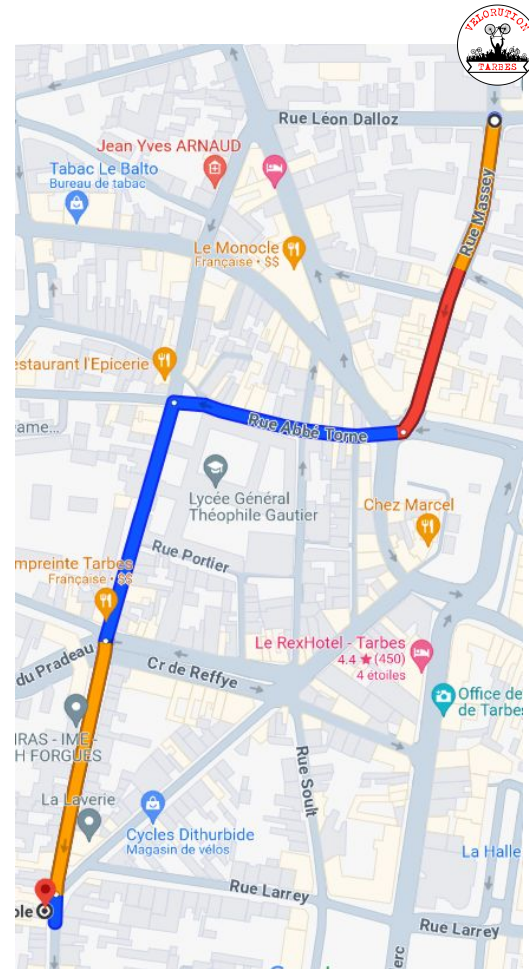
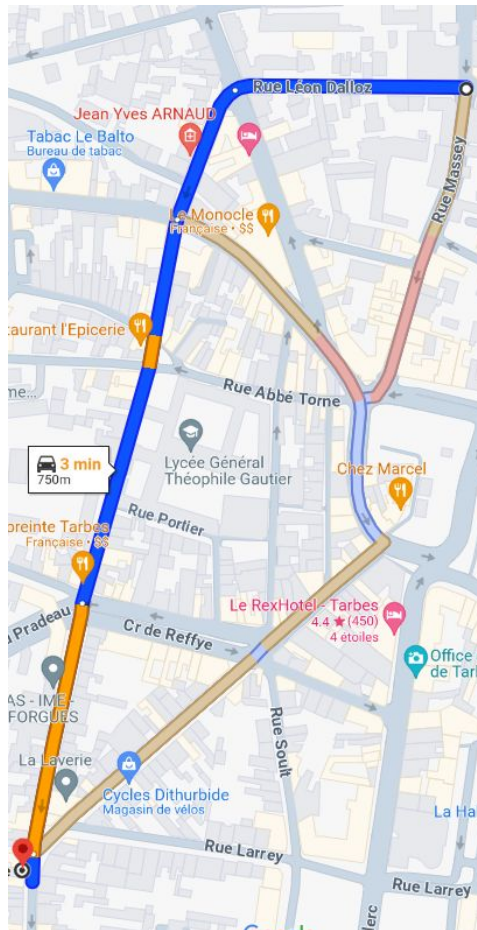
Interdiction de tout passage dans la rue Foch



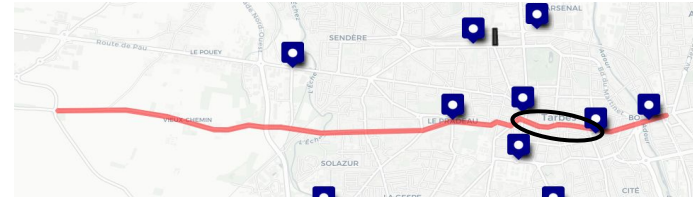
Possibilité pour les cars et bus de faire le tour de la place

Place Verdun - ouest

Rues plus étroites, moins agréables à traverser, permettra aux riverains de rentrer chez eux tout en rendant le trafic de transit moins agréable et plus long
⇒ report sur le périphérique

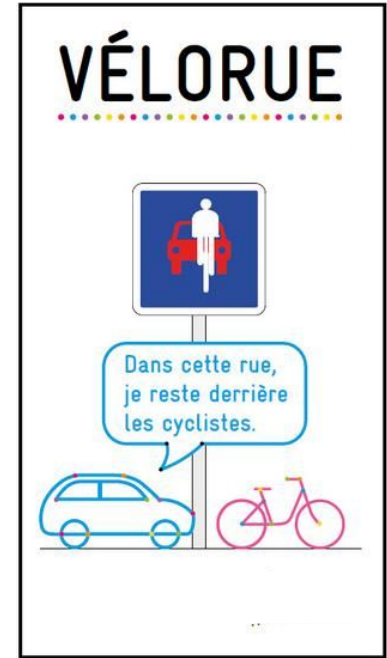


Voie rouge - Vélorue Foch



Problématiques :

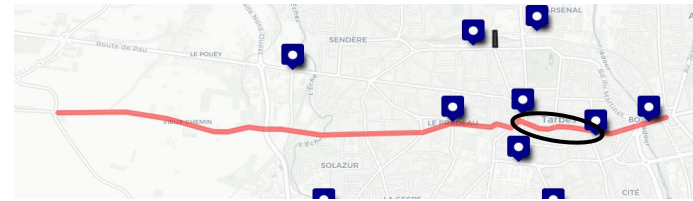
- Limitée à **50 km/h** → Dangereuse pour les piétons et cyclistes : ne suit pas les recommandations du CEREMA
- Non respect de l'interdiction de doubler (sondage des Cyclomotivés : 50% des automobilistes ne savent pas qu'ils sont dans une vélorue)
- **Trafic de transit trop important** pour une vélorue
- Largeur apparente importante incitant à doubler, sauf devant Monoprix
- **Sans double sens cyclable** (DSC - pourtant promis par l'élu responsable)



⇒ Vidéo YouTube sur la Vélorue Foch de Tarbes : https://youtu.be/yR_5iR1-gdM?si=3UZlaAjzBz-9EpFL



Voie rouge - *Vélorue Foch*



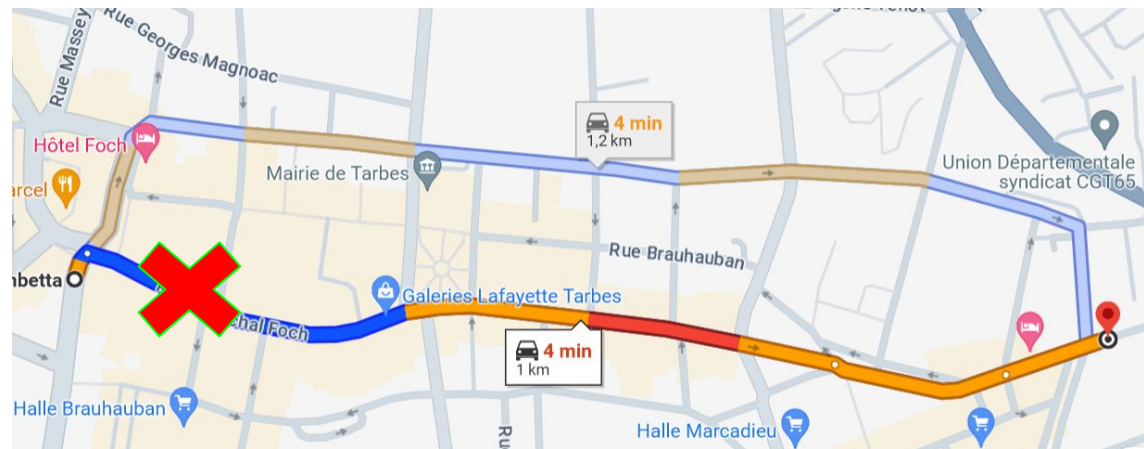
Proposition 1 :

- Création d'une vraie vélorue : autorisée aux riverains, navette électrique, livreurs mais PAS un axe privilégié pour la majorité des motorisés
- Installation de bornes escamotables
- En double sens cyclable, limitée à 20 km/h
- Ajout de ralentisseurs réguliers
- Plus de communication
- Ajout de stationnement vélo
- Pour le confort des piétons : ajout de bancs, fontaines à eau



Place Verdun - est

⇒ Interdiction de la rue Foch aux motorisés sauf exceptions.



Contournement ouest → est possible via la rue Georges Clémenceau (déjà le cas actuellement le 1er samedi du mois pendant les samedis piétons)

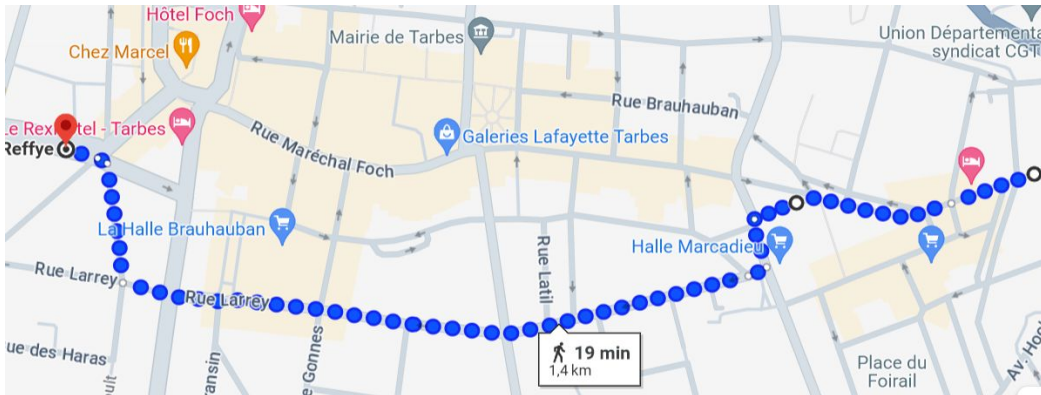
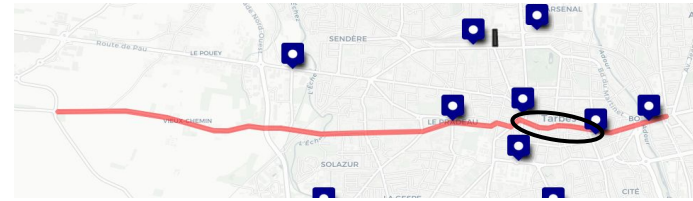
Contournement est → ouest par les rues du 4 Septembre ou Larrey (déjà le cas actuellement) car rue Foch en sens unique

Voie rouge - *Vélorue Foch*

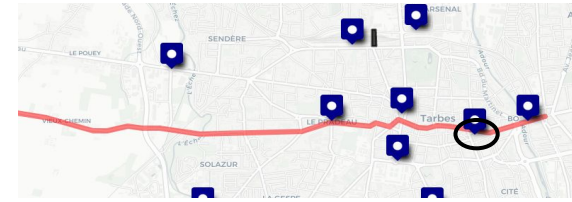
Proposition 2 :

Transformer la rue Foch en zone piétonne et faire passer la voie structurante du Réseau Vélo par la rue Larrey pour la continuité Cours Reffye/Marcadieu

⚠ S'assurer que la rue piétonne soit autorisée aux cyclistes et rendre la rue Brauhauban parallèle (déjà rue piétonne) autorisée aux cyclistes "à l'allure du pas"

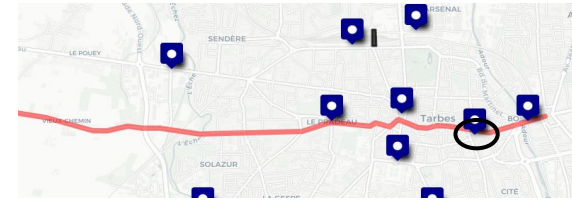


Voie rouge - Arrivée à Marcadieu



- Besoin de créer des plateaux surélevés aux croisements (*croisement avec la Voie Rose*),
- En continuité de la rue Foch \Rightarrow piste cyclable bidirectionnelle côté nord
- Vert : sens du trafic motorisé

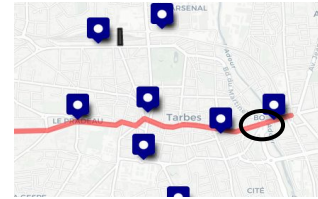
Voie rouge - Accès à Marcadieu



→ Pas de perte de temps pour les motorisés n'ayant plus accès à la rue Foch



Voie rouge - *Vieux Pont - av. de la Marne*

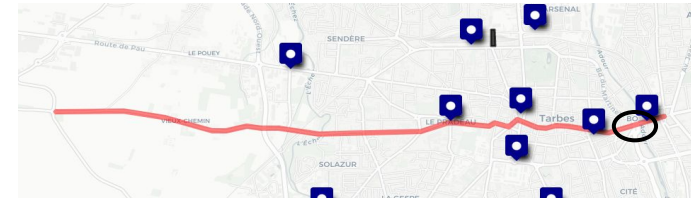


Actuellement :

- 2 voies de circulation, une dans chaque sens
- 1 "bande cyclable" de chaque côté, sans panneau B22a ni C113, ligne continue tout le long, pointillés dans la continuité du stationnement



Voie rouge - *Vieux Pont av. de la Marne*



Problématique :

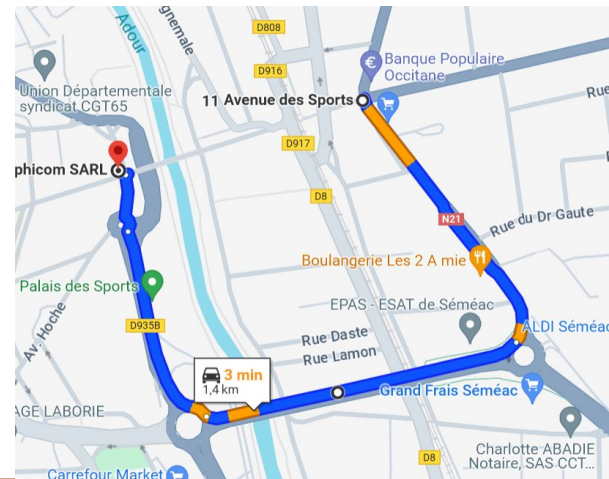
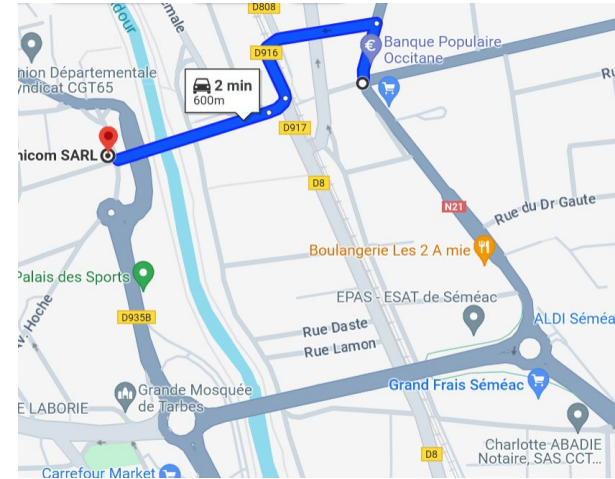
- Stationnement **tous les jeudis matins** sur :
 - le tablier du pont
 - la “bande cyclable”*(officiellement toléré par la Mairie cf. réunions publiques)*



Voie rouge - *Vieux Pont av. de la Marne*

Propositions :

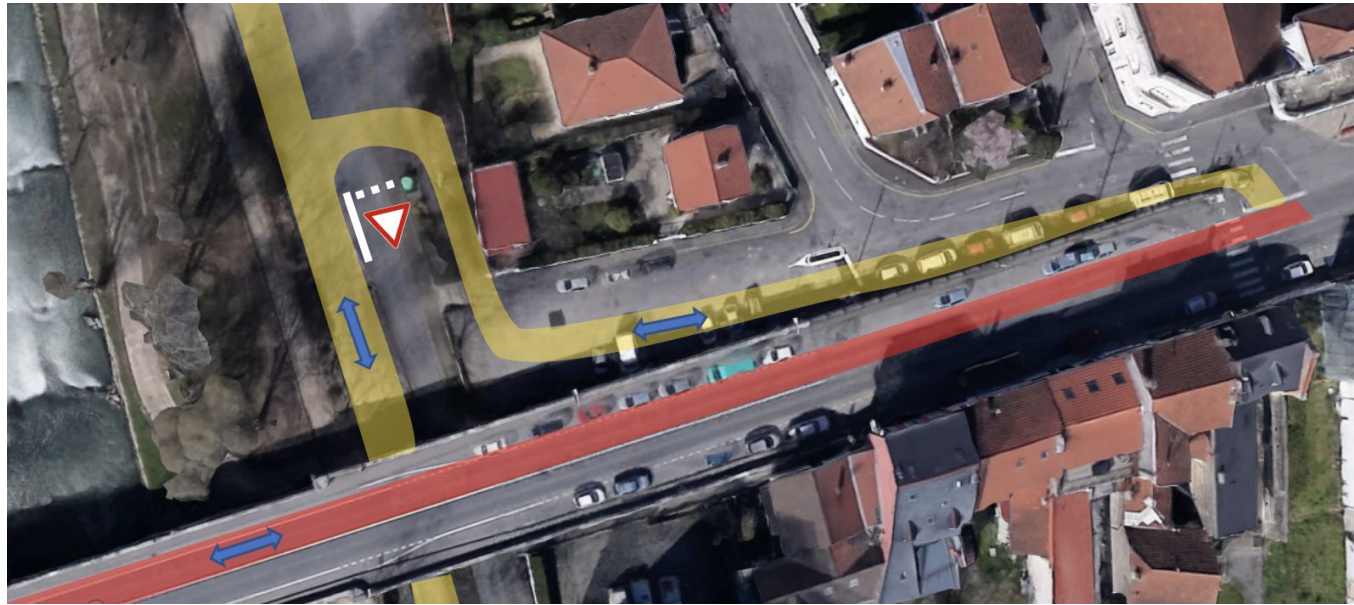
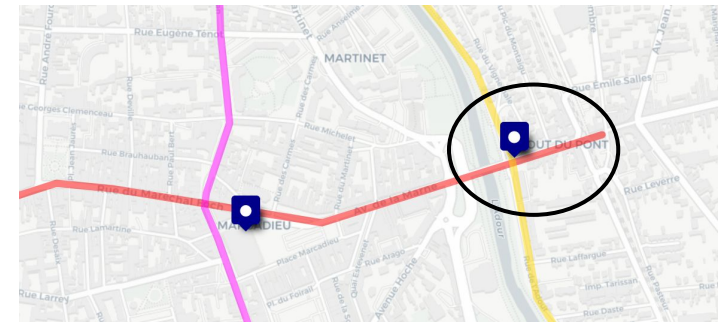
- Le passer en sens unique pour **sortir** de Tarbes, avec une piste cyclable bidirectionnelle côté **nord**
- Elargir les trottoirs à 1m40 minimum
- Faire passer le trafic entrant dans Tarbes par le Pont St Frai (déjà à 2x2 voies) : **pas** de perte de temps, arrivée directe sur 2 zones de stationnement (*pl. du Foirail ou pl. Marcadieu*)



Voie rouge - Accès voie jaune

Proposition :

(déjà pratiquée par les cyclistes et automobilistes malgré l'interdiction de tourner à gauche depuis le pont)

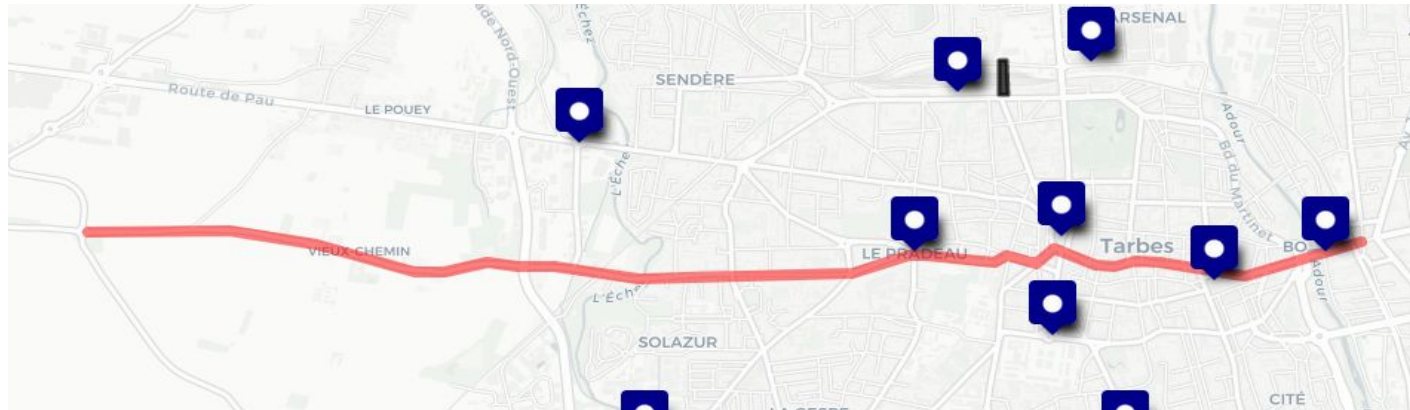


PC rouge côté Nord permet de ne pas couper le flux motorisé en rejoignant la voie jaune

Continuité : comment rejoindre Séméac / Aureilhan ?

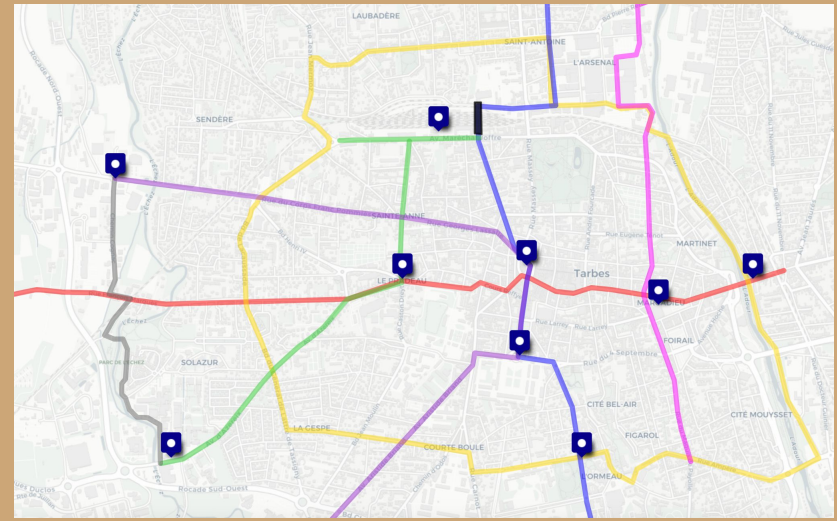
Voie rouge - *Points de vigilance*

- Arrivée ouest par Ibos, voies étroites : limitation du trafic de transit
- Centre ville : création de vraies pistes afin d'éviter tous conflits (motorisés ou piétons) ainsi que le stationnement sur les aménagements cyclables
- Arrivée à Séméac/Aureilhan au bout du pont : traversée de la voie ferrée à revoir



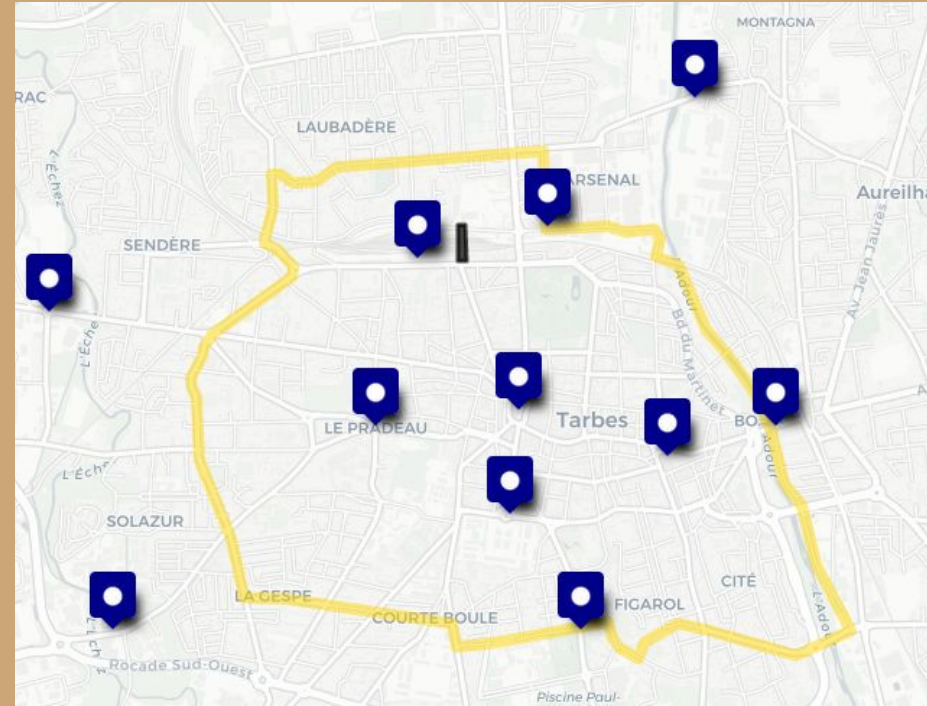
Voie jaune

Tour de Tarbes



Voie jaune

Tour de Tarbes

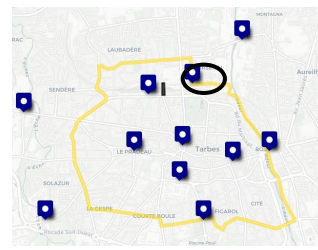


Voie jaune - Arsenal - Rues Kléber & de la Fonderie

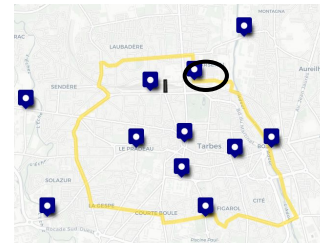
Proposition :

Création de **2 filtres modaux** permettant le report de la circulation motorisée sur l'av. Alsace-Lorraine et celle des Tilleuls et empêchant les raccourcis par le quartier de l'Arsenal : création d'un quartier apaisé

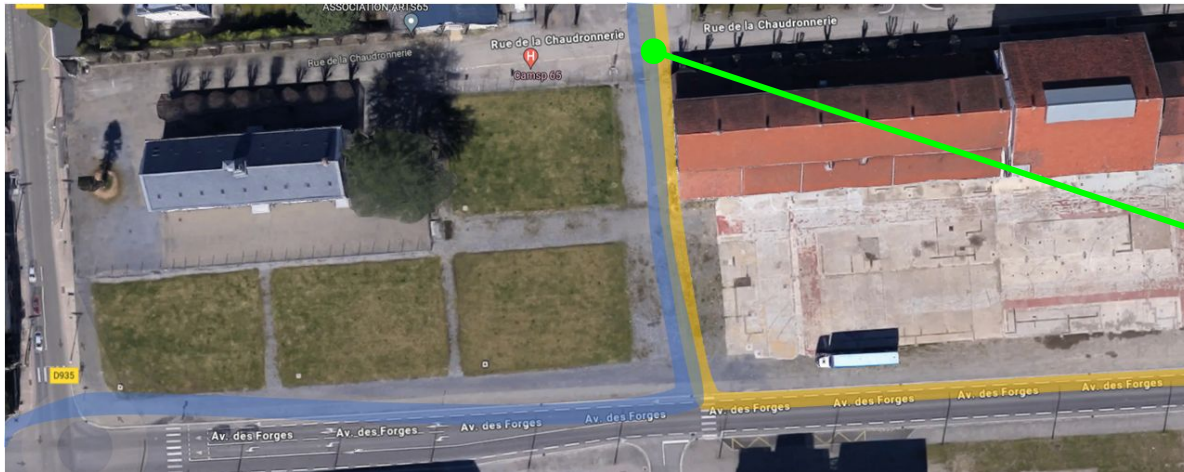
Permet toujours d'accéder au restaurant d'entreprises, à Vallourec, et à toutes les commodités présentes dans le quartier



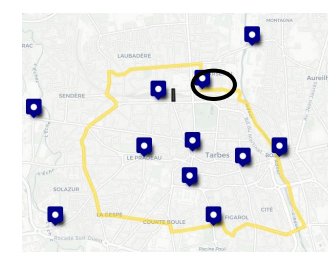
Voie jaune - Arsenal - Accès rue de la Fonderie



Proposition : Résorption de la coupure urbaine entre l'avenue des Forges et la rue de la Chaudronnerie avec création d'une piste cyclable



Voie jaune - Arsenal - Avenue des Forges



Proposition : piste cyclable côté Nord qui dessert les commerces, l'Usine des Sports. Besoin d'une traversée sécurisée pour accéder au CGR, Galopins, Big Burger, etc. Permet de desservir la **voie bleue** et la **voie rose**

⇒ Besoin de faire respecter les aménagements cyclables (*actuellement stationnement régulier sur BC et trottoirs*) en verbalisant les mauvais stationnements : il y a **>490 places** (sans compter le terrain vague qui permet de garer autant de voitures)

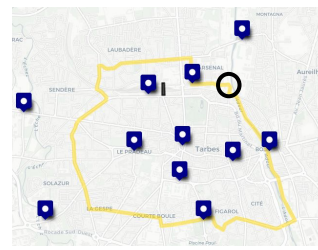


Voie jaune - Pont Nelli (Av. des Forges)

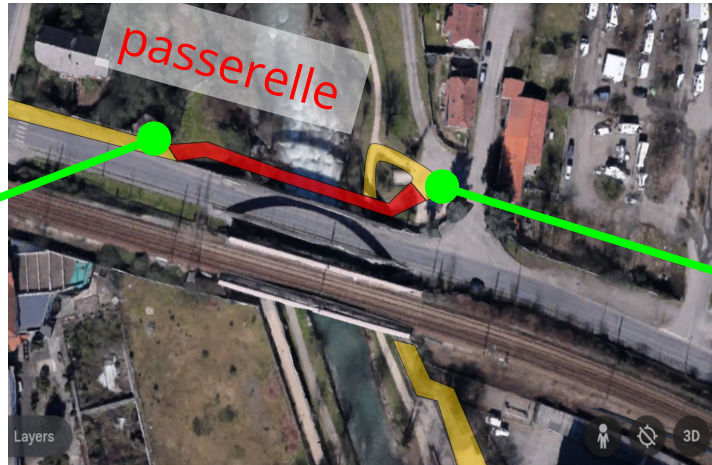
Pont au dessus de l'Adour le long de la voie ferrée : connection Arsenal de Tarbes / Aureilhan - Sud ainsi qu'avec le Caminadour

Proposition :

- Pose d'une passerelle vélo sur le pont existant, en encorbellement côté nord si sa structure le permet

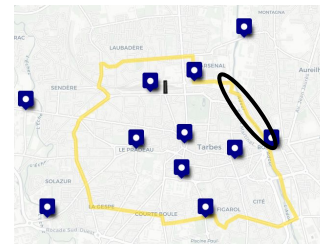


Situation côté Arsenal



Situation côté Aureilhan

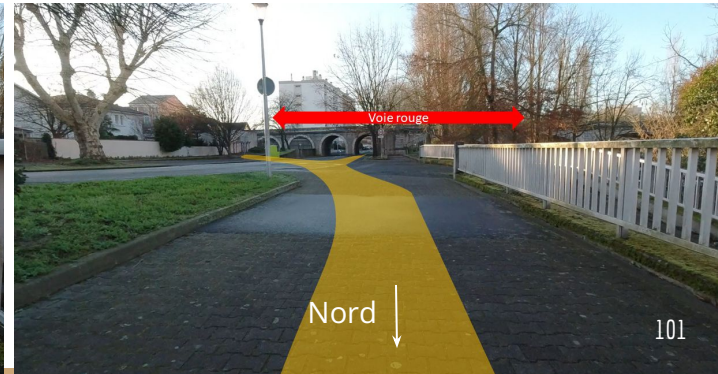
Voie jaune - *Bords d'Adour*



La promenade Bord d'Adour circule en surplomb du Caminadour depuis le Vieux Pont (av. de la Marne) jusqu'au Pont Nelli (av. des Forges)

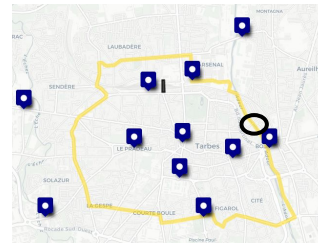
Proposition :

- Réutilisation en l'état comme PC bidirectionnelle de la rocade cyclable de Tarbes
- Continuité cyclable sur les rues traversées + retrait des obstacles dangereux et sauts de trottoir



Voie jaune - *Traversée rue Anselme Frogé*

Rue peu fréquentée coupant la trajectoire de la promenade Bord d'Adour par où passerait la voie jaune. Il y a une priorité aux voitures rue Anselme Frogé et deux trottoirs avec obstacles → rupture de fluidité et dangereux



Proposition :

- Passage rehaussé de trottoir à trottoir
- Priorité aux cyclistes circulant sur le bord d'Adour



Exemple Néerlandais

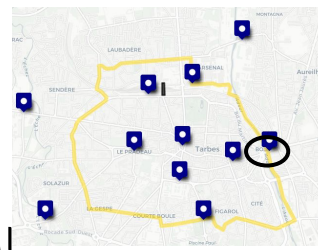


Zone à rehausser

Obstacles dangereux

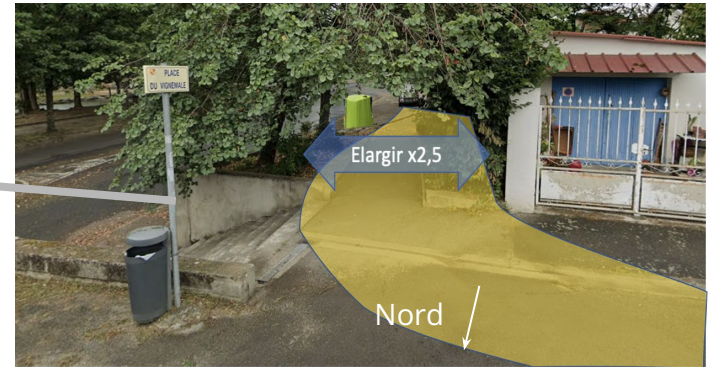
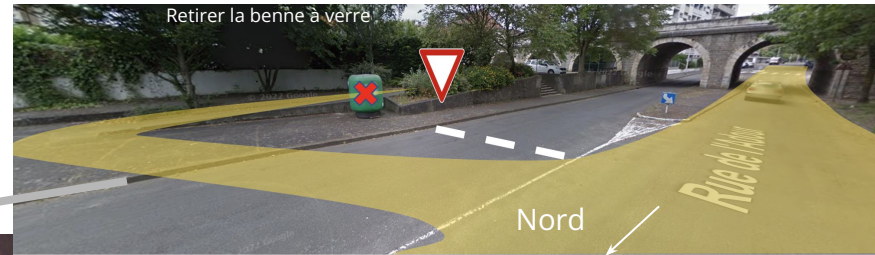
Voie jaune - Pont de la Marne

Point de rencontre entre les voies jaunes et rouges \Rightarrow point nodal très important du réseau



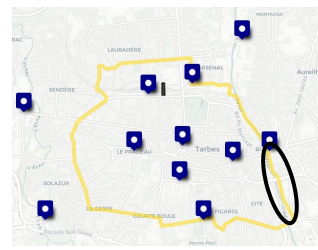
Proposition :

- Améliorer la rampe d'accès au parking
- Céder le passage voiture / priorité vélo sur la rue de l'Adour vers la **voie rouge**



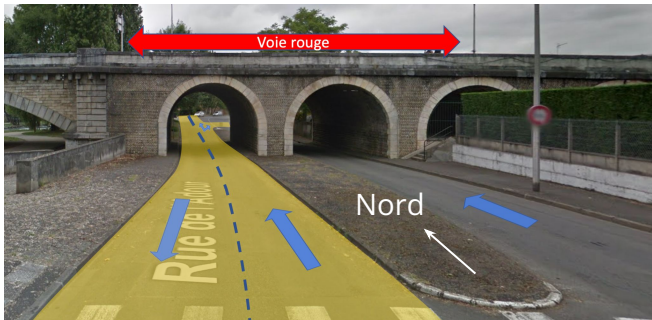
Voie jaune - Rue de l'Adour / sud-est

Rue très large et peu fréquentée desservant une zone artisanale et quelques logements à proximité du Caminadour



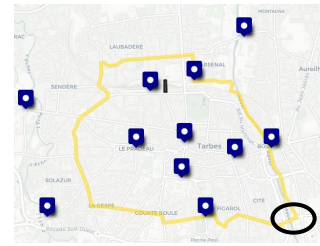
Proposition :

- Passage de toute la rue de l'adour en **sens unique** sud → nord
- Piste cyclable bi-directionnelle sur le côté **ouest** de la chaussée
- Dernière arche du Vieux Pont (*av. de la Marne*) réservée à la piste cyclable



Voie jaune - Pont Alstom

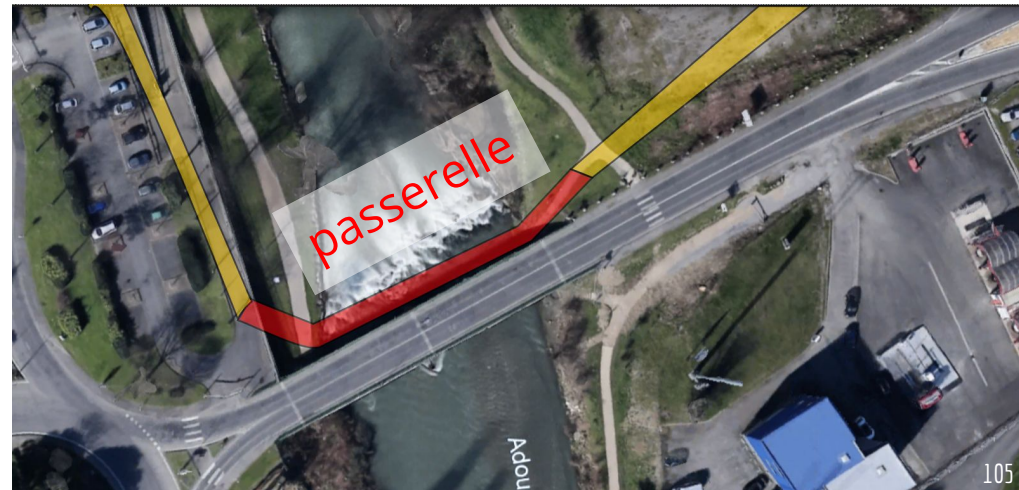
Dernier franchissement de l'Adour au sud de Tarbes, pont suivant à 3 km



Proposition :

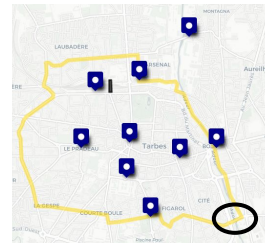
- Installation d'une passerelle vélo sur le pont existant si sa structure le permet

Ex : pont du Mal Leclerc - Olivet (45)



Voie jaune - *Giratoire Alstom*

Giratoire **très accidentogène** de la rocade de Tarbes. Passage obligé pour se rendre à Tarbes depuis Alstom (*env. 100 vélotaffeurs en croissance forte*), Soues, Rue du Dr Guinier



Proposition :

- Traversée du bd J-R Paul en site propre protégé à distance du giratoire
- Priorité vélo par feu à détection de présence



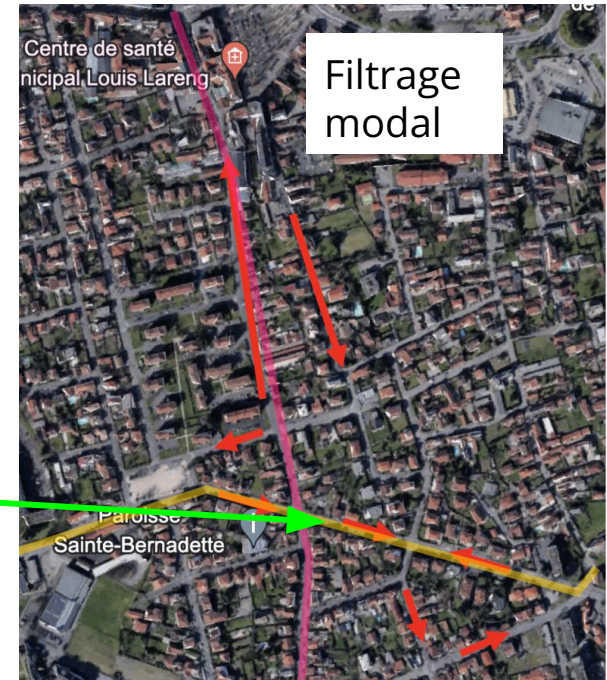
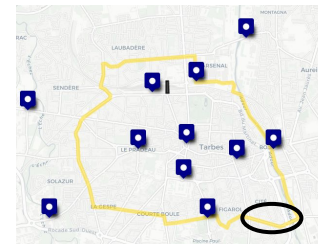
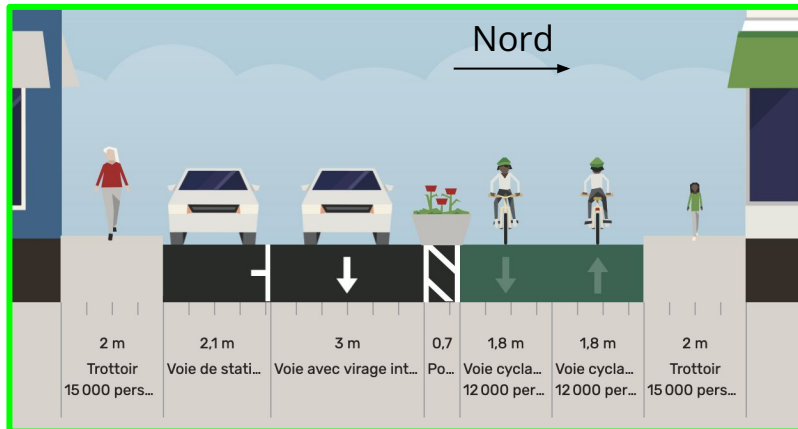
Capteur dans la chaussée

Voie jaune - Rue Ampère

Rue étroite, utilisée comme raccourci en voiture

Proposition :

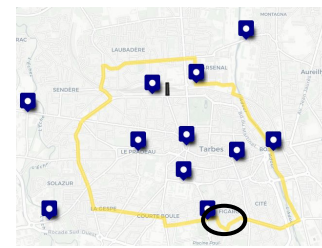
- Piste bidirectionnelle côté nord de la rue
- Mise en sens unique pour un filtrage modal de la rue



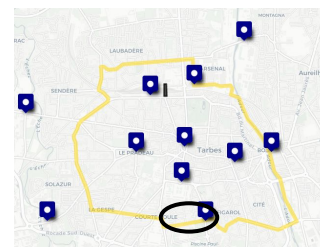
Voie jaune - *Ecole primaire Ormeau*

Place rond point à proximité immédiate d'une école et traversée compliquée pour rejoindre le secteur Bel Air

- Propositions :**
- 1: Contournement de l'école par le nord
 - 2: Traversée de l'école à vélo (*ça se fait dans d'autres pays*)



Voie jaune - Rue P. Langevin/Bel-Air/Lycée M. Curie



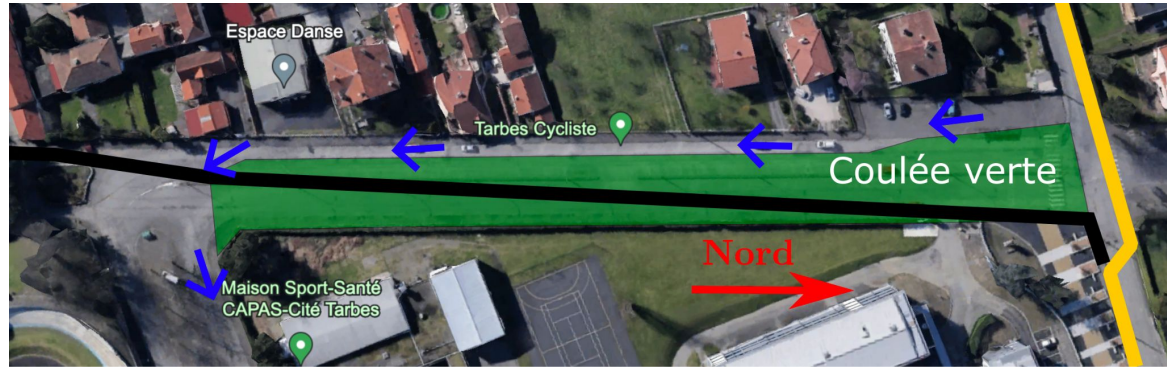
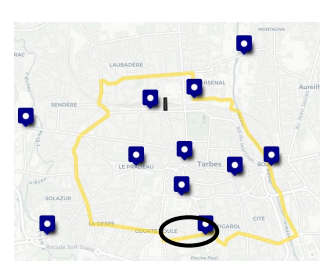
Rues Georges Ledormeur & Paul Langevin à double sens + 1 voie de stationnement → très étroites

Proposition : Passage à sens unique et passage de la partie sud de la chaussée en piste bidirectionnelle vélo, priorité vélo au croisement avec la rue Joliot Curie & Chemin de l'Ormeau



Avenue de Huesca

Bande bitumée de 24m de large,
sans utilité apparente



Propositions :

- Passage à **sens unique** nord → sud de l'avenue
- Création d'une coulée verte :
 - débitumage de 0,5 hectare,
 - création d'un parc / plantation d'une forêt urbaine
- Piste du réseau secondaire qui rejoint le rond-point de Bagnères

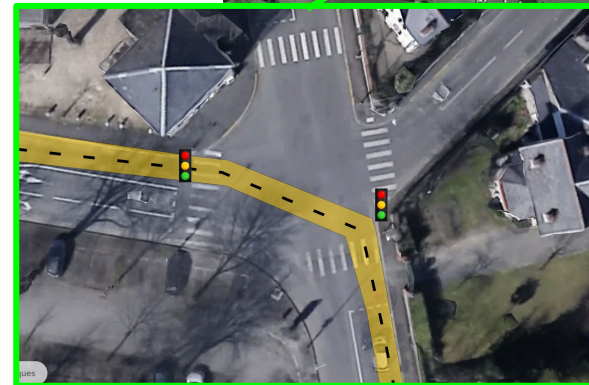
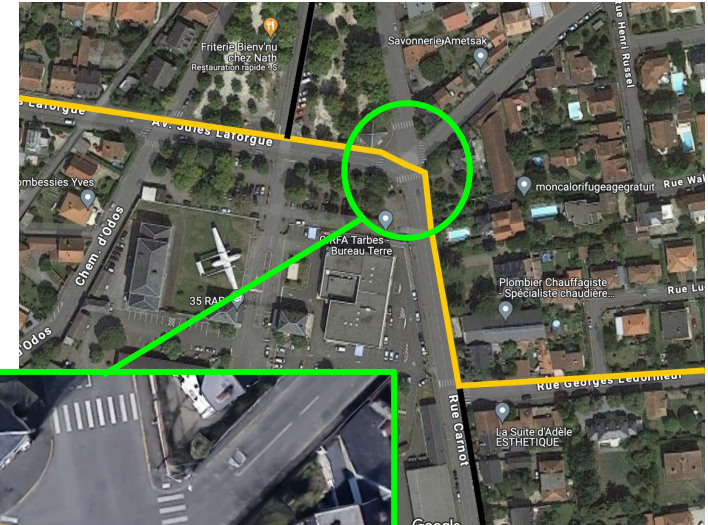


Voie jaune - Rue Carnot - Avenue Jules Laforgue

Contournement du 35ème régiment de parachutistes, zone à très grande capacité de parking

Proposition :

- Fermeture de l'allée du 24ème régiment d'artillerie aux voitures → piste du réseau secondaire qui rejoint le croisement avenue Aristide Briand et l'avenue du Régiment de Bigorre
- Feu du carrefour rue Carnot & av. Jules Laforgues avec une temporisation réservée au franchissement piéton & vélo



Voie jaune - Avenue Jules Laforgue

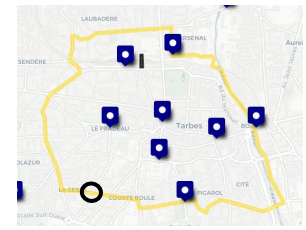


Rue extrêmement large avec stationnement bilatéral empiétant régulièrement sur le trottoir (vitesses trop élevées → peur d'un arrachage de rétroviseur ?)

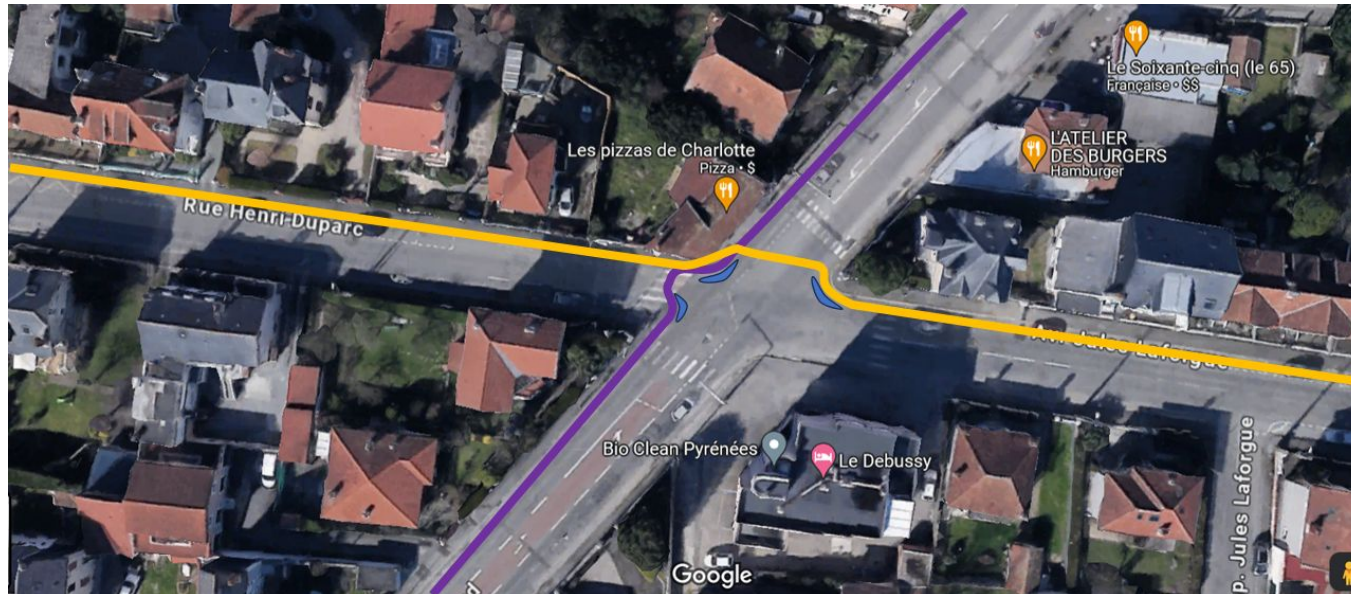
Proposition : PC bidir côté nord et :
soit suppression d'1 voie de stationnement,
soit mise à sens unique (Laforgue & Moules)



Voie jaune - *Croisement avec av. Aristide Briand*



Proposition : Carrefour à la hollandaise avec îlots protecteurs. Croisement de 2 PC bidirectionnelles





Voie jaune - Rue Henri Duparc - partie est

Actuellement : Rue étroite passant devant deux écoles. Limitation à 30 (pas de zone 30)

Passage du bus T3 devant l'école.

Propositions :

PC bidirectionnelle nord desservant les écoles
primaire Jean Moulin et maternelle Duparc

Zone 30 dans toute la rue

Sens unique motorisés sauf
bus (voie de stockage sur
l'actuel stationnement dans
la rue)



Parking réservé aux parents

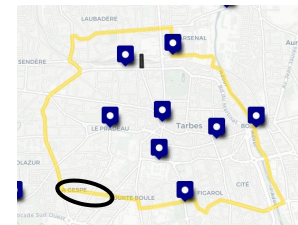


Rue étroite devant les écoles



Voie de stockage pour
laisser passer les bus

Voie jaune - *Rue Henri Duparc - partie ouest*



Besoin de continuité cyclable lors de la traversée du bd Jean Moulin.

Partie ouest : rue extrêmement large (>8m), stationnement à cheval sur les trottoirs (vitesses excessives ?)

Proposition : PC bidirectionnelle côté nord





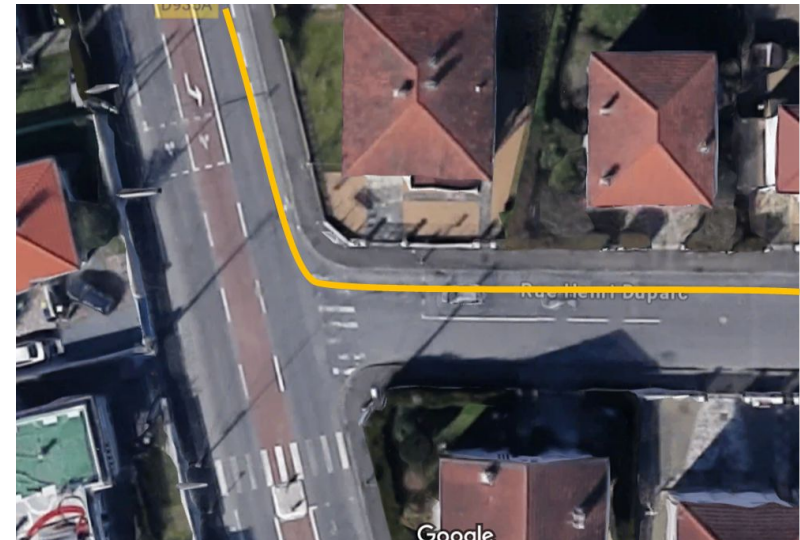
Voie jaune - *Bd du Général de Lattre de Tassigny*



Proposition : PC unidirectionnelle côté est

→ Permet d'être reliée à la PC birir côté nord de la rue Henri Duparc sans interruption ni besoin de feu

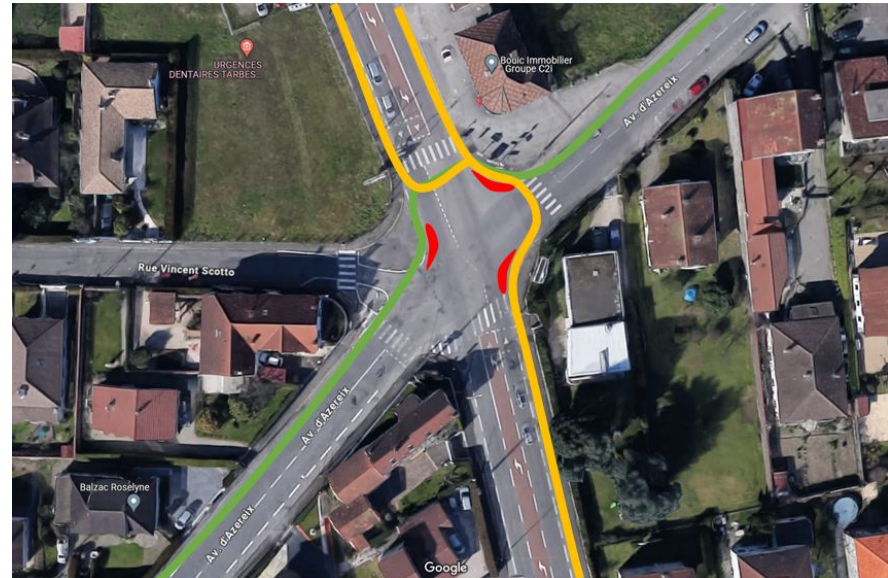
→ Besoin d'assurer la continuité et la priorité au niveau des rues Louis David, Pierre Bonnard et Toulouse Lautrec



Voie jaune - Bd du Général de Lattre de Tassigny



- Croisement de l'av. d'Azereix (**voie verte**) avec le bd du Général de Lattre de Tassigny (D935A)
- **Proposition** : Créer des feux cyclistes avancés (*sas vélo inexistant/non suffisants*) faisant partie intégrante d'un carrefour "à la hollandaise" à la croisée des voies verte et jaune avec des îlots protecteurs (Transformation de la voie jaune bidir. côté est en unidirectionnelles vers le nord)



Voie jaune - *Bd du Général de Lattre de Tassigny suite*



Stationnement récurrent sur les bandes cyclables, non verbalisé. Vitesse élevée

Proposition :

PC bilatérales unidirectionnelles protégées (poteaux/pots de fleurs etc.)

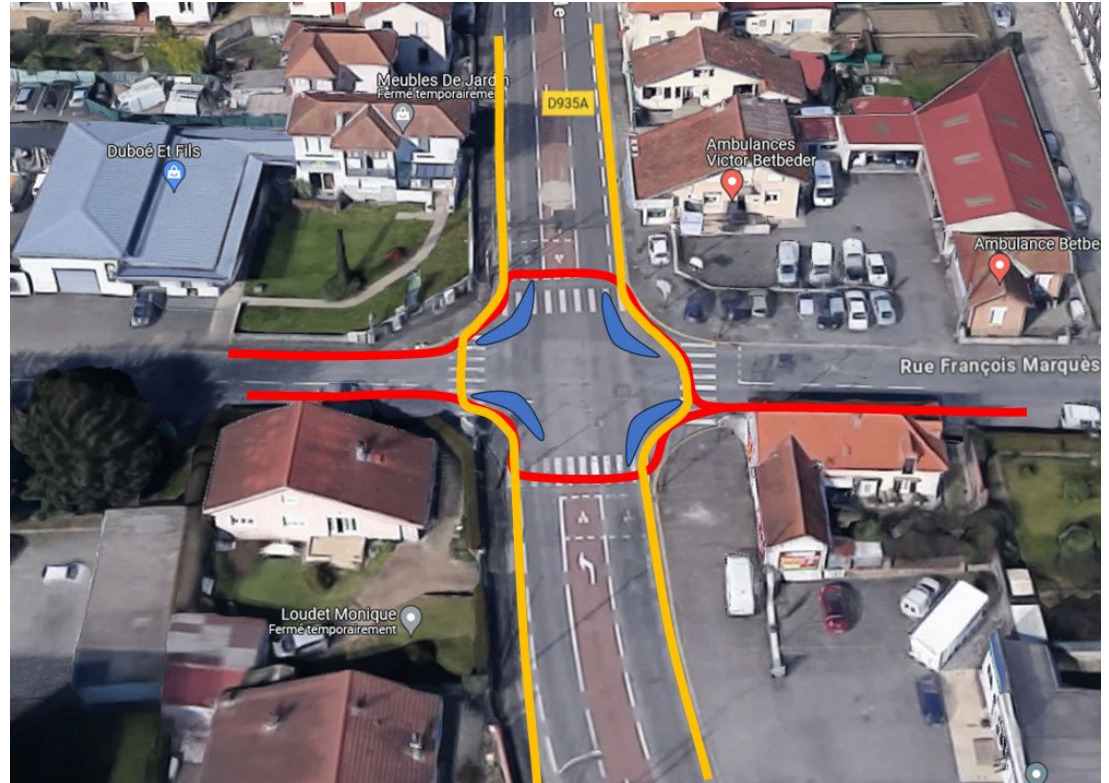


Voie jaune - Croisement Lattre de Tassigny / Marquès



Croisement avec la **voie rouge**

Proposition : carrefour “à la hollandaise”





Voie jaune - *Bd de Lacaussade*



Stationnement récurrent sur les bandes cyclables, non verbalisé. Vitesse élevée. Arrêts bus T2

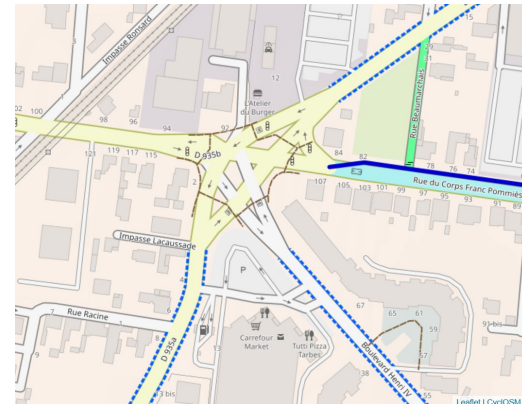
Proposition : PC bilatérales unidirectionnelles protégées (poteaux/pots de fleurs etc.), plateformes pour arrêts de bus



Voie jaune - Carrefour route de Pau

Problématiques :

- Croisement de **5 branches**
- Traversée de la **ligne ferroviaire** à environ 90 m à l'ouest du carrefour
- Pas de feux piétons à toutes les traversées et **mauvaise accessibilité** pour les PMR
- Très **dangereux** à vélo
- Début de la PC de la rue du Corps Franc Pomiès (**Voie Violette**) à l'est, BC sur les voies NE, SE et SO qui s'arrêtent toutes avant le carrefour. Rien à l'ouest.

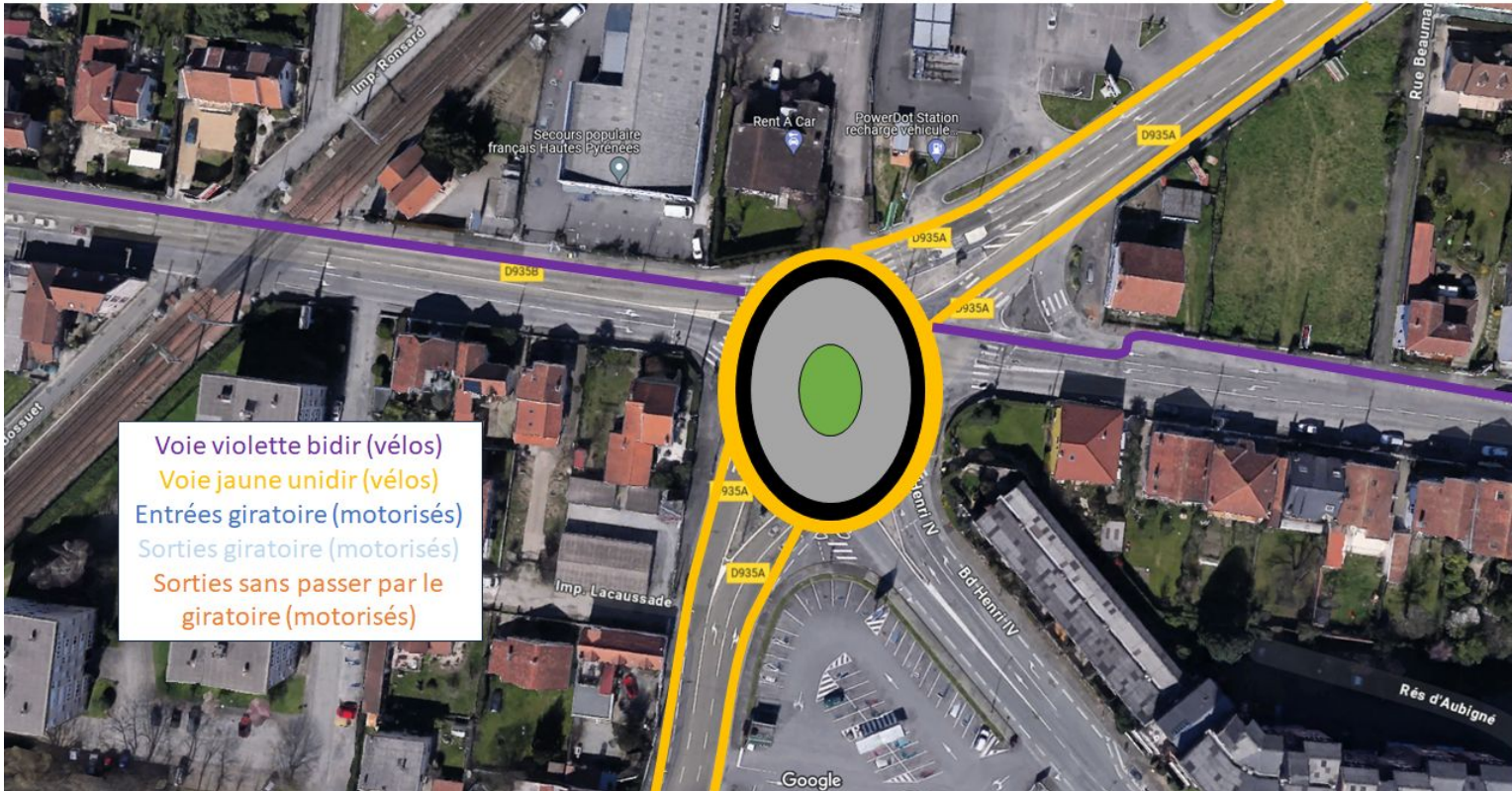




Voie jaune

Carrefour route de Pau

Proposition : giratoire à la hollandaise avec anneau bidir cyclable.
Une seule voie d'entrée et de sortie pour les motorisés. Possibilité de tourner à droite sans passer par le giratoire sur 2 branches.

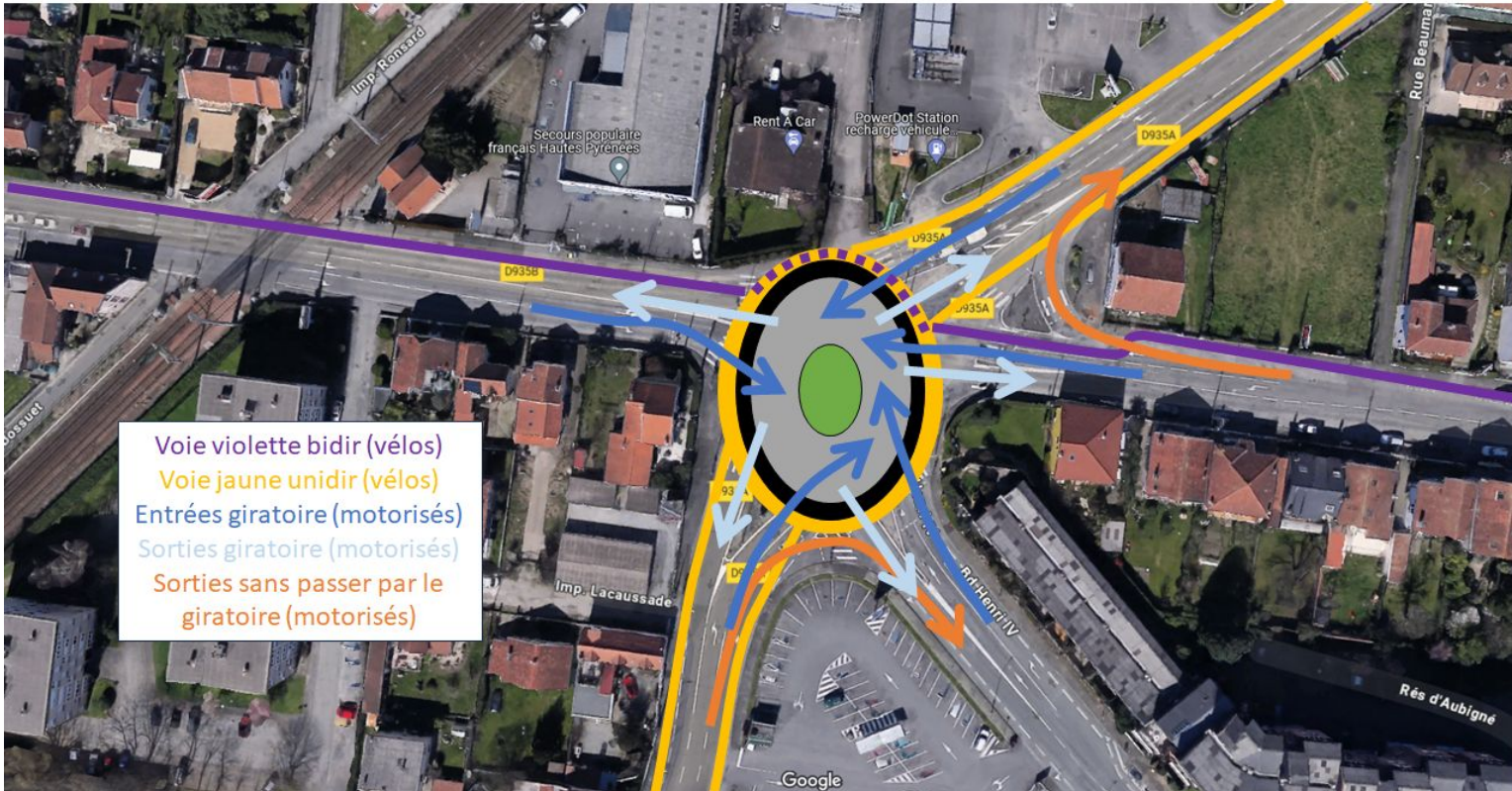




Voie jaune

Carrefour route de Pau

Proposition : giratoire à la hollandaise avec anneau bidir cyclable.
Une seule voie d'entrée et de sortie pour les motorisés. Possibilité de tourner à droite sans passer par le giratoire sur 2 branches.



Voie jaune - Carrefour route de Pau



Si difficultés à mettre en place ce giratoire à cause de la **voie ferrée** : mettre des feux en amont du giratoire (*fonctionnels uniquement lors d'un passage de train et uniquement pour les motorisés*) et passer l'arrivée aux voies ferrées à 2 voies au lieu d'une en venant du carrefour



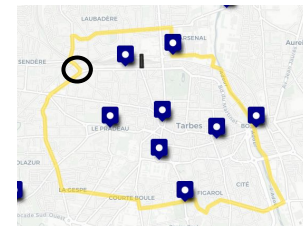
Voie jaune - Bd Maréchal Juin D935A

Actuellement : stationnement unilatéral sur 135m : 95% du temps totalement vide. Présence de grands parkings à proximité (Noz et PlanetForm) et d'un dépose-minute (/utilisé comme tel?) en face du collège des Pyrénées.

Proposition : suppression du stationnement sur la voirie, création de 2 PC bilatérales unidirectionnelles et élargissement des trottoirs



Voie jaune - *Giratoire Reffye - Total & Centre des Finances*



Voie jaune unidir au sud reliée à la **voie verte** bidir à l'est (vers la gare) et au nord avec la suite de la voie jaune bidir

Proposition :

- Suppression des terre pleins entre les voies afin que les motorisés croisent à angle droit les cyclistes (bidirectionnelle dans le giratoire afin de ne pas passer devant la station essence Total)
- Rétrécir les arrivées dans le giratoire (passage à 1 voie) → ralentissement nécessaire

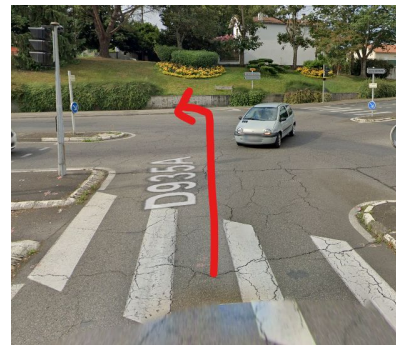


Voie jaune - *Passage sous la voie ferrée*



Problématiques :

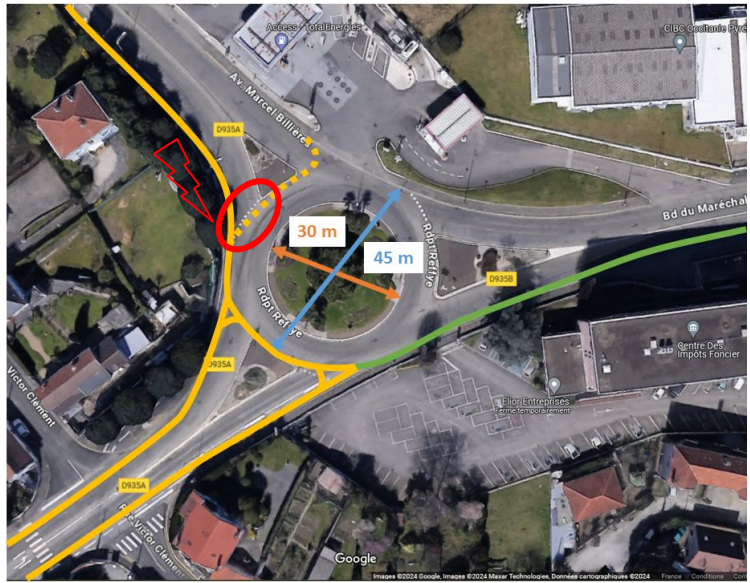
- Vitesses élevées,
- Passage de nombreux camions et semi-remorques,
- Passage étroit piétons/vélos sous le pont (côté sud), difficile de trouver la place pour piétons + PC bidir d'un seul côté
- "trottoir cyclable" difficile d'accès (à **angle droit**)





Voie jaune - *Passage sous la voie ferrée*

Continuer le giratoire "à la hollandaise" ne paraît pas être une bonne idée car les automobilistes regardent à gauche avant d'entrer dans le giratoire et ne s'attendent pas à voir arriver quelqu'un de la droite.



Pas de proposition de passage par le nord du giratoire car :

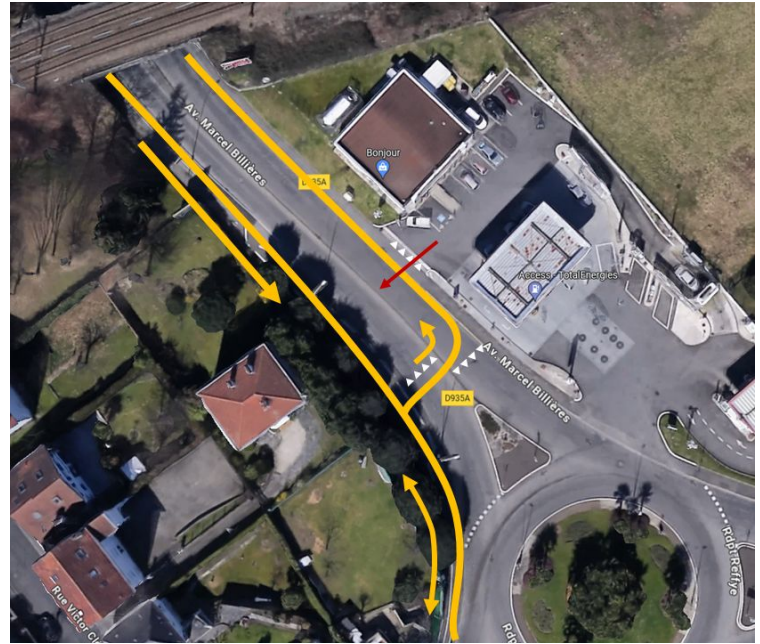
- 3 entrées/sorties de la station Total
- vitesse élevée depuis le giratoire vers l'entrée principale de Total
- **voie verte** côté sud

Voie jaune - *Passage sous la voie ferrée*



Proposition : Faire traverser les cyclistes (uniquement dans le sens *giratoire* → N/O) entre le giratoire et la **sortie de la station Total** avec plateau traversant et priorité.

⇒ passage d'une PC bidir à 2 PC unidir

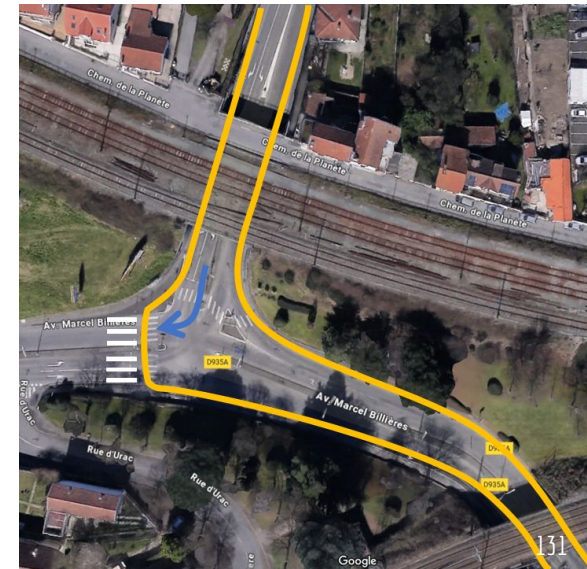


⚠ Point de vigilance : plateau surélevé **nécessaire** pour obliger à ralentir car axe en direction du soleil levant, risque (réel) d'éblouissement le matin

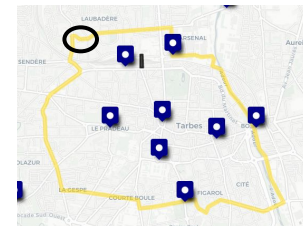
Voie jaune - *D935A vers rue Jean Mermoz*

Proposition :

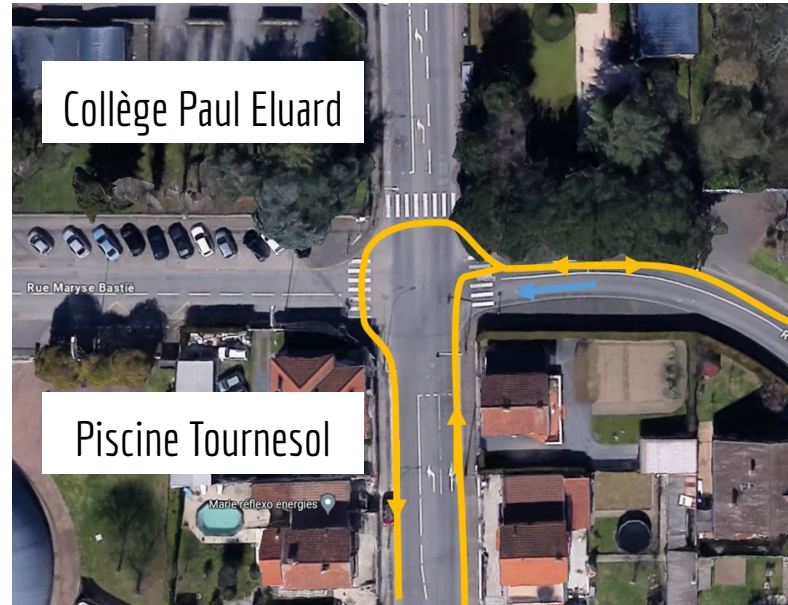
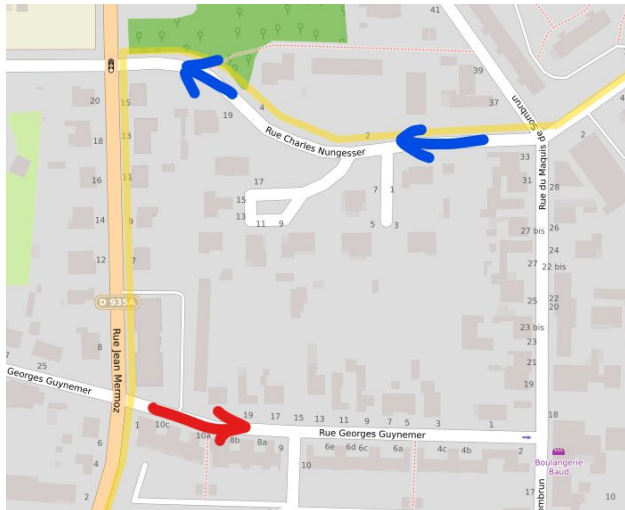
- Passage sous les voies côté ouest à un voie pour permettre le passage d'une PC unidir (→ une seule voie pour tourner à droite et à gauche mais permet de croiser les cyclistes à **angle droit** pour une meilleure visibilité)
- Besoin de déplacer le passage piéton
- Permet une éventuelle continuité sur l'Avenue Marcel Billières à l'ouest
- Elargissement des trottoirs sous le pont



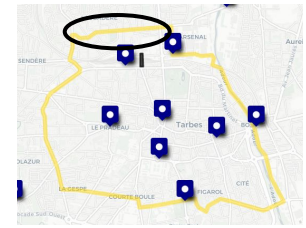
Voie jaune - Rue Charles Nungesser



Proposition : Mise à sens unique (sens **ouest** ← **est**) de la rue Charles Nungesser afin d'avoir la place pour une PC bidirectionnelle. Le sens **ouest** → **est** peut se faire via la rue Georges Guynemer en sens unique comme c'est déjà le cas actuellement

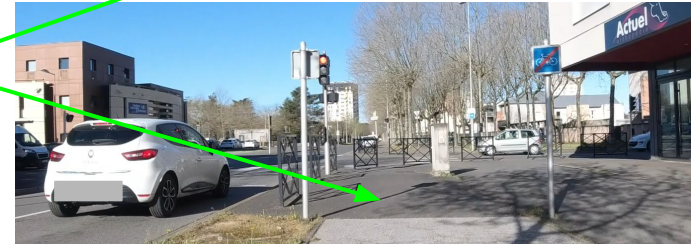
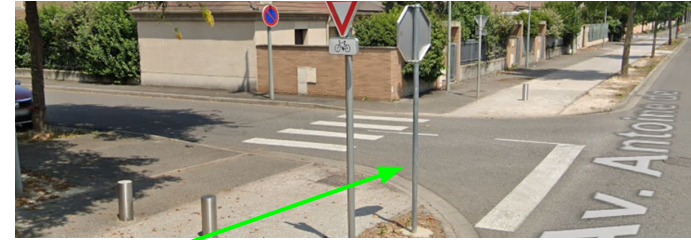


Voie jaune - Av. St Exupéry

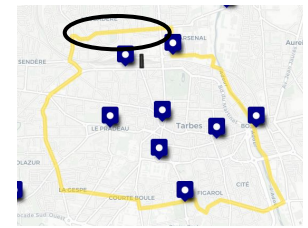


Problématiques :

- Une partie en stabilisé avec d'énormes trous au niveau des sorties de garages
- Pas de plateaux traversants, pas de priorité, traversée de trottoirs, pas de continuité
- Actuellement PC réalisée à moitié (bd de Garigliano à l'av. de la Libération)
- S'arrête brusquement au croisement avec le bd de Garigliano



Voie jaune - Av. St Exupéry



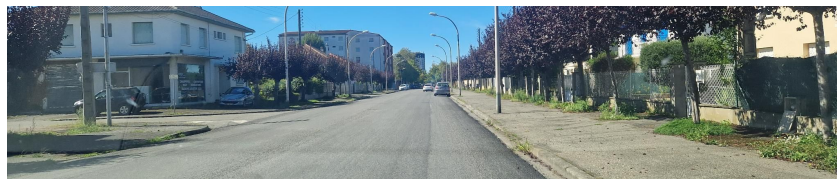
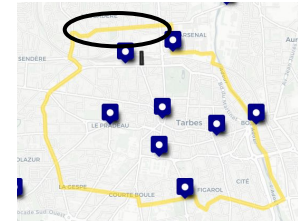
Problématiques : conflits d'usages : trottoir extrêmement étroit, "piste cyclable" agréable (ombragée, loin des voitures qui circulent et des véhicules stationnés) mais sans pictos au sol



La partie sous l'herbe le long des habitations est en théorie un trottoir mais n'est pas entretenu ⇒ pas utilisé comme tel

Voie jaune - Réfection Av. St Exupéry

Problématiques récentes : Réfection de la voirie (2 voies de circulation et 2 voies de stationnement) fin 2023 alors qu'un plan vélo est prévu.



Association Vélorution Tarbes
29 Bd du Maréchal, Bx 9
65000 Tarbes
velorutiontarbes@gmail.com

Tarbes, le 27/09/2023

Cette avenue étant large d'environ 10 mètres hors trottoirs, 17 mètres avec les trottoirs, il nous semble que la Ville devrait pouvoir trouver la place de créer un aménagement cyclable entre l'avenue Albou-Lorantine et la Rue des Hortensias afin de créer une continuité cyclable jusqu'au boulevard de Ganglano.

*Vous noterez dans les plans proposés le maintien d'un stationnement unilatéral afin de satisfaire aux exigences des résidents. Si la solution d'aménagement cyclable bilatérale est choisie, merci de ne pas oublier de faire la continuité entre la piste cyclable en stationnement et l'aménagement cyclable existant sur la rue des Hortensias et l'avenue Albou-Lorantine.

Monsieur Gérard TREMEUX, Maire de Tarbes,
Monsieur Laurent BRICOUX, adjoint au Maire en charge de l'urbanisme,
Monsieur Laurent BRICOUX, conseiller municipal en charge du Stationnement, de la Circulation, de la Mobilité (voies et du Plan Véo),
Monsieur Frédéric LAVAL, adjoint au Quatrième Adjoint,
Mairie de Ville,
Place Jean-Jaures
65000 Tarbes



Objet: rénovation de l'avenue Antoine de Saint-Exupéry - application de l'article L228-2 de la loi LOM

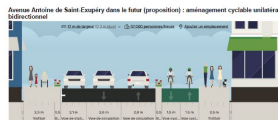
Monsieur le Maire,
Messieurs les élus,

Nous tenons à attirer votre attention sur la situation de l'avenue Antoine de Saint-Exupéry, qui fait l'objet de travaux de réfection. Serait-il possible de nous indiquer quel aménagement cyclable sera créé, comme le prévoit la loi LOM ?



Pour rappel, voici l'article:

L228-2. *À l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements adaptés, notamment au sein des zones à trafic intense, en fonction des besoins et contraintes de la circulation. L'aménagement de ces itinéraires cyclables doit tenir compte des orientations du plan de déplacement urbain, lorsqu'il existe.*



Cet article a fait l'objet de nombreuses jurisprudences qui conduisent à expliciter le texte, sur plusieurs points :

- Réalisation, rénovation ou simple réaménagement : voir notamment Douca 30 décembre 2003, Nantes 20 juin 2009) ; « ces travaux doivent être régularisés. [...] lorsque constituent des réalisations de voies urbaines »
- Le terme « en fonction des besoins et contraintes de la circulation » (Nantes 26 juin 2009) ; « les besoins de la circulation font conduire à privilégier un aménagement permettant de développer une capacité suffisante d'absorption des flux de circulation » (noté par un argument pour ne pas faire d'aménagement cyclable)
- Les orientations du plan de déplacement urbain (Nantes 26 juin 2009) ; « qu'enfin, le moyen de ne pas que le terme d'aménagement cyclable signifie des actions destinées de manière préconçue d'offrir les aménagements cyclables spécifiques sur les voies ou dans les zones existantes une « mesure autonome » (projet de 2010) ; « le terme, qui est influencé par l'obligation relative à la mise au point d'itinéraires cyclables posée par les dispositions précitées de l'article L. 228-2 au stade de l'aménagement »

Vous trouverez ci-dessous deux propositions de réaménagement de l'avenue afin de respecter les dispositions de la loi LOM, sous forme soit d'un aménagement cyclable bilatéral unidirectionnel, soit d'un aménagement cyclable unilatéral bidirectionnel, dans le but de créer une continuité cyclable avec la piste cyclable existant entre la rue des Hortensias et le bd de Ganglano.

Envoi d'une lettre de Vélorution Tarbes à la Mairie sur la question des travaux de réfection de toute la couche de roulement d'une rue alors que celle-ci sera refaite dans le cadre du plan vélo (+ loi LOM)

Vélorution Tarbes représentant les cyclistes du quotidien, nous regrettons de ne pas avoir été consultés quant au réaménagement de cette rue qui constitue un axe majeur est-ouest reliant Tarbes à Aurelhan en desservant le lycée professionnel Sidois-Vignus.

Large, rectiligne, très passante, avec des automobilistes et roulant vite, il nous paraît urgent de créer un aménagement cyclable sécurisé à cet endroit. La piste cyclable entre l'avenue de la Libertation et le Bd de Ganglano, certes non continue, est ce qui se rapproche le plus d'une piste cyclable agréable et sécurisée car en bitume (et non en stabilisé comme entre la rue des Hortensias et l'avenue de la Libertation) et séparée du trafic automobile par du stationnement et des allées. Le trottoir piéton généraliserait cependant à fine éponge et réseau, pour prévenir les nombreux piétons marchant sur la piste cyclable à cet endroit.

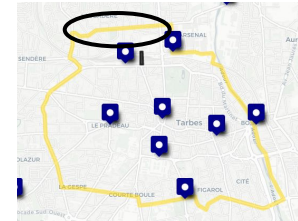
Nous nous tenons à votre disposition en tant qu'association représentant les cyclistes du quotidien afin de vous aider à trouver des solutions cyclables compatibles avec les règles d'urbanisme en vigueur et cohérentes à l'échelle de l'agglomération, ce qui améliorera la qualité de vie et renforcera l'attractivité de la Ville.

Dans l'attente de votre réponse, je vous remercie pour l'attention que vous voudrez bien accorder au présent courrier.

Respectueusement vôtre,

L'ensemble du mouvement de la chaussée étant en réfection, il nous paraît évident que la loi LOM doit s'appliquer ici.

Voie jaune - Réfection Av. St Exupéry



Réponse de la Mairie de Tarbes :



Gérard TRÉMÈGE
Maire
Président de la Communauté
d'Agglomération
Tarbes-Landes-Pyrénées
Ancien Député

*Envoyé en pli le 25/10/2023
par: chloé.laune*

VILLE DE TARBES

Madame [redacted]
Présidente
Association Vélorution Tarbes
29 Bd du Martinet, Bât 9
65000 TARBES
mail: vélorutiontarbes@protonmail.com
Tarbes, le 11 octobre 2023

023/03169
Pôle Direction de la Qualité de Vie Urbaine
Objet : Travaux Avenue Antoine Saint Exupéry
Réf : service VRD - GT/GC/VG
Affaire suivie par : M. Guillaume COCHET - 05.62.44.47.79

Madame la Présidente,

J'ai bien pris connaissance de votre courrier du 27 septembre 2023 intitulé « rénovation de l'avenue Antoine de Saint-Exupéry – application de l'article L228-2 de la loi LOM ». Je tiens à vous manifester l'intérêt particulier que je porte à votre correspondance qui apporte des propositions techniques pertinentes sur les enjeux de mobilité actives sur la ville de TARBES.

Je tiens à vous rappeler, au besoin, les orientations que je mène sur la ville de TARBES pour favoriser la pratique du vélo.

Le Maire Adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux veille à ce que nos programmes de requalification urbaine respectent les fondements législatifs en vigueur avec cet enjeu précité. Le Conseiller Municipal délégué aux mobilités, travaille régulièrement avec les représentants des usagers du vélo dans une démarche de concertation active en vue d'instaurer un dialogue constructif sur les opérations de requalification urbaine.

Par leurs implications, ils contribuent aux échanges entre concepteurs et usagers, permettant de concilier les obligations fixées par la loi LOM auxquelles vous faites référence et les programmes pluriannuels d'investissements (PPI) des travaux d'aménagement ou de rénovation de voiries que je soutiens.

Aujourd'hui, vous nous interrogez au sujet de l'avenue Saint Exupéry qui fait l'objet d'une réfection de la couche d'usure de surface de la chaussée par la technique des enrobés coulés à froid (ECF). Ces travaux ne sont pas assimilables à un aménagement ou une rénovation de voirie urbaine à proprement parler car ils correspondent à l'entretien courant des chaussées réalisé sur plusieurs rues depuis de nombreuses années. Ils constituent des actions techniques localisées visant à préserver la sécurité des usagers et à maintenir en état la surface dite couche supérieure de roulement et la structure inférieure des

chaussées dont leur étanchéité. Ces actions permettent de garantir les conditions obligatoires d'usage de ces infrastructures routières avant d'engager les programmes de travaux, proposés et débattus au sein de l'organe délibérant, le Conseil Municipal.

Aussi, les liaisons cyclables dont vous nous faites part ne seront pas réalisées en 2023 à l'issue de cette réfection de la couche d'usure de roulement.

Néanmoins, j'ai pris l'information auprès de mon service VRD qu'un programme de travaux sur le PPI est bien proposé à compter de 2024-2025 permettant de poursuivre jusqu'à l'avenue Alsace Lorraine, l'aménagement cyclable unilatéral bidirectionnel existant, ce qui confirme la faisabilité technique et l'intérêt de cette proposition que vous présentez aussi.

Ces infrastructures seront en lien avec le programme d'aménagement de la rue de Perseigne, prévu en 2024-2025, qui prendra en compte les obligations de la loi LOM.

Egalement, un plan vélo opérationnel pour le 1^{er} trimestre 2024 nous permettra d'orienter nos actions avec toute la pertinence nécessaire.

J'espère vous avoir traduit l'ambition politique que nous poursuivons en matière de mobilités actives telles que l'usage du vélo.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes respectueuses salutations.

Vélorution Tarbes espère ainsi que la continuité de la piste cyclable de l'avenue Antoine de St Exupéry sera respectée selon les préconisations faites par l'association



Le Maire

Gérard TREMEGE

Voie jaune - Av. St Exupéry

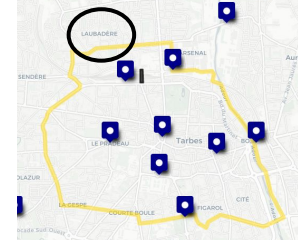
Proposition :

- Création d'une PC bidirectionnelle côté nord,
- en enrobé (et non stabilisé),
- avec pictos vélos pour éviter les conflits piétons/vélos,
- et assurant la continuité lors de carrefours,
- sur tout le long de l'avenue Antoine de St Exupéry et la rue Charles Nungesser, au moins jusqu'au Bd Alsace-Lorraine, voire jusqu'à la rue Kléber (cf [voie bleue](#)).



Nous recommandons également de prévoir dans un second temps la possibilité de continuer cette PC jusqu'à Aureilhan via le Bd Pierre Renaudet.

Quartier nord - *Laubadère*

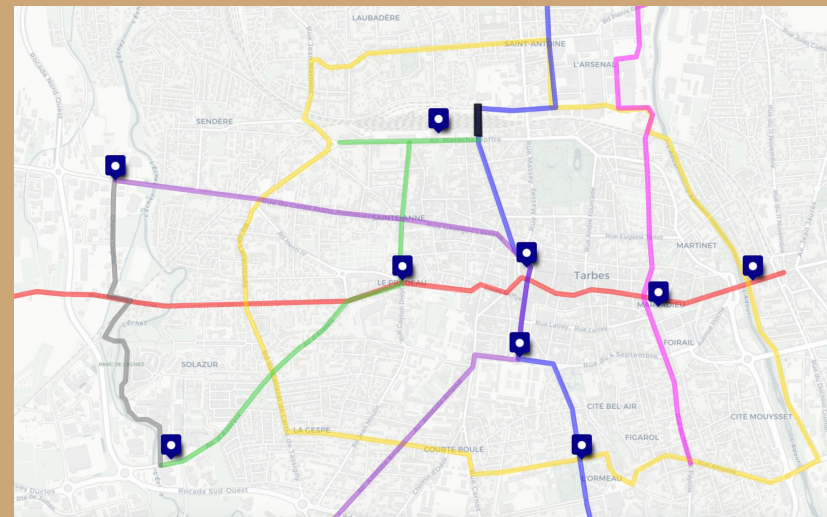


Proposition : mise de tout ce quartier résidentiel en **Zone 30** délimitée :

- au nord : bds des Ardennes et des Vosges, qui devront être aménagés avec une piste cyclable unidirectionnelle de chaque côté,
- à l'ouest : rue J. Mermoz, déjà équipée de bandes cyclables à transformer en pistes,
- au sud : emprises ferroviaires,
- à l'est : av. Alsace-Lorraine, elle aussi à passer à 30 km/h en raison des feux et des commerces qui la jalonnent (*de plus elle est limitrophe du quartier St Antoine que nous proposons également de passer en Zone 30 : cf. Voie Bleue*)

Voie bleue

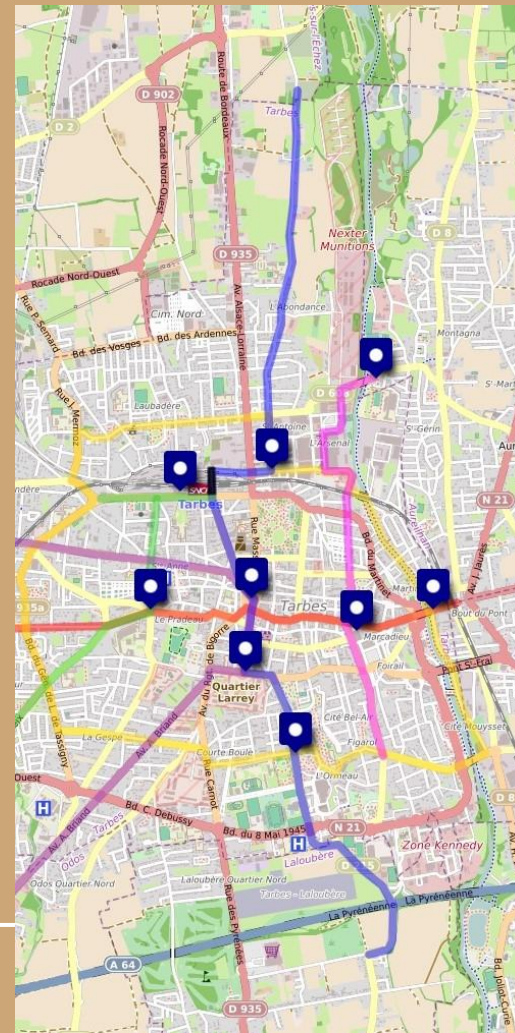
Nord - Sud



Voie bleue

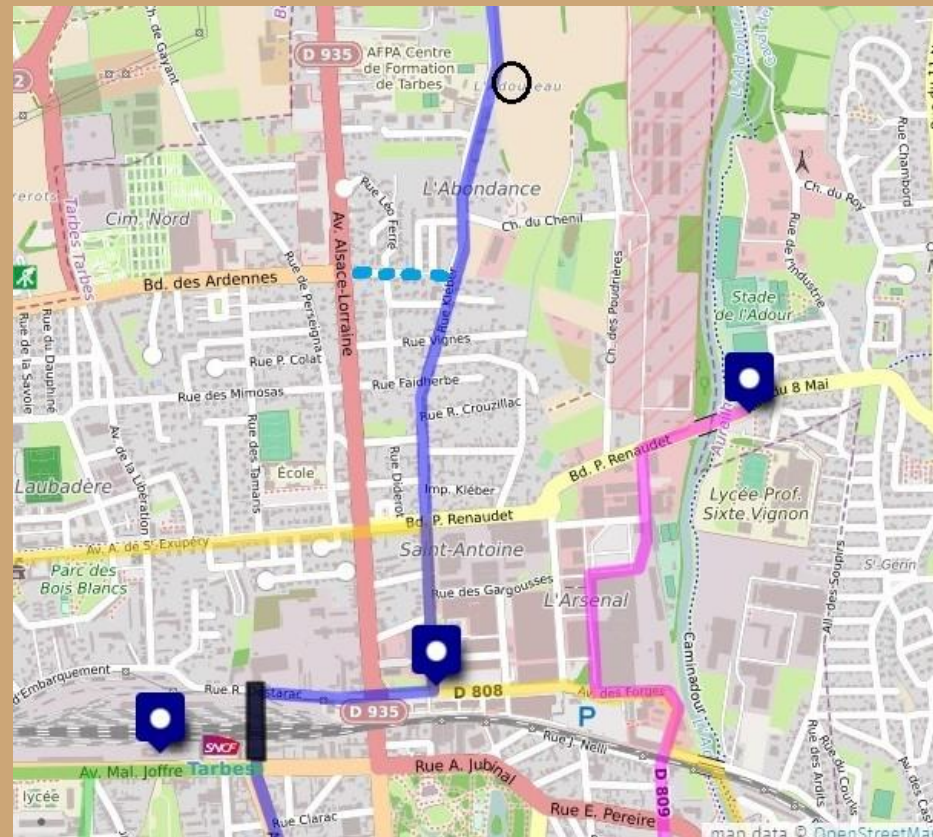
Nord - Sud

St Antoine - Arsenal - Gares
Centre-ville - Ormeau - Laloubère



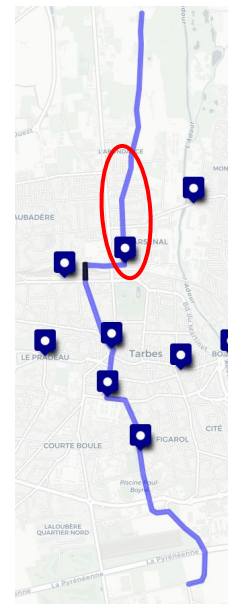
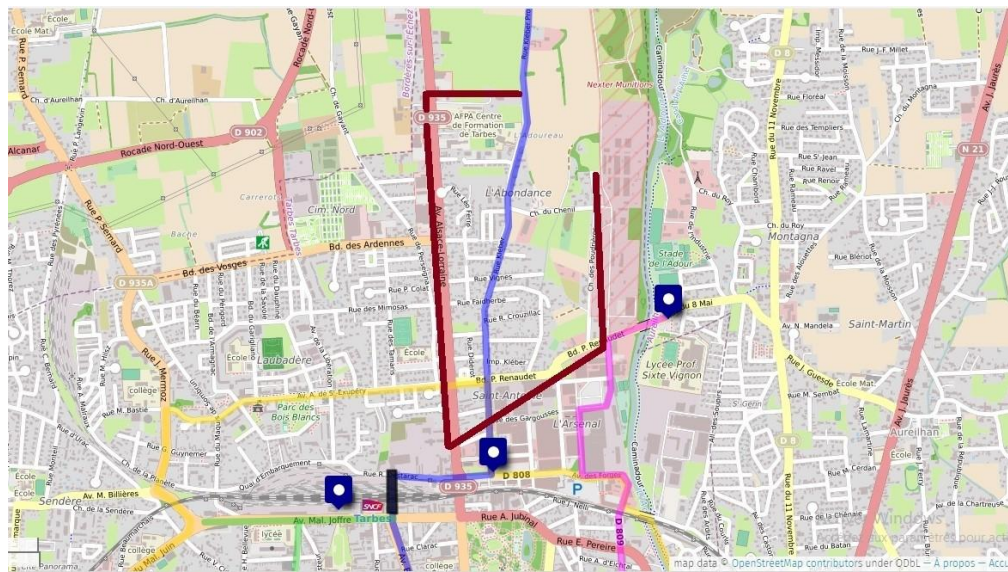
Voie bleue partie nord

St Antoine - Arsenal
Gares (routière et SNCF)



Voie bleue *Quartier St Antoine - Axe rue Kléber prolongée + rue Kléber*

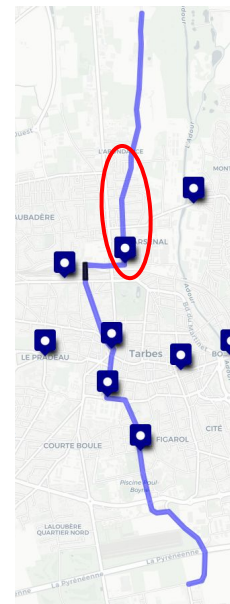
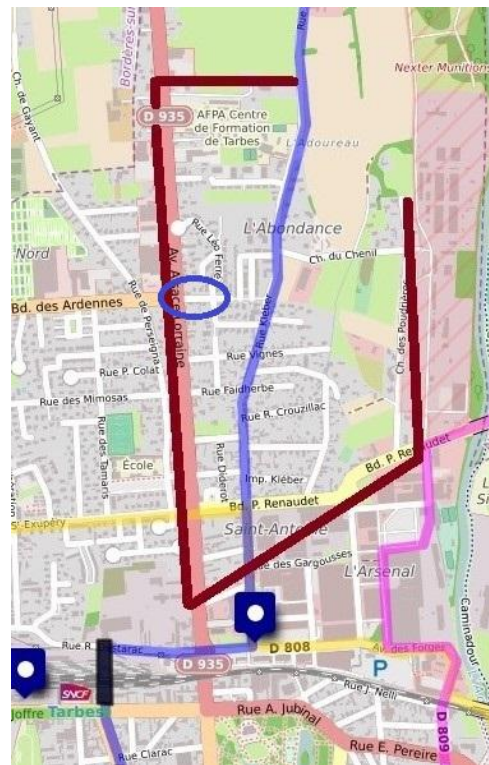
- Alternative :
- à l'av. Alsace-Lorraine (fort trafic)
 - au Caminadour : voie verte excentrée avec piétons, l'Adour créant de plus une coupure urbaine avec seulement 2 ponts : les ponts de la D908 et Nelli.



Voie bleue - *Quartier St Antoine* - 1. Apaiser le trafic

Triple proposition

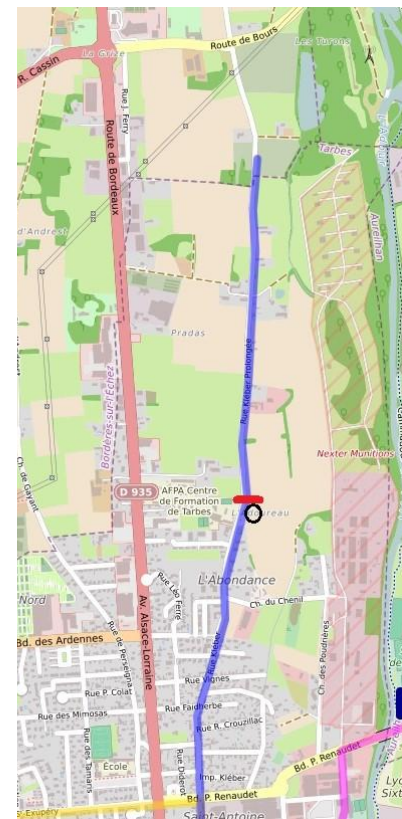
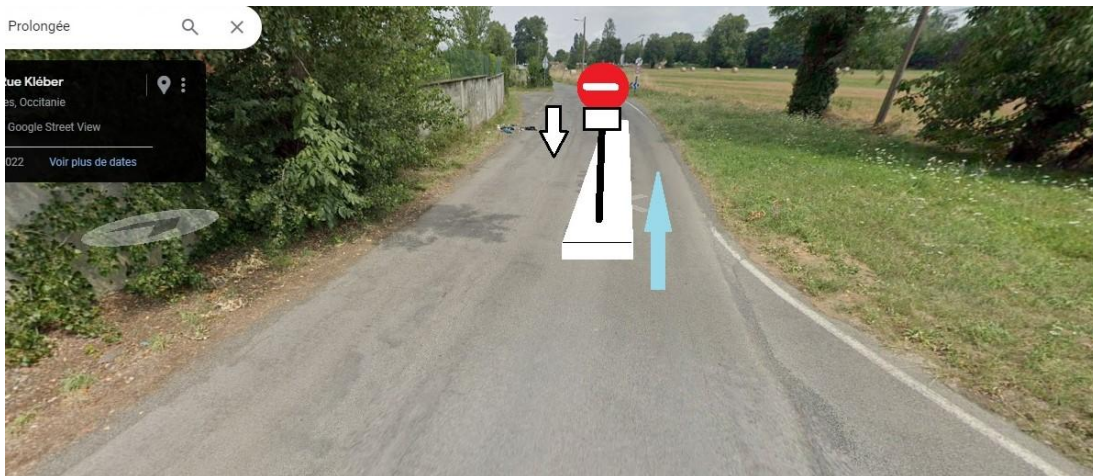
- 1 : quartier **Zone 30**, y compris l'av. Alsace-Lorraine à l'ouest et le bd Renaudet au sud
- 2 : rues secondaires en **double sens cyclable**, notamment le Chemin du Roi (*entouré en bleu*) qui donne accès à la zone commerciale d'Intermarché et au bd des Ardennes (vers Bordères-sur-l'Échez)
- 3 : requalifier la rue Kléber en **Vélorue**



Voie bleue - Quartier St Antoine - 2. Réduire le trafic de transit

Proposition : couper le transit sud → nord (trait rouge sur la carte) au niveau du giratoire de retournement du bus urbain T6 (cercle noir) sauf cyclistes, secours et ordures ménagères

(au delà du panneau de limite d'agglo, cette route est sur la commune de Bordères sur l'Echez)



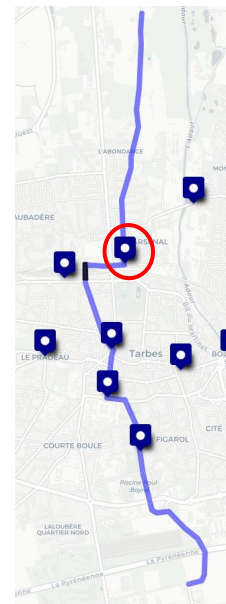
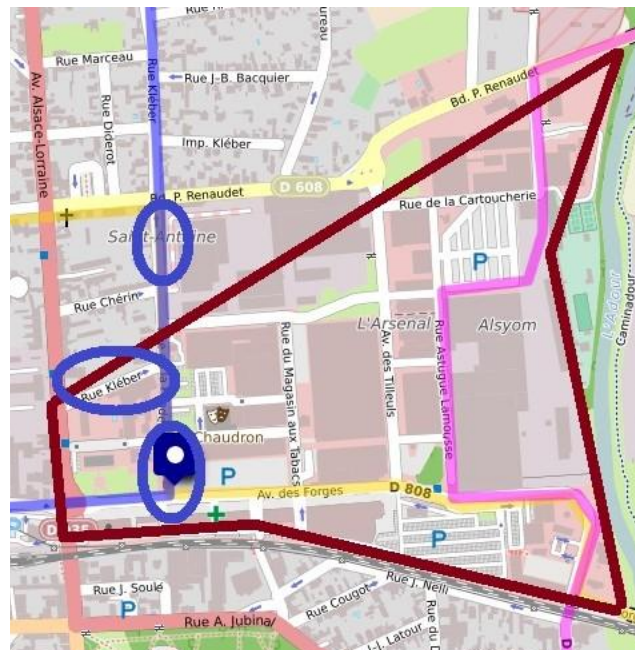
Voie bleue - *Quartier Arsenal* - Rue Kléber

Proposition : Quartier **Zone 30**, y compris l'av. Alsace Lorraine à l'ouest et l'av. des Forges au sud

→ rues secondaires en **double sens cyclable**, notamment la rue Kléber :

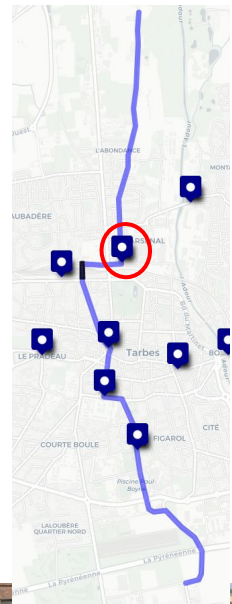
- entre le bd Renaudet et la rue Chérin
- entre la pl. Daniel Gerbaut et l'av. Alsace Lorraine

Prolongation cyclable au sud pour rejoindre directement l'av. des Forges (*voie jaune*) + future médiathèque



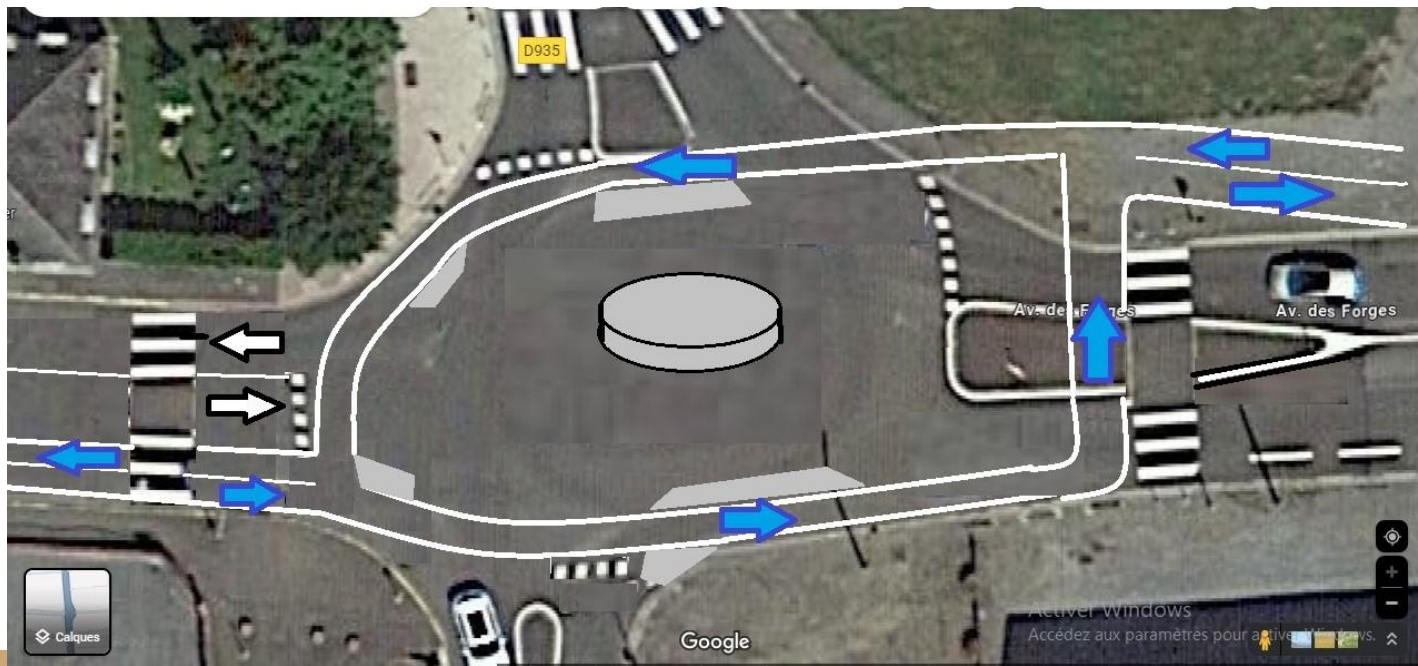
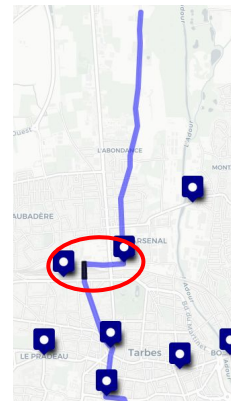
Voie bleue - Liaison rue Kléber \longleftrightarrow av. des Forges

Proposition : Prolongation cyclable au sud pour rejoindre directement l'av. des Forges (*voie jaune*) médiathèque/ rond-point des Forges (aménagé hollandaise) / passerelle SNCF



Voie bleue - *av. des Forges* ↔ *rue Destarac*

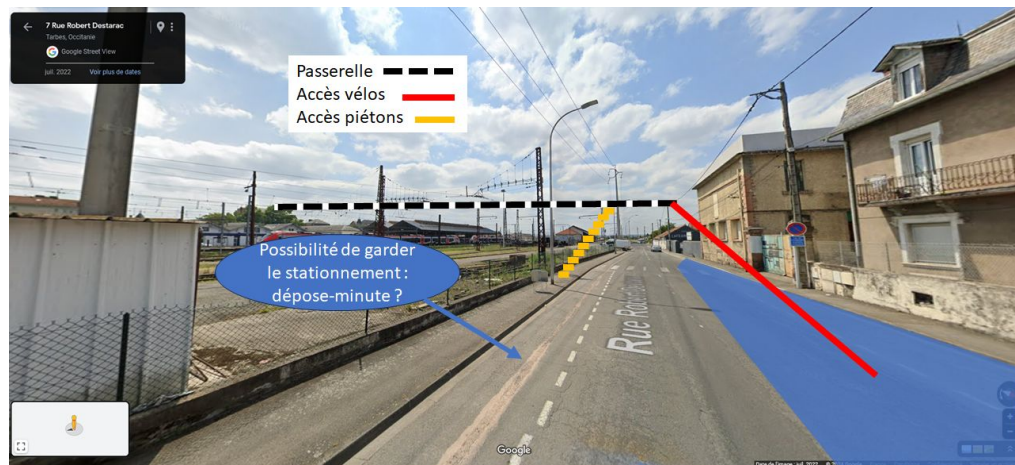
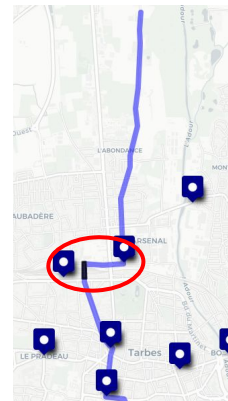
Proposition : le centre du giratoire des Forges est réduit pour permettre à la piste cyclable d'en faire le tour de façon sécurisée. L'entrée de la rue Destarac est modifiée pour la même raison avec stationnement supprimé côté sud pour raccorder la piste à la passerelle SNCF



La giration des cyclistes autour du rond-point est sécurisée par des ilôts en amande (zones gris clair)

Voie bleue - *av. des Forges* ↔ *rue Destarac*

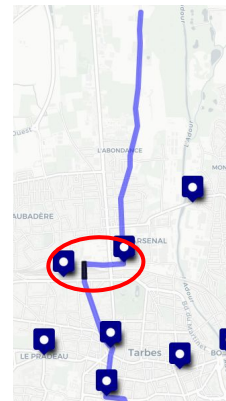
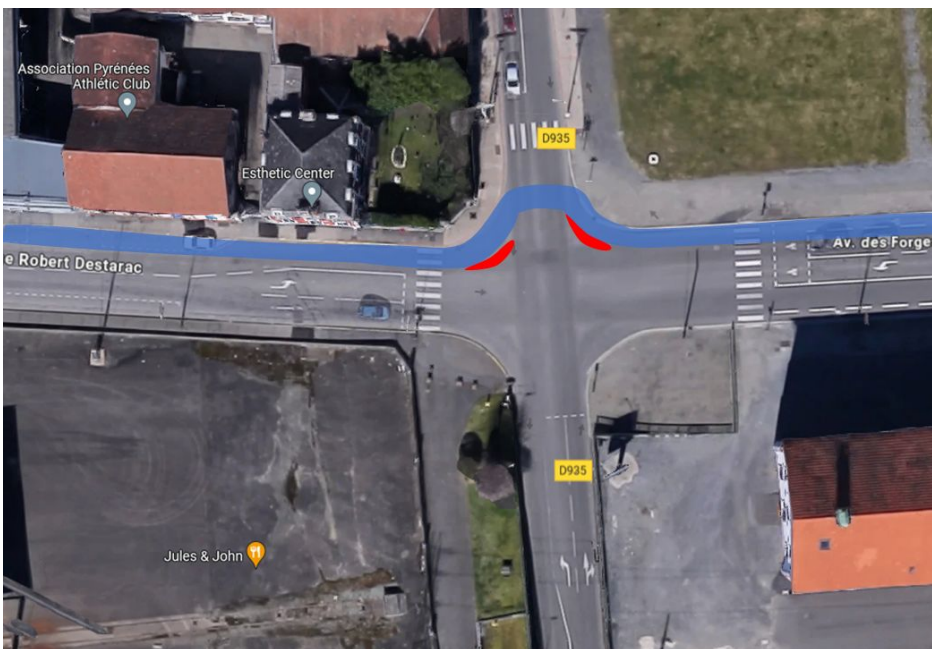
Proposition alternative : PC bidirectionnelle côté nord dans la continuité de l'arrivée possible de la passerelle et dans la continuité de la PC avenue des Forges



Voie bleue - *av. des Forges* ←→ *rue Destarac*

Proposition alternative : PC bidirectionnelle côté nord dans la continuité de l'arrivée possible de la passerelle et dans la continuité de la PC avenue des Forges

⇒ Retour au système de carrefour et non de giratoire, utilisation d'une des voies de stationnement ou pour tourner pour la création de la piste cyclable.





Voie bleue partie centrale

gares - pl. de Verdun

Quartier Larrey (*caserne RHP*)

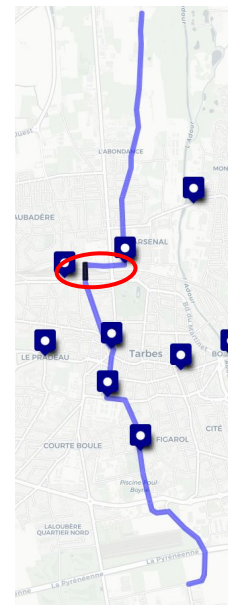
Direction départementale des Solidarités



Voie bleue - *Zone des gares routière et SNCF*

Actuellement, franchissement des voies ferrées fait par une trémie mixte piétons/cyclistes parallèle à celle de l'av. Alsace Lorraine.

- accès par les trottoirs
- partie cyclable étroite ne permettant pas à deux cyclistes de se croiser
- pentes raides demandant un effort certain et empêchant une bonne visibilité.



Proposition : au niveau du débouché de l'av. B. Barrère **création d'une passerelle piétons/cyclistes** enjambant les voies ferrées pour relier les gares (*routière et SNCF*) et la rue du Quai d'Embarquement (*quartiers Laubadère et Arsenal*).

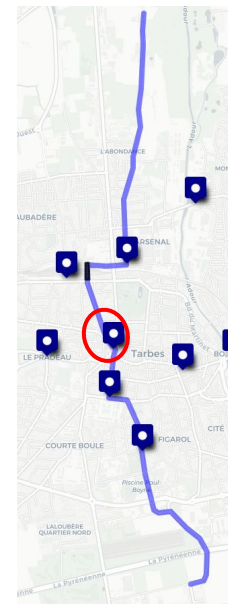
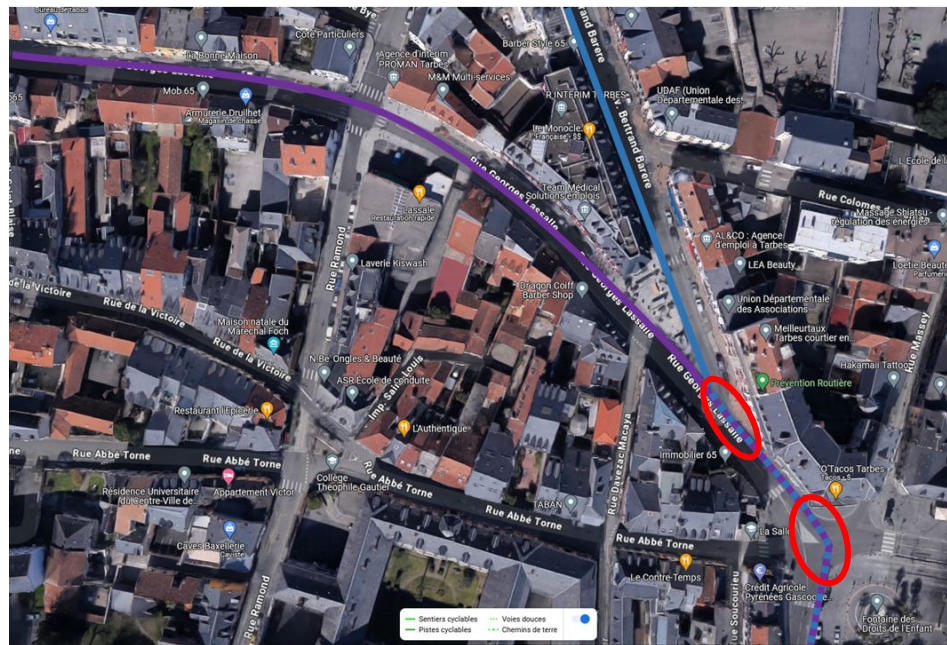
Elle pourrait faire l'objet d'un concours d'architecture et donner une identité visuelle forte au secteur

cf slides sur la Passerelle

Voie bleue - Arrivée place Verdun

Proposition : la piste cyclable bleue bidirectionnelle unilatérale côté ouest rejoint la violette bidirectionnelle unilatérale côté nord avant d'arriver pl. de Verdun

⇒ 2 points de vigilance



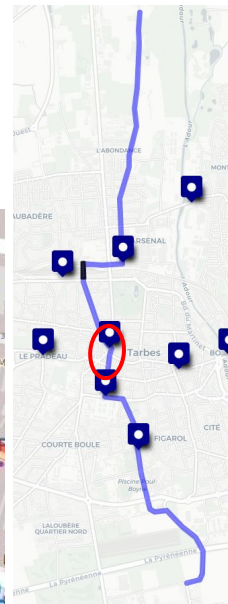
Voie bleue - Verdun \longleftrightarrow Cronstadt - cours Gambetta

Proposition : pistes cyclables bilatérales unidirectionnelles

1. depuis pl. Verdun
2. depuis vélorue Harmonie

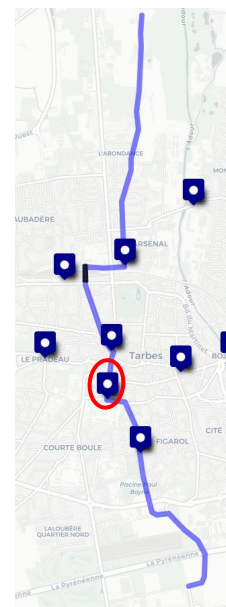


Croisement avec
les voies **rouge** et
violet



Voie bleue - *Allées Leclerc*

Proposition : pistes cyclables bilatérales unidirectionnelles

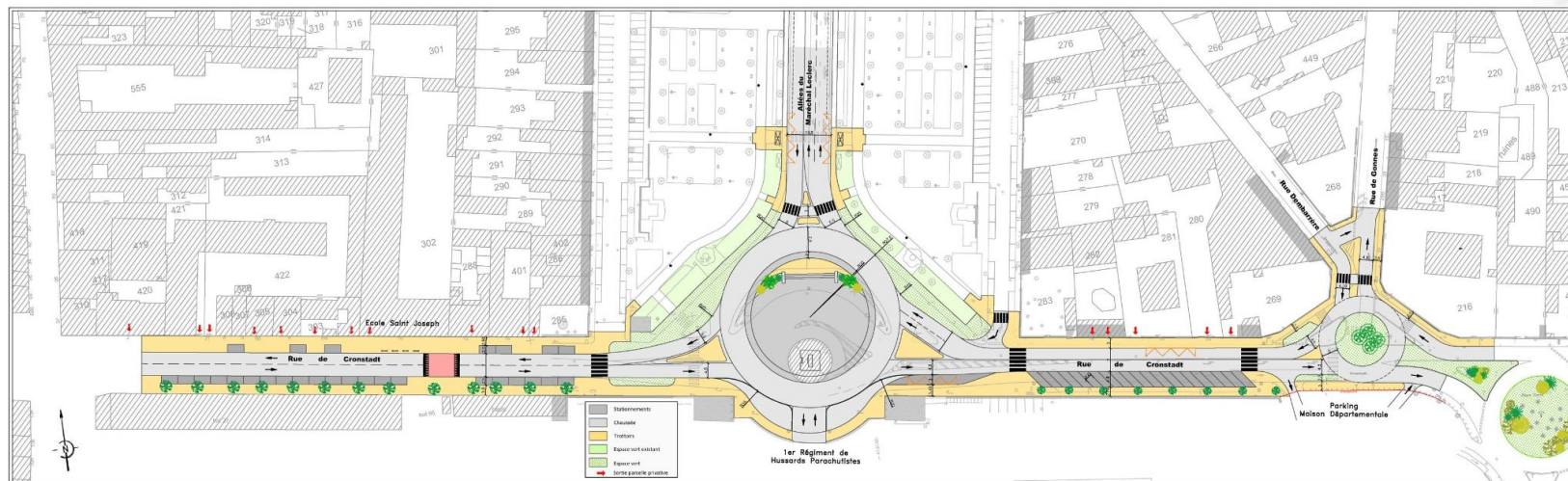
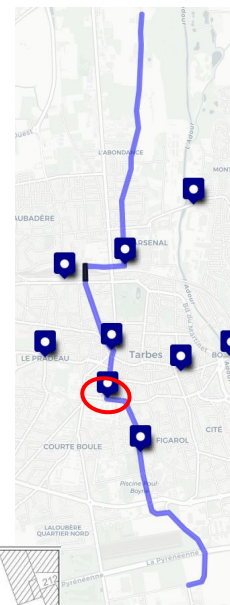


Voie bleue - Rue de Cronstadt

Dans le journal de La Dépêche (octobre 2021) : “De fait, c’est un gros chantier qui se profile, d’un montant de 700.000€ et qui est programmé de septembre 2022 à septembre 2023.”

Aucun aménagement cyclable en vue sur les plans, aucune réalisation à date (fév 2024)

<https://www.ladepeche.fr/2021/10/26/tarbes-bientot-un-vrai-rond-point-pour-la-statue-foch-9892125.php>

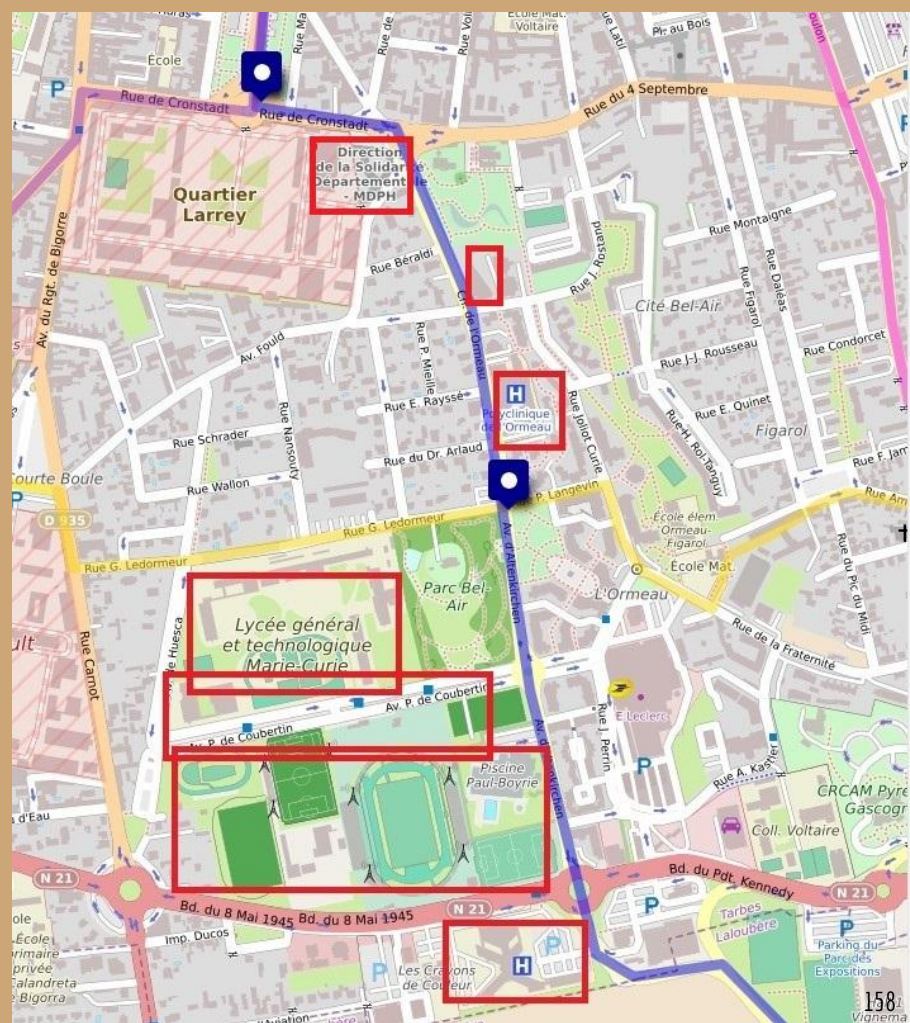


Voie bleue

partie sud

Elle dessert 8 pôles générateurs de déplacements avec, du nord au sud :

- Quartier Larrey (*caserne du RHP*)
- Direct° départementale des Solidarités
- Direct° départementale des finances publiques
- Clinique de l'Ormeau
- Lycée professionnel Marie Curie
- Importante gare routière scolaire (+ *international*)
- Complexe sportif
- Polyclinique Ormeau-Pyrénées

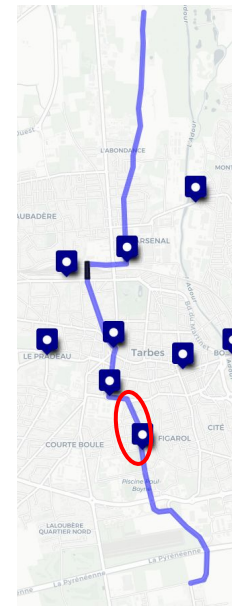
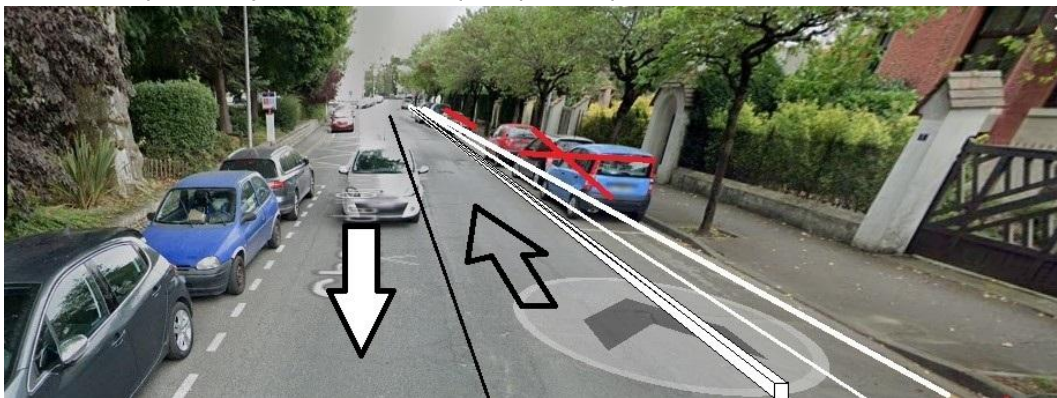


Voie bleue - *Chemin de l'Ormeau*

Proposition : piste cyclable bidirectionnelle côté ouest, à la place du stationnement, et rue mise en sens unique sud → nord (*flèche blanche*) entre le bd de Coubertin et la pl. Ferré

⇒ sauf bus T1 (hôpital) T7 (aéroport) et taxis (*flèche noire*)

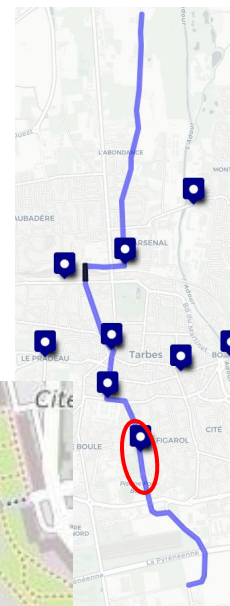
Le trafic automobile nord → sud peut s'écouler par l'av. Fould puis la rue Carnot pour rejoindre le bd périphérique



Voie bleue - Rue Ledormeur

Cette rue, où passe la **Voie Vélo Jaune**, est fermée à la circulation motorisée à la hauteur du lycée (*pointillés noirs*)

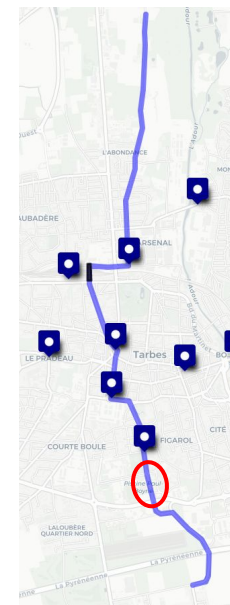
Proposition : afin d'éviter un risque d'itinéraire malin pour rejoindre en voiture l'av. Fould, mettre le bas de la rue Nansouty en sens unique nord → sud



Voie bleue - Avenue d'Altenkirchen (1)

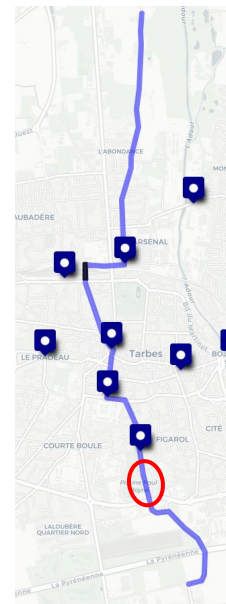
Elle dessert 2 pôles de déplacements : la gare routière scolaire (+ internationale)
le complexe sportif

Elle est laissée en double-sens entre l'av. P. de Coubertin et le rond-point Trélut pour faciliter les mouvements des bus T1 (hôpital), T7 (aéroport) et des cars.



Voie bleue - Avenue d'Altenkirchen (2)

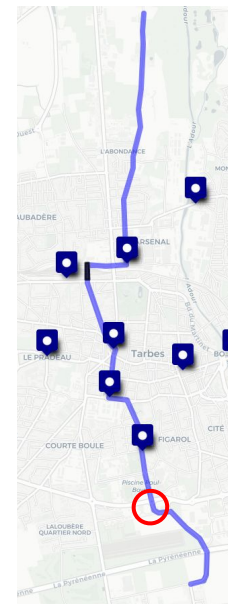
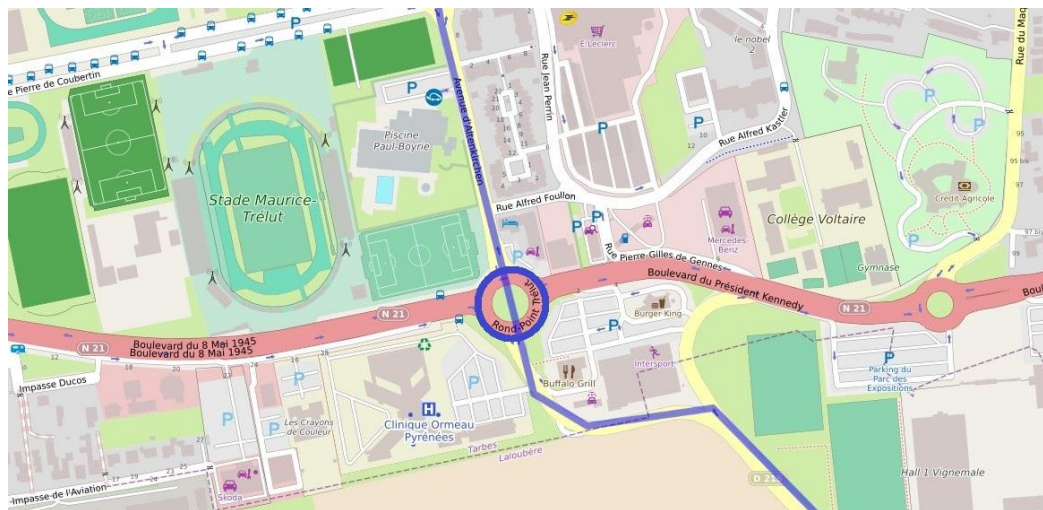
Proposition : piste cyclable bidirectionnelle du côté ouest de la voie, à la place du stationnement qui est supprimé



Voie bleue - *Rond-point Trélut*

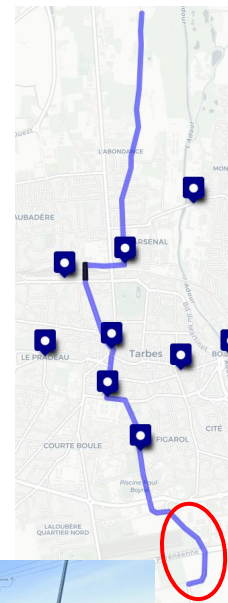
- Donne accès d'un côté à la polyclinique Ormeau-Pyrénées, de l'autre à la ZA Intersport et restaurants.
- Giratoire accidentogène, comme tous ceux en périphérie de Tarbes

Proposition : il doit être sécurisé par un aménagement "à la hollandaise"



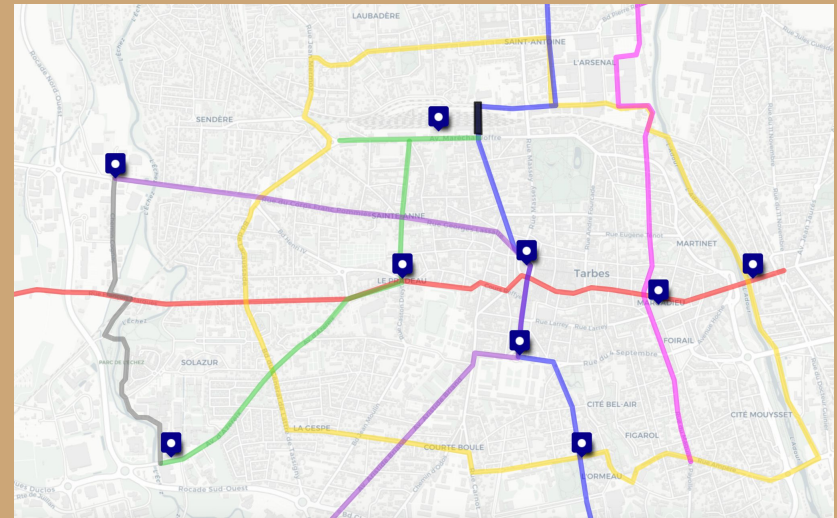
Voie bleue - *Vers Laloubère*

- La route vers Laloubère comporte des bandes dérasées faisant office de bande cyclable.
- ⇒ Facilité de transformation en pistes cyclables unidirectionnelles bilatérales
- Arrivée sur le nouveau giratoire de Laloubère (création entre 2019 et 2021) ne présentant pas d'aménagement cyclable



Voie violette

Ouest - Centre ville - Sud-ouest
+ départ Voie grise vers l'UTTOP



Voie violette

Ouest - Centre ville - Sud-ouest
+ départ Voie grise vers l'UTTOP

Pôles générateurs de déplacements :

Lycée professionnel Adriana

ZA Cognac

Zone sociale Secours Populaire + Noz

Centre-ville - Halle Brauhauban

Quartier Larrey (*caserne RHP*)

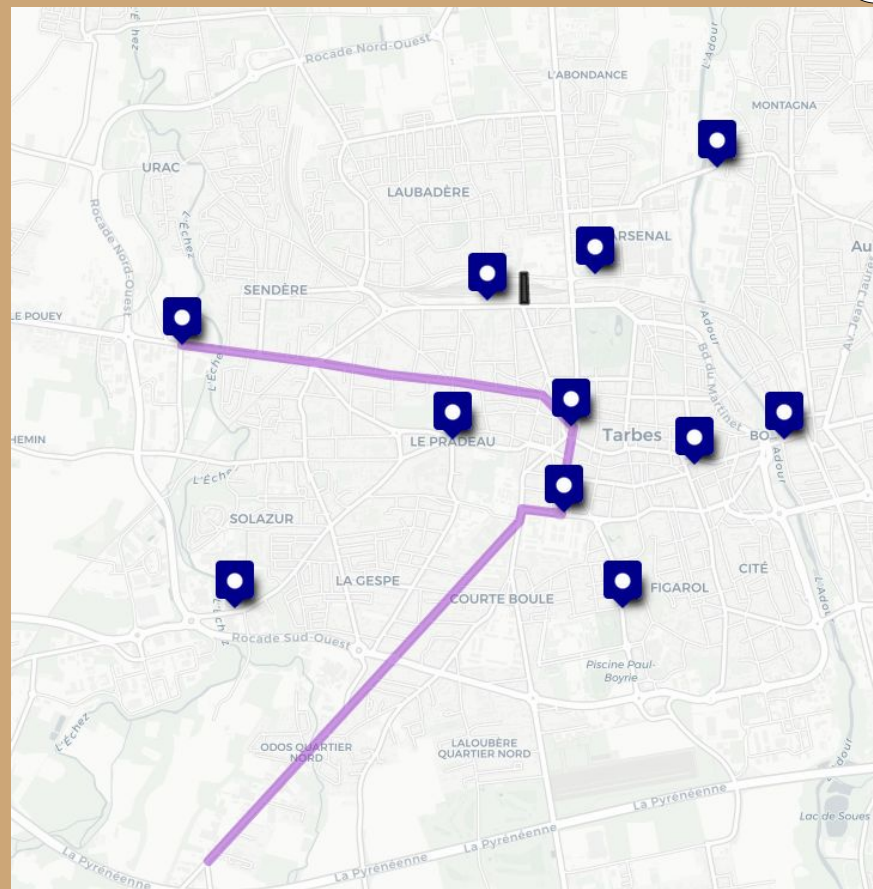
Hôpital (*actuel puis de Lannes ?*)

3 points noirs :

Pont de l'Echez

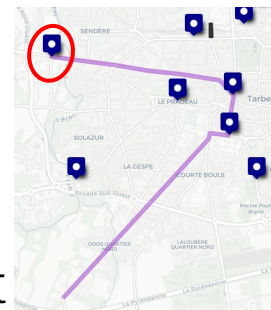
Carrefour de la rte de Pau (*5 branches*)

Périphérique sud (*au niveau du McDonald's*)



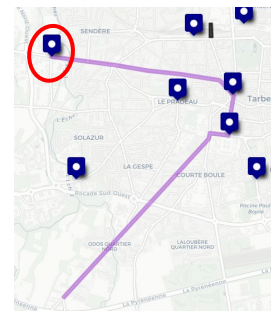
Voie violette - Intersection avec la voie grise

Proposition 1 : passage de la voie violette (PC bidir) dans le lotissement (rues extrêmement larges) et création d'une passerelle afin d'éviter le pont sur l'Echez et arriver sur le Chemin Cognac (voie grise ici en noir) entre Décathlon et Grand Frais

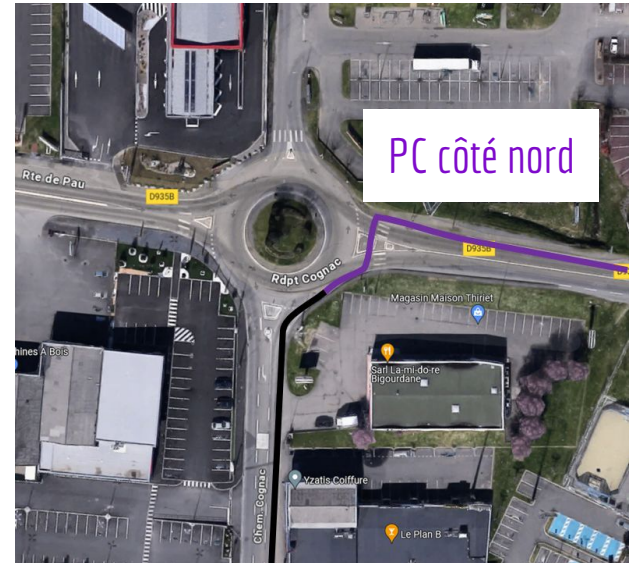


Voie violette - Intersection avec la voie grise

Proposition 2 : aménagement du giratoire en totalité ou en partie (possibilité de créer un anneau cyclable “à la hollandaise” en empiétant un peu sur le stationnement de Mr. Bricolage, le Lidl, et Auchan Drive - parkings jamais complets)

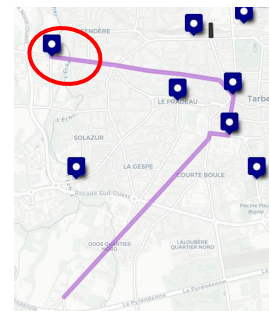


⇒ Permet d'assurer une arrivée cyclable depuis Tarbes si la route de Pau obtient dans le futur un aménagement cyclable desservant les commerces de cet axe motorisé principal



Voie violette - *Pont sur l'Echez et sa rampe d'accès*

Rampe d'accès au pont et pont : trop étroits pour accueillir une piste cyclable protégeant du trafic intense. Si **proposition 2** \Rightarrow élargissement du pont nécessaire pour accéder à la PC côté nord

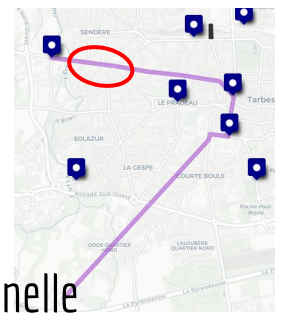


1. soutenue par un mur le long de la rampe
2. en encorbellement au niveau du pont sur l'Echez (*si sa structure le permet*), pour éviter des traversées de la route de Pau (*trafic intense*) comme pour les entrée/sortie de la rue du Corps Franc Pommiès actuellement.



Ex : Châtillon-sur-Loire (45)

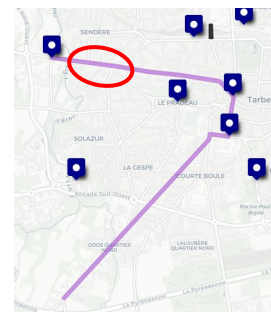
Voie violette - *de l'Echez au "périphérique"*



Largeur de la chaussée et des trottoirs \Rightarrow permet la création d'une piste cyclable bidirectionnelle unilatérale côté Nord depuis le pont sur l'Echez jusqu'au carrefour de la route de Pau (croisement avec la Voie Jaune)



Voie violette - *De l'Echez au "périphérique"*



Point noir : aménagement entre le passage à niveau de la voie ferrée et le carrefour avec 2 voies permettant le stockage du flux de circulation vers :

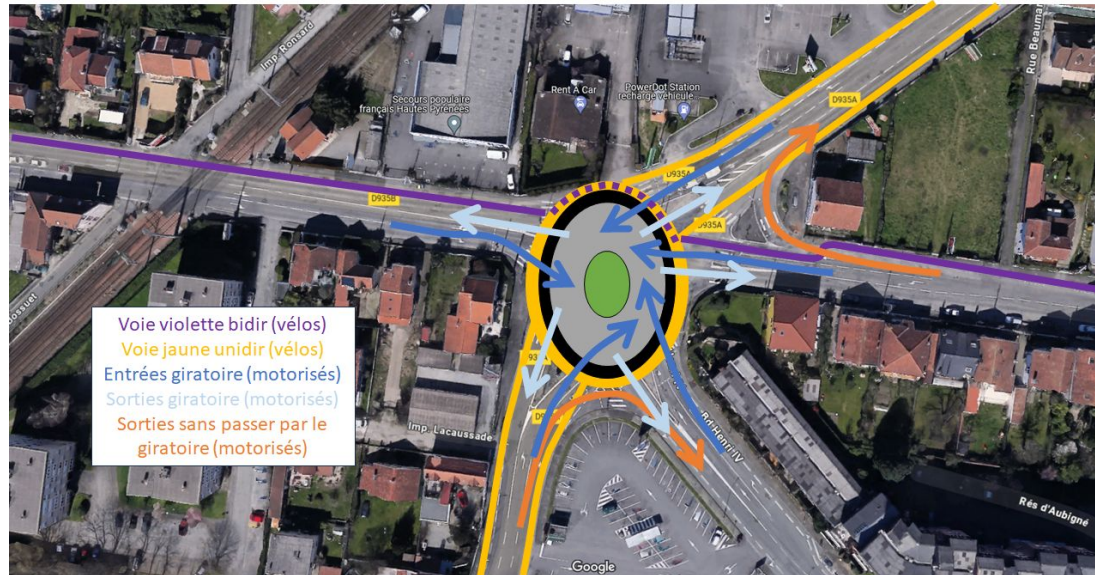
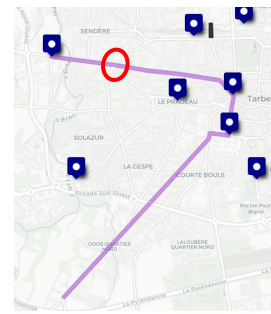
1. le centre-ville / le giratoire Reffye (*collège des Pyrénées et lycée pro. Reffye*)
2. le périphérique sud (*hôpital*)



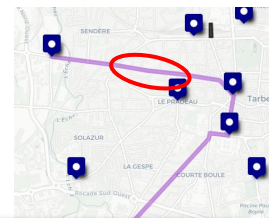
Voie violette - Carrefour de Pau

Cf voie jaune

Proposition : giratoire à la hollandaise avec anneau bidir cyclable.
Une seule voie d'entrée et de sortie pour les motorisés. Possibilité de tourner à droite sans passer par le giratoire sur 2 branches.



Voie violette - *Rue du Corps Franc Pommiès*

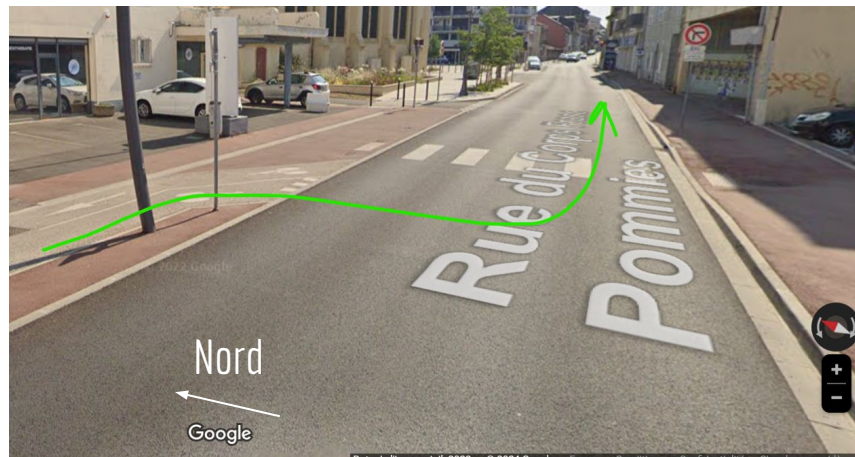


- Site de la Mairie :

Une nouvelle entrée de ville attractive

Requalification de l'axe : sécurisation (réduction de la largeur de la chaussée), végétalisation (plantation d'arbres d'alignement), accessibilité des trottoirs et mise aux normes des traversées piétonnes, maintien du stationnement.

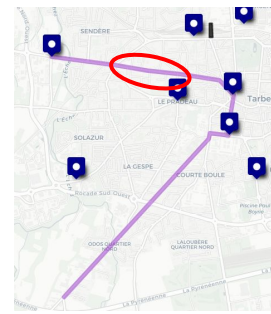
MAIS en allant vers le centre-ville, entrée puis sortie **dangereuses** à vélo !



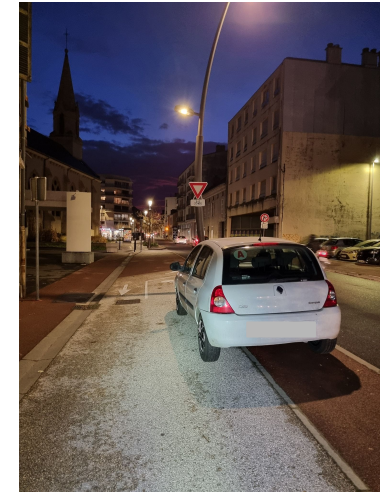
Voie violette - *Rue du Corps Franc Pommiès*

Elle révèle une charte graphique des aménagements manquant de cohérence qui n'incite pas au civisme :

- place au Bois : bitume rouge = rue menant à du stationnement
- rue du CFP : bitume rouge = partie piétonne

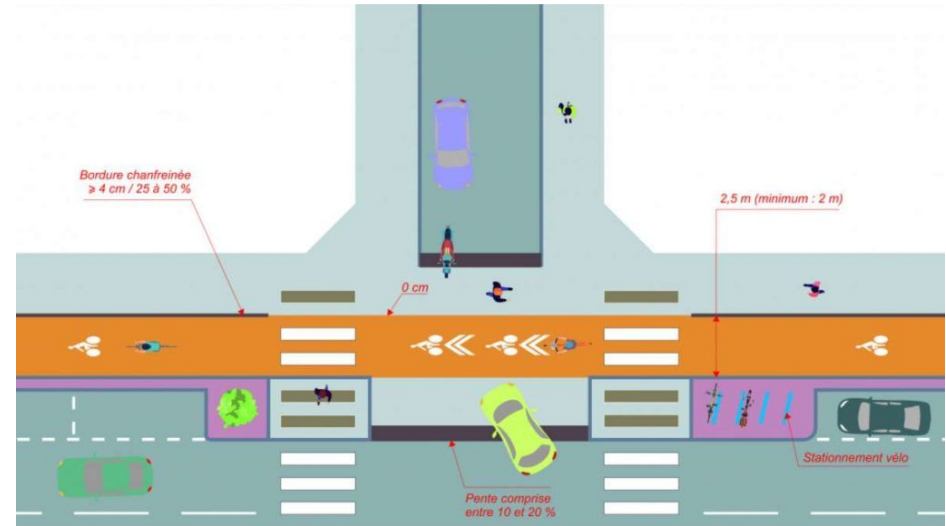
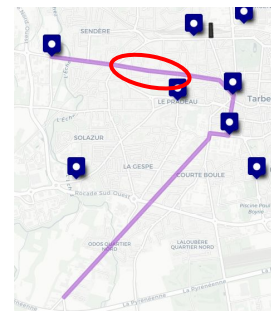


→ Voitures mal garées



Voie violette - *Rue du Corps Franc Pommiès*

Intersections non traversantes : perte de priorité en étant sur la piste cyclable pour aller tout droit. Pas de visibilité des cyclistes pour les automobilistes qui tournent → besoin de trottoirs traversants en plateau surélevé

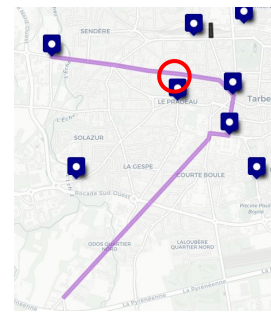




Voie violette - Ste Anne

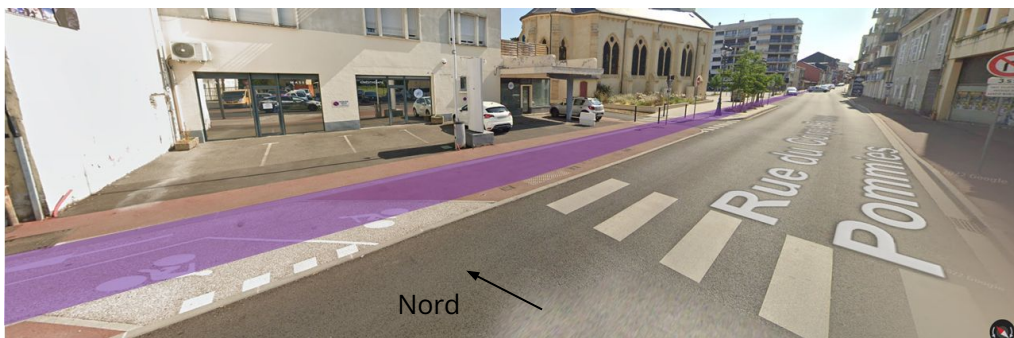
En venant du centre-ville, on débouche de la rue Georges Lassalle sur la partie la plus étroite de la rue du Corps Franc Pommiès dont la piste cyclable sur trottoir ne commence qu'après l'église St Anne.

Bien que la rue soit en Zone 30, ce court tronçon (*cf flèche*) est anxiogène pour les cyclistes peu aguerris.



- + traversée du flux motorisé en allant vers le centre-ville : anxiogène et peu sécurisé

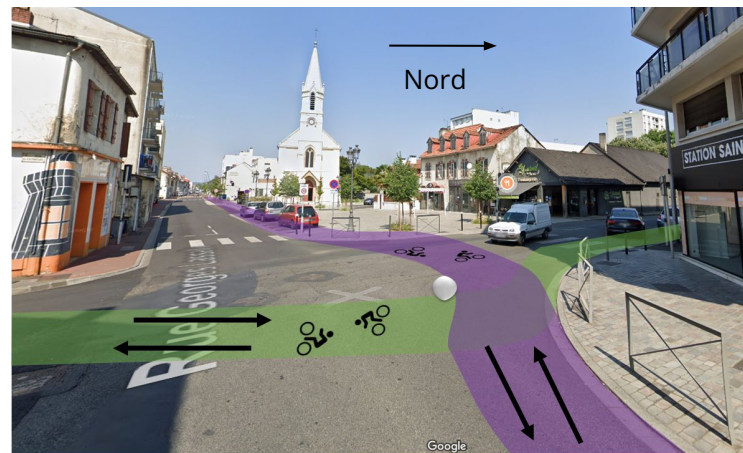
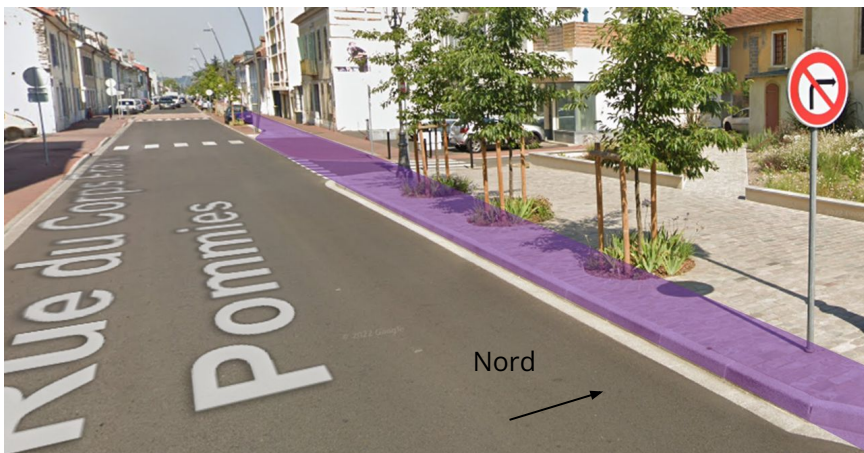
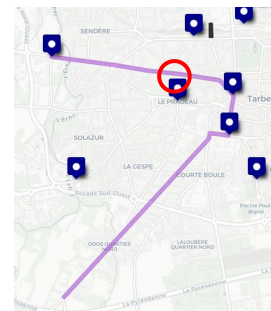
Voie violette - Ste Anne



Propositions :

Assurer la continuité de la voie violette (emplacement des arbres/arrêt de bus à revoir ?)

+ croisement cf **voie verte**

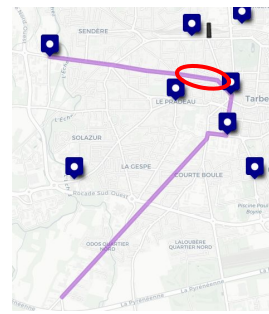


Voie violette - Rue Georges Lassalle

Actuellement :

- Rue à double sens peu large
- Passage du bus T4
- Stationnement unilatéral sur tout le long de la rue (*côté nord, puis sud, puis nord*)
- Trottoirs trop étroits

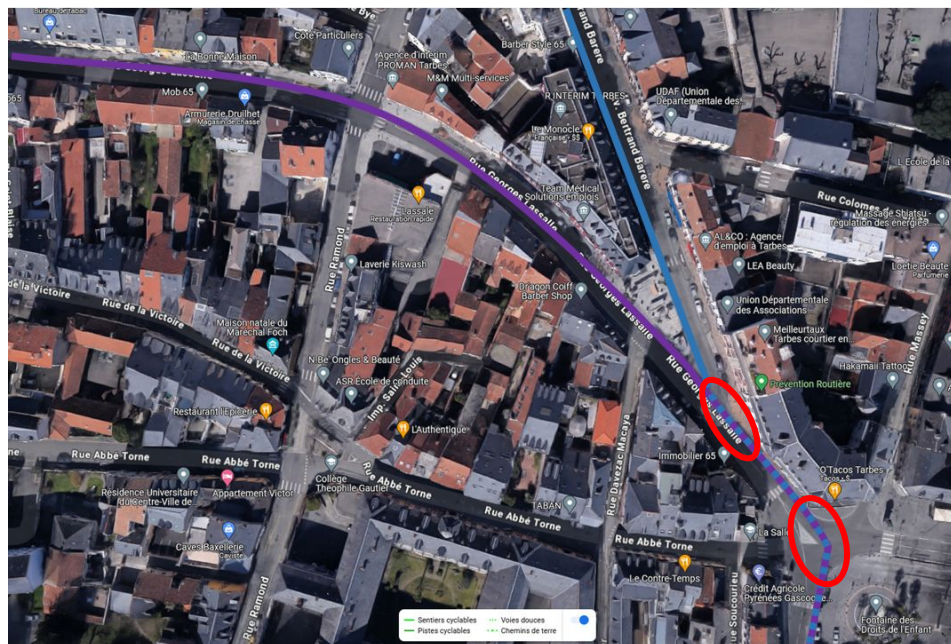
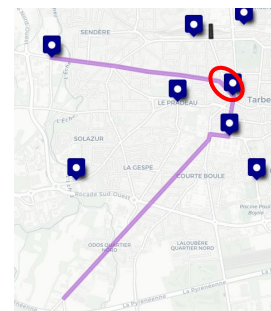
Proposition : création d'une PC bidir côté nord de la rue avec stationnement supprimé pour maintenir le passage du bus



Voie violette - Arrivée place Verdun

Proposition :

Elle est rejointe sur sa gauche par la piste cyclable bleue avant d'arriver pl. de Verdun
⇒ 2 points de vigilance



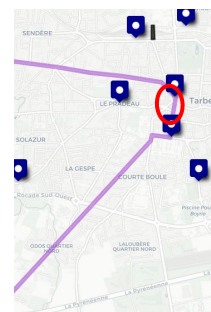
Voie violette - Verdun \longleftrightarrow Cronstadt - cours Gambetta

Proposition : pistes cyclables bilatérales unidirectionnelles

1. depuis pl. Verdun
2. depuis vélorue Harmonie



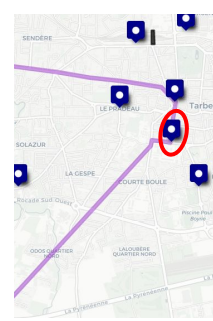
Croisement avec
les voies rouge et
bleue



cf voie bleue

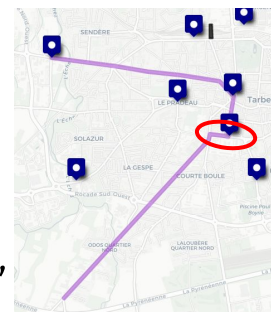
Voie violette - *Allées Leclerc*

Proposition : pistes cyclables bilatérales unidirectionnelles



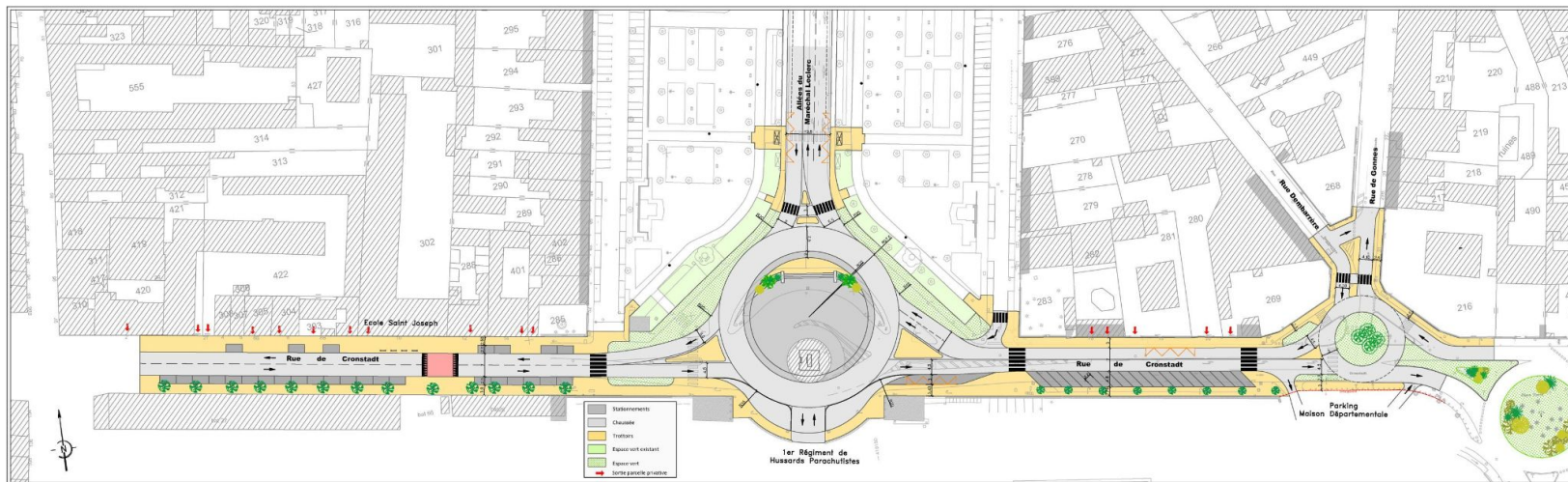
Voie violette - Rue de Cronstadt

Dans le journal de La Dépêche (octobre 2021) : “De fait, c’est un gros chantier qui se profile, d’un montant de 700.000€, et qui est programmé de septembre 2022 à septembre 2023.”



Aucun aménagement cyclable en vue sur les plans, aucune réalisation à date (fév 2024)

<https://www.ladepeche.fr/2021/10/26/tarbes-bientot-un-vrai-rond-point-pour-la-statue-foch-9892125.php>





Voie violette - *Rue de Cronstadt*

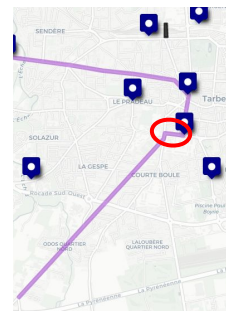
Actuellement :

- Stationnement anarchique et dangereux sur la voie de stockage
- Véhicules stationnés en épi AVANT dépassant sur la chaussée (visibilité nulle pour sortir)
- Limitation à 30 non respectée (pas de zone 30)

Propositions :

- Passage de la voie violette devant l'école St Joseph
- Zone 30 et plusieurs ralentisseurs
- Stationnement en créneau, élargissement des trottoirs

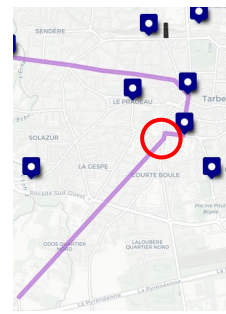
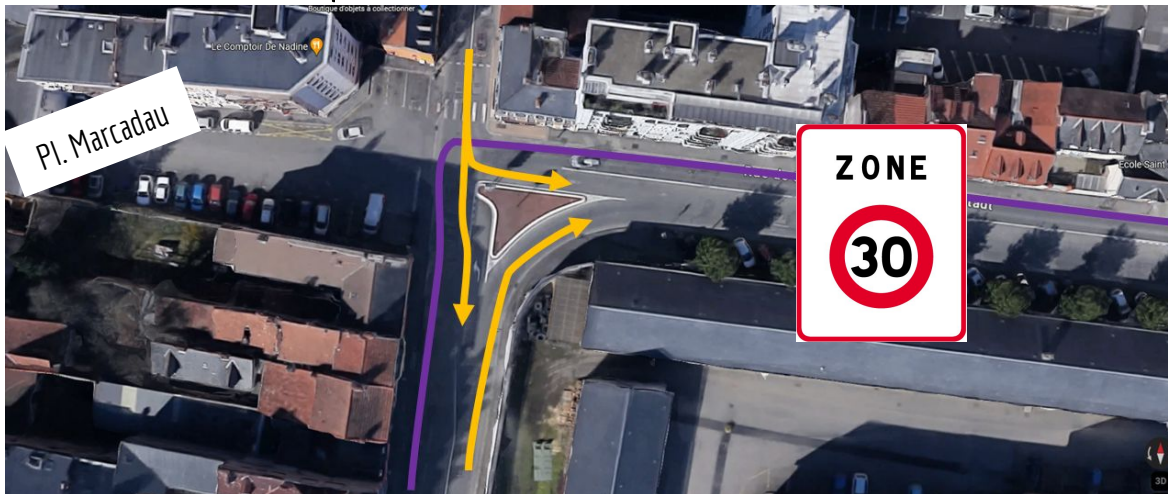
⇒ besoin de sécuriser l'arrivée des enfants avec arrivée directe pour les écoliers + parents à vélo



Voie violette - Carrefour Cronstadt/Rég. Bigorre/A. Briand

Actuellement :

- 2 voies venant de l'av. du Régiment de Bigorre
- 1 voie pour tourner à gauche vers la pl. Marcadau depuis le sud *(parking)*
- Panneau Z30 peu visible en arrivant du sud *(dans le tournant)*



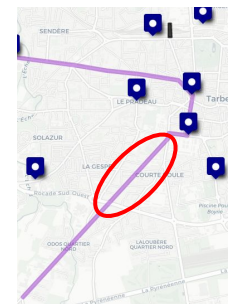
Propositions :

1. Piste cyclable bidirectionnelle
2. Zone 30 débutant plus tôt
3. Passage à 1 voie de l'av. du Régiment de Bigorre *(pour futur DSC depuis la voie violette)*
4. Interdiction d'aller pl. Marcadau en venant du sud *(possibilité de tourner à droite et faire demi-tour au carrefour de la statue Foch)*

Voie violette - *Avenue Aristide Briand*

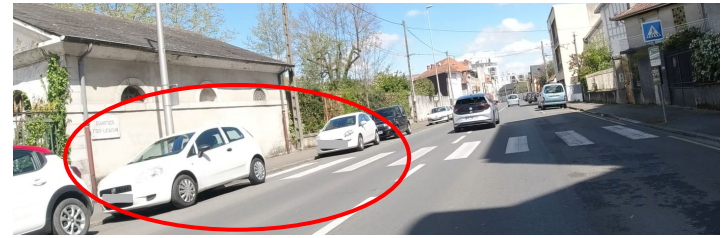
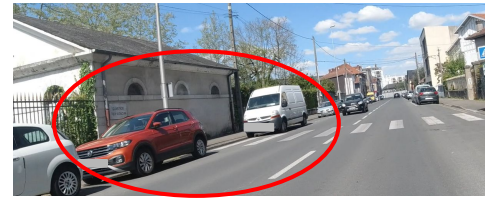
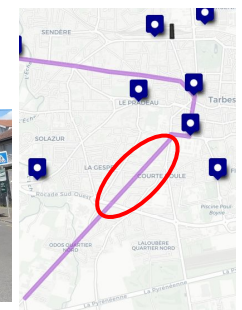
Problématiques :

- Rue en ligne droite
- Voies assez larges
- Vitesse excessive
- Passages piétons non protégés
- Trottoirs étroits



Voie violette - Avenue Aristide Briand

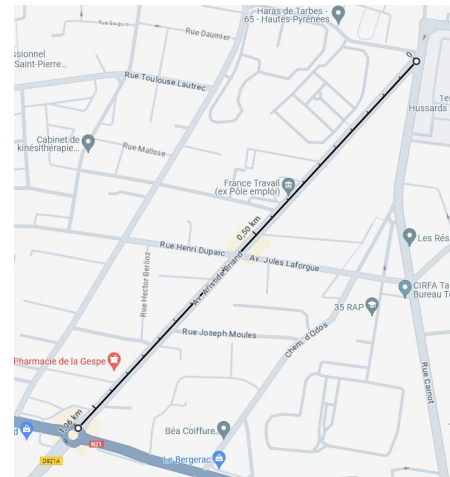
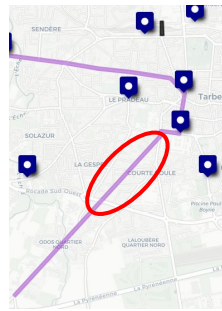
Problématiques :
stationnement en amont des passages piétons : visibilité nulle



Voie violette - Avenue Aristide Briand

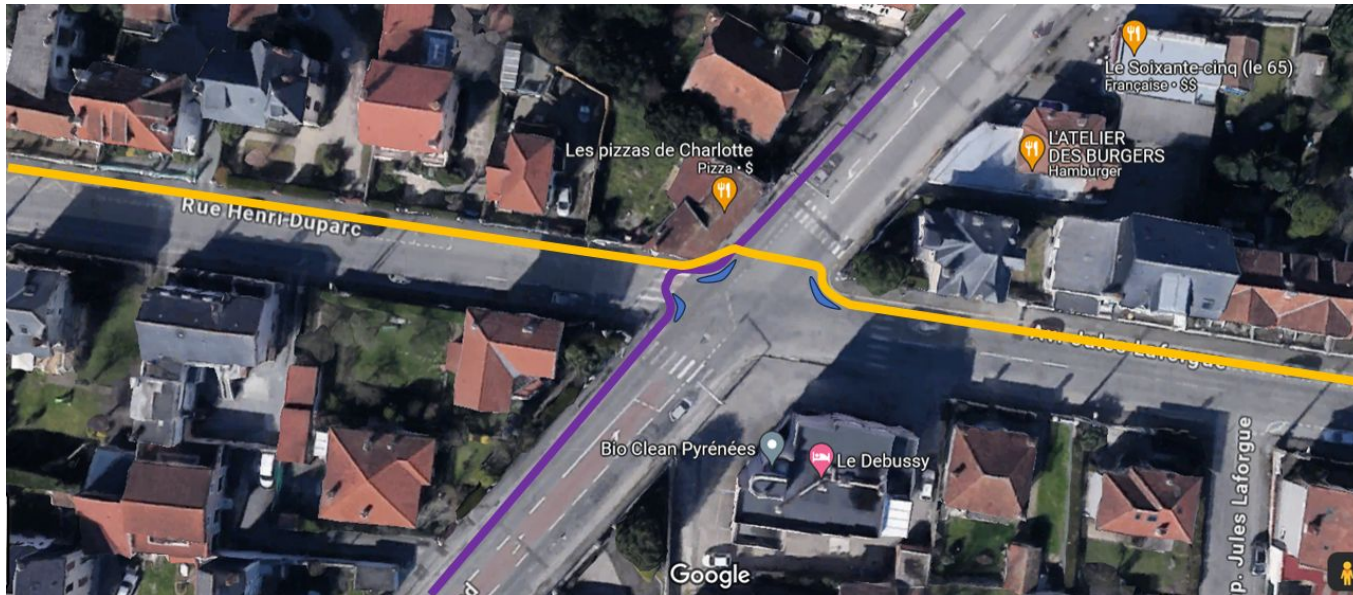
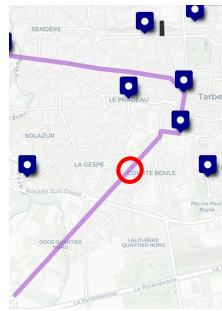
Propositions :

- Piste cyclable bidirectionnelle unilatérale côté ouest
- Elargissement des trottoirs
- Doublement (au minimum) du nombre de passages piétons (*actuellement 9 passages piétons sur 1 km de long*) : plus longue section sans passage piétons : 250 m
- Mise aux normes de l'interdiction de stationner en amont des passages piétons avec installation d'arceaux vélos
- Verbalisation des vitesses > 50 km/h



Voie violette - Carrefour avec Duparc/Laforgue

Carrefour à la hollandaise avec îlots protecteurs. Croisement de 2 PC bidirectionnelles



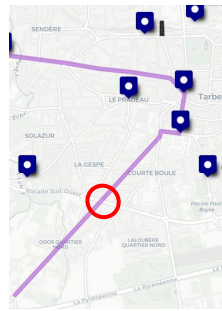
Voie violette - *Traversée du périphérique*

Problématiques :

- Giratoire avec embouteillages chaque matin et soir
- 2x2 voies sur 2 des 4 branches
- Trottoirs étroits

Propositions :

- Création d'un giratoire à la hollandaise
- Ou création d'une passerelle au dessus du giratoire ou seulement au dessus de la 2x2 voies du périphérique pour éviter de se mélanger au flux motorisé



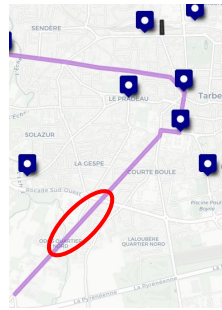
Voie violette - Av. Aristide Briand - sud

Problématiques :

- Vitesses élevées (env. 70 km/h)
- Présence de nombreux camions

Proposition :

Piste cyclable bidirectionnelle OU tracé alternatif restant direct et utilisable par tous les temps (boue, graviers etc.)



Voie violette - vers le futur hôpital de Lanne ?

Permet d'être reliée à une future piste cyclable vers Lanne (à environ 10km du centre de Tarbes). Actuellement, la V81 relie Tarbes à Lanne via des itinéraires balisés mais NON SÉCURISÉS.

⇒ les patients ne sont pas les seuls à se rendre à l'hôpital, il FAUT créer un aménagement cyclable sécurisé pour **le personnel, les familles** etc. voulant se rendre à l'hôpital qui ont :

- des horaires décalés (pas de bus)
- pas de voiture
- envie de faire une activité physique pour aller au travail



<https://www.nrpyprenees.fr/2023/10/13/hopital-unique-le-projet-present-e-lors-de-lag-du-btp-65-devient-palpable-11516982.php>

Faisable en vélo à assistance électrique !



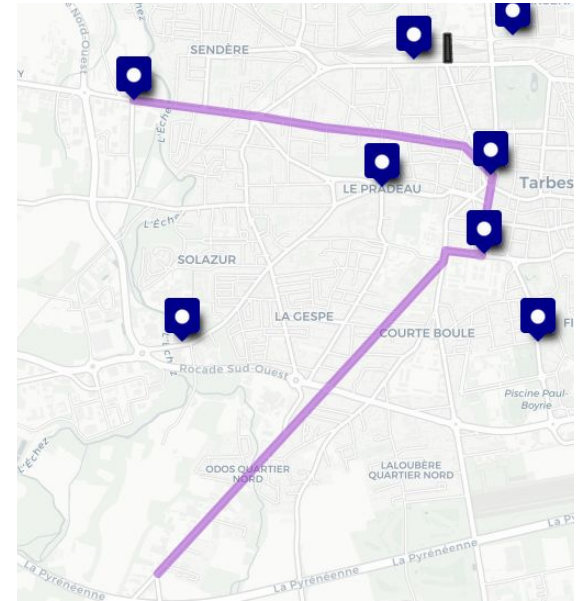
Voie violette - *Résumé*

La voie violette passe sur de nombreuses rues actuellement dangereuses et accidentogènes pour les cyclistes (nombre de véhicules, vitesse, stationnement et risques d'emportierage etc.)

Elle relie plusieurs pôles générateurs de déplacements.

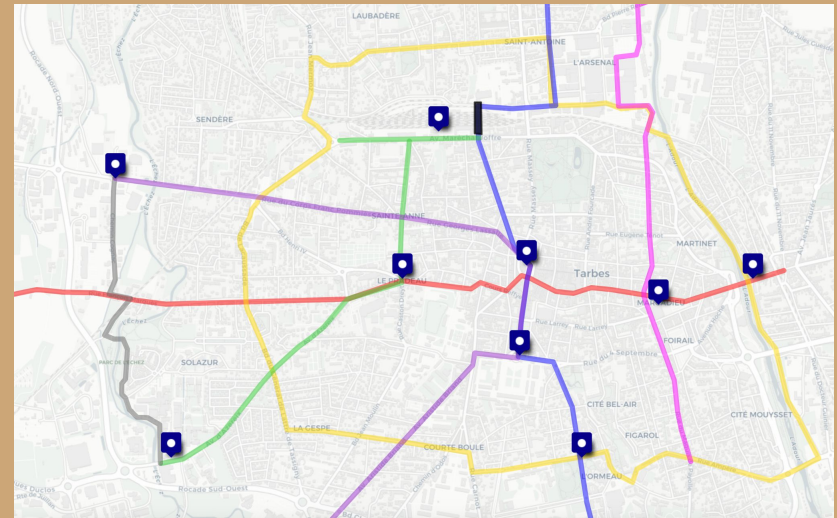
Il est nécessaire de créer des pistes cyclables séparées ainsi que d'abaisser la vitesse, au moins sur les axes proches du centre-ville.

Le respect des piétons via les infrastructures ainsi que le comportement des motorisés est primordial.



Voie rose

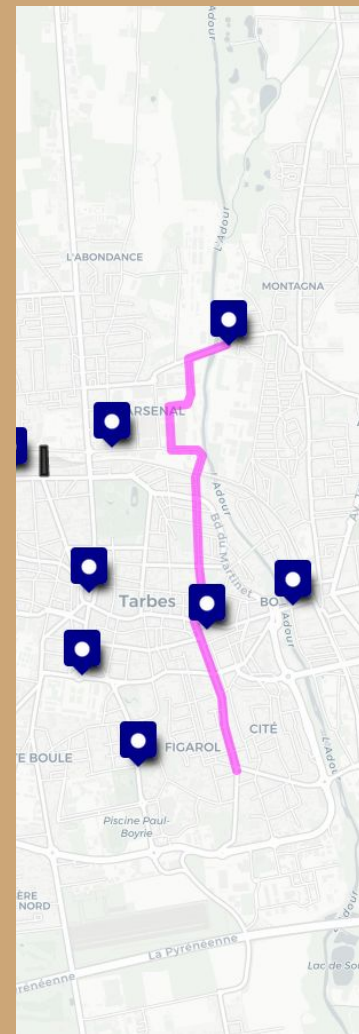
Nord Est - Sud Est



Voie rose

Nord Est - Sud Est

Arsenal - Marcadieu
Figarol / Ormeau



Voie rose - *partie Nord*

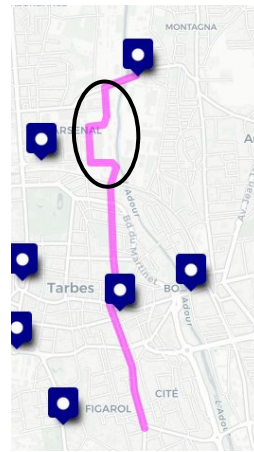
Ce tronçon dessert deux axes est-ouest Tarbes / Aureilhan

- au nord : quartier Laubadère \longleftrightarrow lycée professionnel Sixte Vignon / Aureilhan (*N21 vers Rabastens*)
- au sud : gares par la future passerelle - cinémas et restaurants - Usine des Sports - commerces / Aureilhan (*quartiers sud : Tuilerie et Bout du Pont*) / Séméac

Il résorbe une des coupures urbaines ferroviaires tarbaises

2 liaisons à traiter :

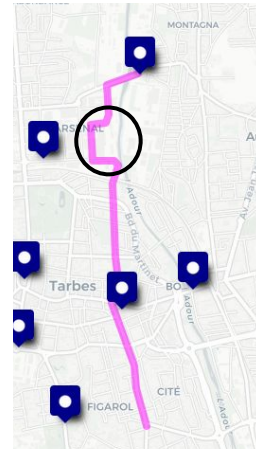
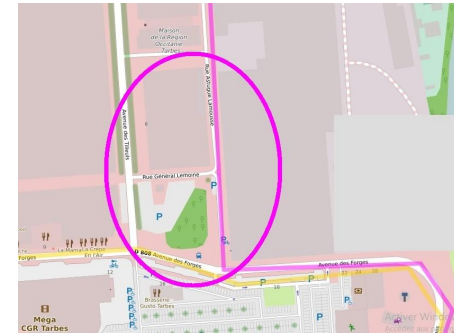
1. le passage rue Auguste Lamousse \rightarrow av. des Forges
2. le passage av. des Forges \rightarrow carrefour bd du Martinet / rue Péreire



Voie rose - ZA Arsenal

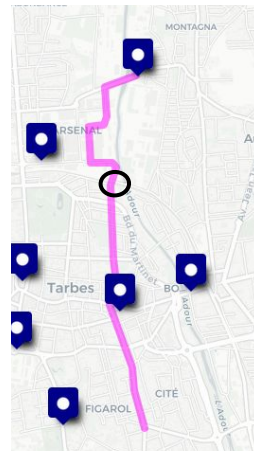
1. liaison rue Auguste Lamousse \longleftrightarrow av. des Forges (*voie jaune*)

Proposition : piste bidirectionnelle depuis la D608 côté Est des rues, passant sur le parvis de l'Usine des Sports (*des cyclistes le font déjà*) - la jonction avec l'av. des Forges se faisant sur la piste cyclable bidirectionnelle (*voie jaune*)



Voie rose - *liaison av. des Forges → carrefour Martinet - Péreire*

Le passage sous la voie ferrée se fait dans une zone 30 limitée au seul tronçon de la rue St Jean situé entre l'av. des Forges et l'intersection avec le bd du Martinet + rue Péreire.



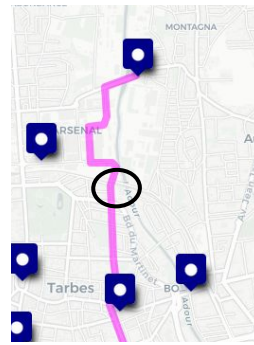
Proposition 1 : piste cyclable sur l'une des deux voies sous le pont + feux pour les automobilistes avant l'intersection : suppression du petit giratoire

Proposition 2 : élargissement du **passage piétons Est** pour y faire passer piétons + cyclistes

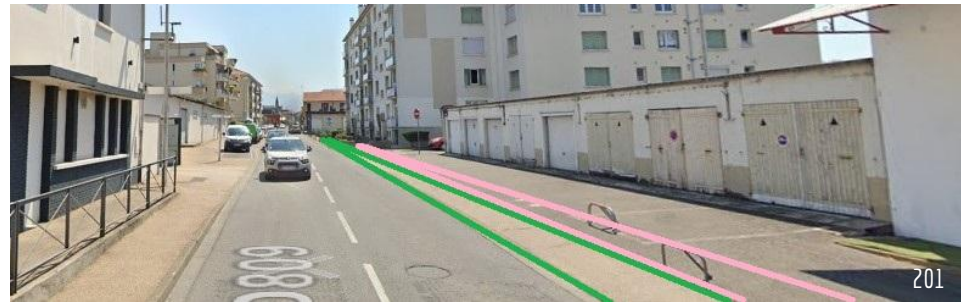
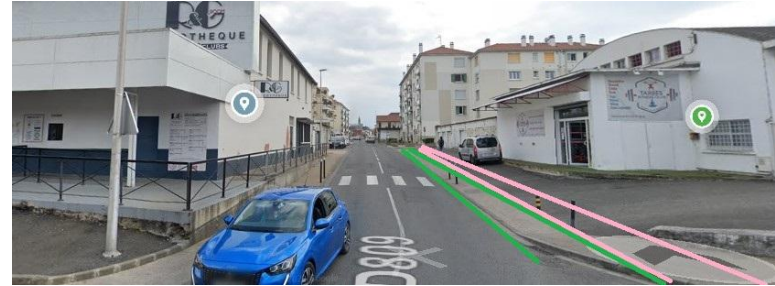


Voie rose - *liaison av. des Forges → carrefour Martinet - Péreire*

Entre la voie ferrée et le carrefour bd du Martinet/rue Péreire la rue St Jean est complexe à aménager pour faciliter la circulation des cyclistes aux heures de pointe.



Proposition : créer un aménagement dans le sens montant nord → sud (*si faible soit la pente*) entre la rue Nelli et la sortie du parking de la résidence, avec stationnement devant la salle de sport, actuellement en bataille, passant en créneau (+ *dégagement devant les box à mesurer pour savoir si son emprise peut être réduite*)



Voie rose - Rue St Jean - cimetière St Jean - garagiste

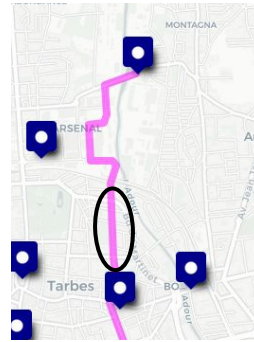
1. **couper le trafic de transit nord \longleftrightarrow sud** par des sens uniques opposés avec stationnement unilatéral côté n° pairs (*Est*):

nord \rightarrow sud : entre le bd du Martinet et la rue du Cardinal d'Ossat (*accès au cimetière depuis le nord conservé*)

sud \rightarrow nord : entre la rue Michelet et la rue du Cardinal d'Ossat (*accès conservés au cimetière depuis l'église Ste Thérèse + au garage depuis Marcadieu*)

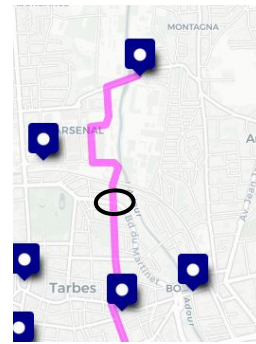
\rightarrow La voie de circulation dégagée permet de créer une piste cyclable bidirectionnelle unilatérale.

2. **supprimer l'itinéraire "malin" ouest \leftrightarrow est** en mettant la rue Dupont en sens uniques opposés à ceux de la rue Adolphe d'Eichtat (*juste au-dessus*)



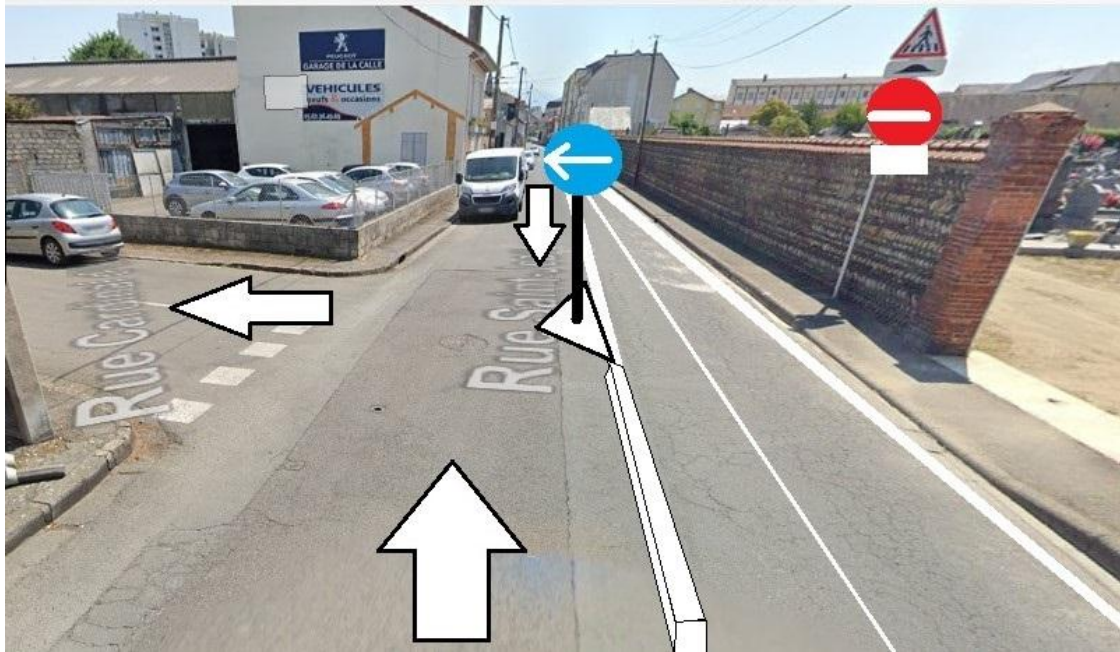
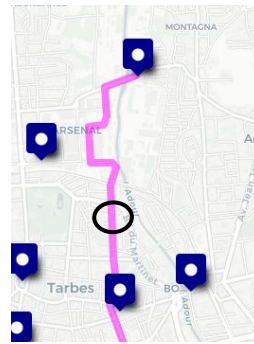
Voie rose - Rue St Jean - vue du sens unique nord → sud

Le feu tricolore d'origine est supprimé et un feu tricolore cycliste avec panneau M12dfg est installé.
Stationnement supprimé ou reporté à l'extérieur de la piste longeant le trottoir côté habitations



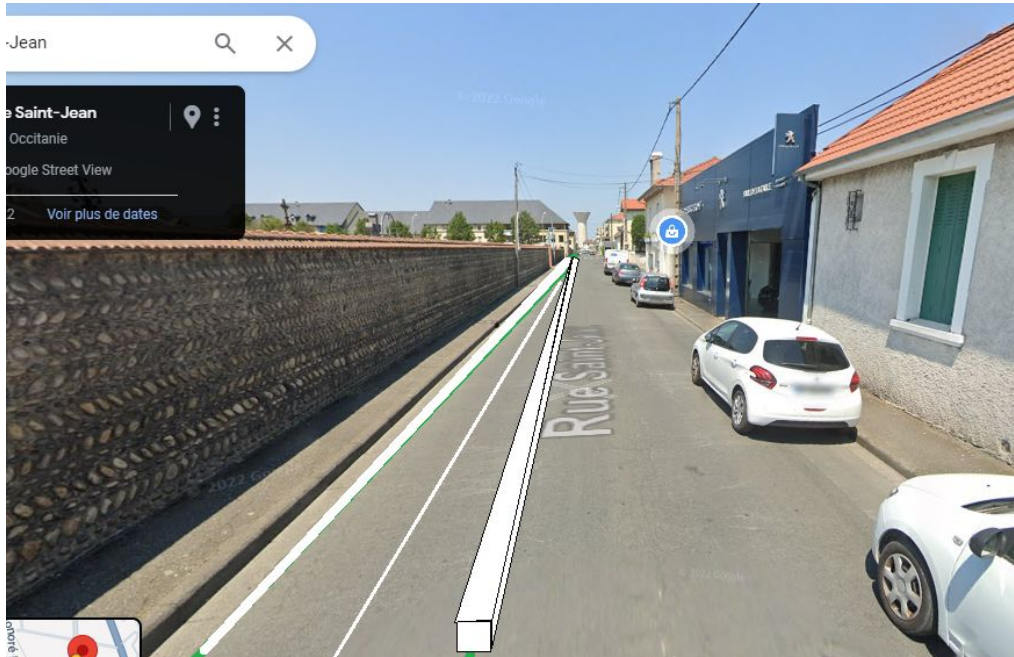
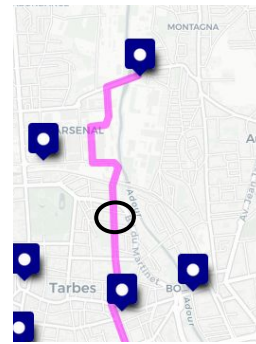
Voie rose - Rencontre des sens uniques opposés

Panneau limitation 30 km/h remplacé par un sens interdit sauf cyclistes et rue de dégagement laissée en double sens pour les riverains



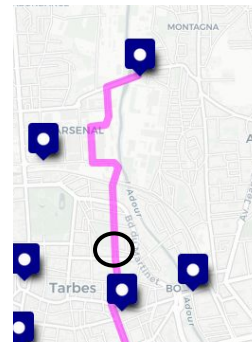
Voie rose - Rencontre des sens uniques opposés

Vue sud → nord



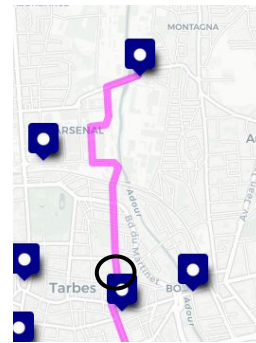
Voie rose - *Rue St Jean vue S → N depuis la rue Ténot*

On remarque qu'à cet endroit l'étroitesse de la rue empêche déjà le stationnement bilatéral



Voie rose - *Rue St Jean vue N → S*

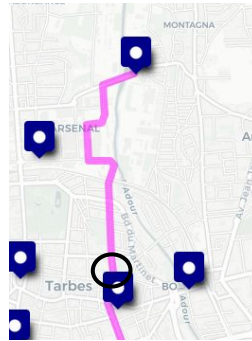
Entre les rues E. Ténôt et Michelet





Voie rose Rue Portail d'Avant entre rues Ténost et Michelet

Proposition 1er tronçon : 2 places de stationnement sont supprimées (déplacées à l'extérieur de la piste cyclable ?) pour permettre l'élargissement du trottoir + faire obliquer la piste vers le 2ème tronçon

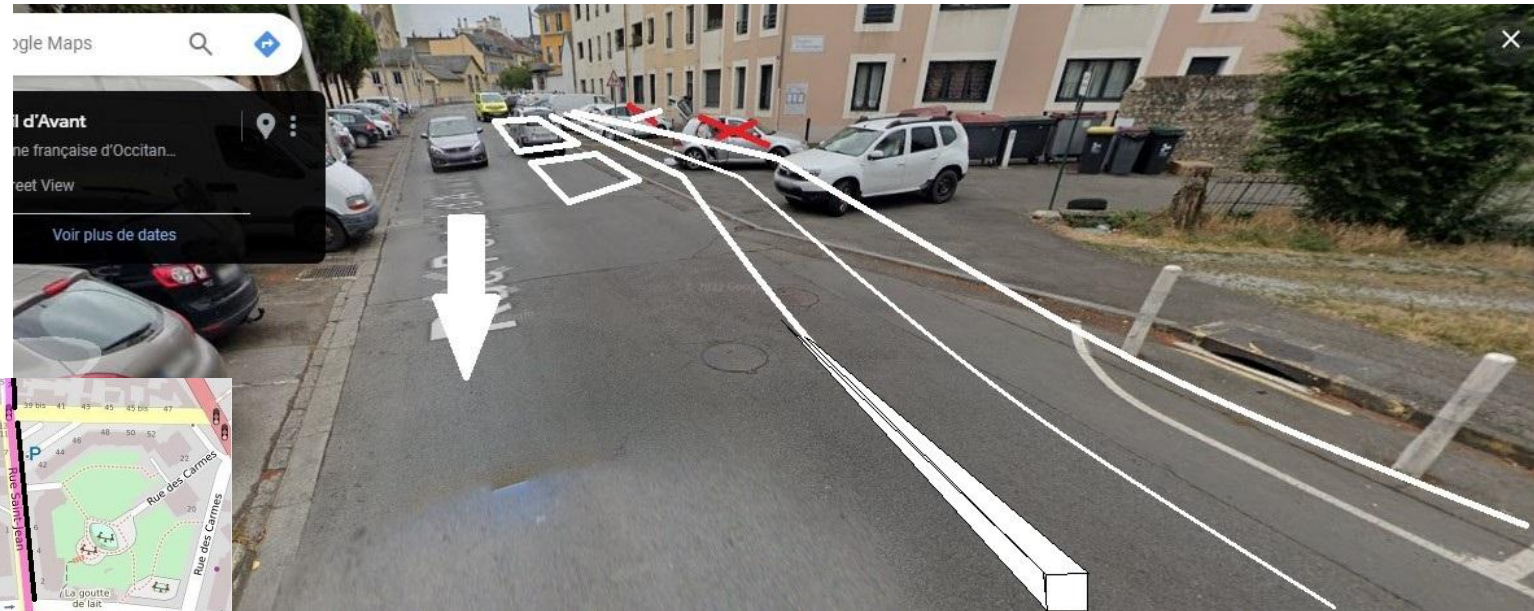
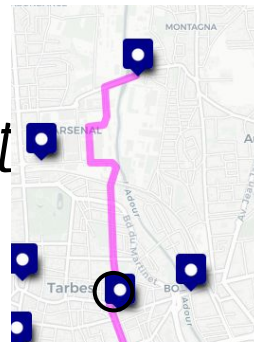




Voie rose - *Rue Portail d'Avant entre rues Ténot et Michelet*

Proposition 2ème tronçon : la piste cyclable passe le long du trottoir.

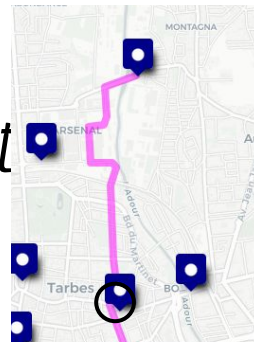
Des places de stationnement en créneau peuvent être conservées entre la piste et la voie motorisée



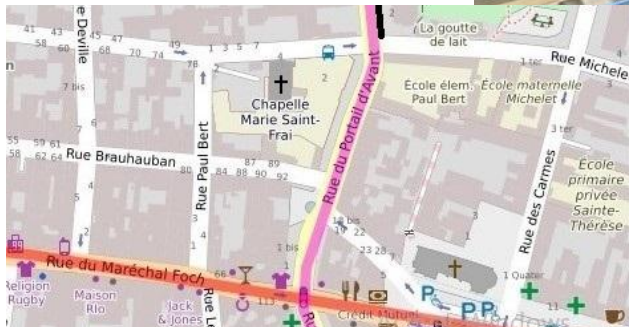


Voie rose - Rue Portail d'Avant entre rues Ténnot et Michelet

Proposition 3ème tronçon : ce tronçon devient une Vélorue complétant la Vélorue Foch et le passage en Vélorue de la partie Est de la rue Brauhauban



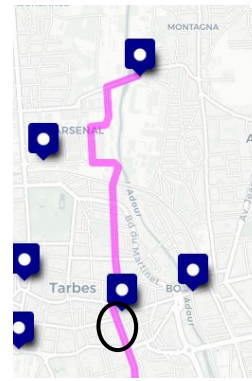
Limitation à 20 km/h



Voie rose - *Rues Mousis et du Foulon*

entre les rues Foch et du 4 sept.

Proposition : Vélorue complétant la Vélorue Foch et communiquant avec la piste cyclable de la rue Larrey



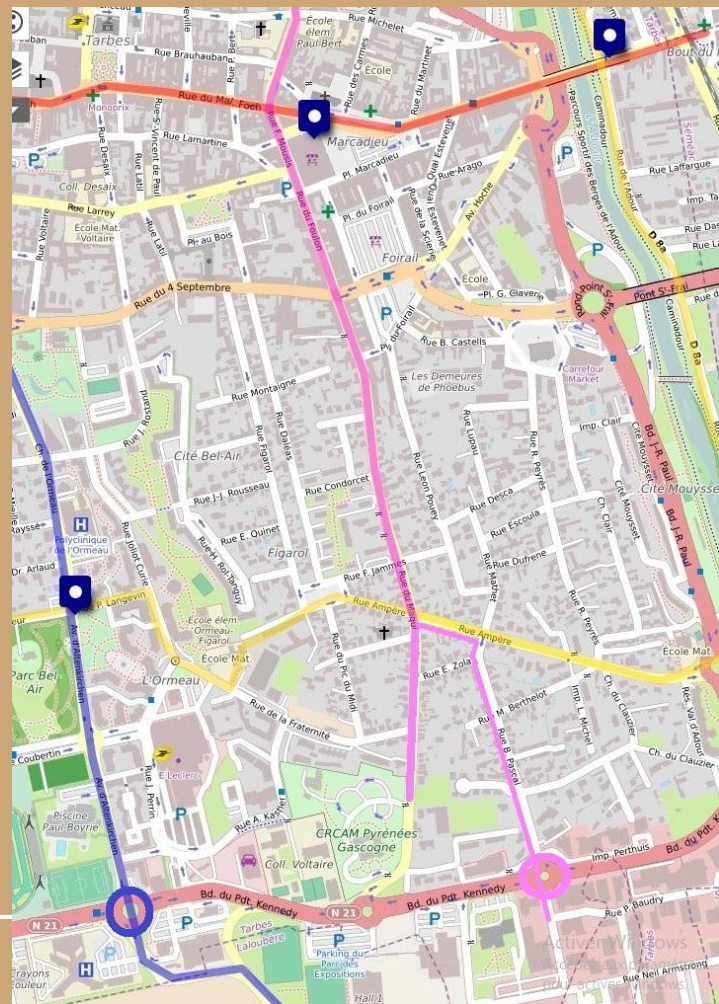
Voie rose

partie sud

Pôles générateurs de déplacements :

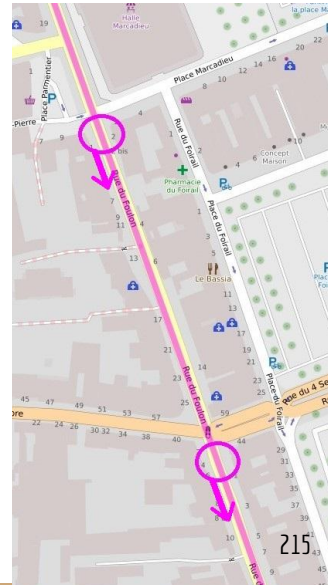
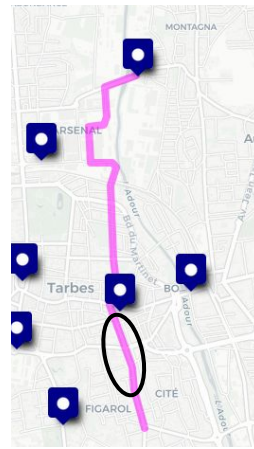
au nord : pl. Marcadieu et du Foirail
rue Larrey : commerces + accès Brauhauban
Aureilhan et Séméac par le Pont St Frai (N21)

au sud : Cité Figarol
Séméac et Soues via rue Ampère (*Voie Vélo Jaune*)
collège Voltaire
Ctre Cial Leclerc Ormeau
CRCAM Pyrénées-Gascogne
ZA Kennedy, accessible par une branche passant
par la rue Blaise Pascal puis le giratoire Marc
Glacardy (*à aménager à la hollandaise*)



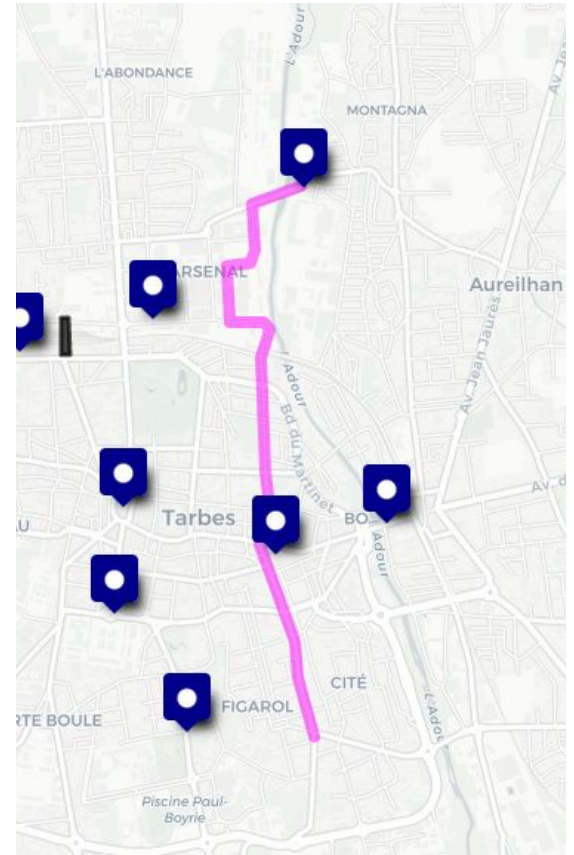
Voie rose - *Rue du Foulon*

Proposition : Mise en sens unique sud → nord des rues du Foulon et du Maquis de Payolle depuis la rue de la Fraternité jusqu'à la pl. Parmentier (sens de circulation du bus T4) vues depuis pl. Parmentier (rue du Foulon) / rue du 4 sept. (rue M. de Payolle)



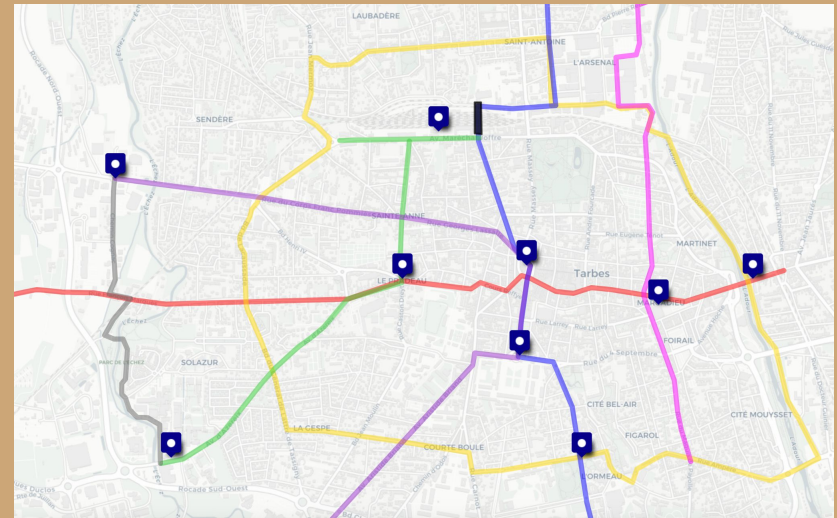
Voie rose - Résumé

- Itinéraire Nord - Sud desservant plusieurs pôles d'intérêt et d'habitation (Arsenal, Marcadieu, Figarol, etc.)
- Alternative au périphérique (*bds Kennedy et J.R. Paul -RN21- bd du Martinet*); elle est un peu plus proche de la **Voie bleue** qu'elle complète et passe au coeur de pôles d'habitation.
- La mise en sens unique, parfois opposés, de tronçons permet de casser l'historique trafic de transit. Celui-ci peut se rabattre sur les bds périphériques et la circulation de desserte locale peut se diluer dans la voirie secondaire.



Voie grise

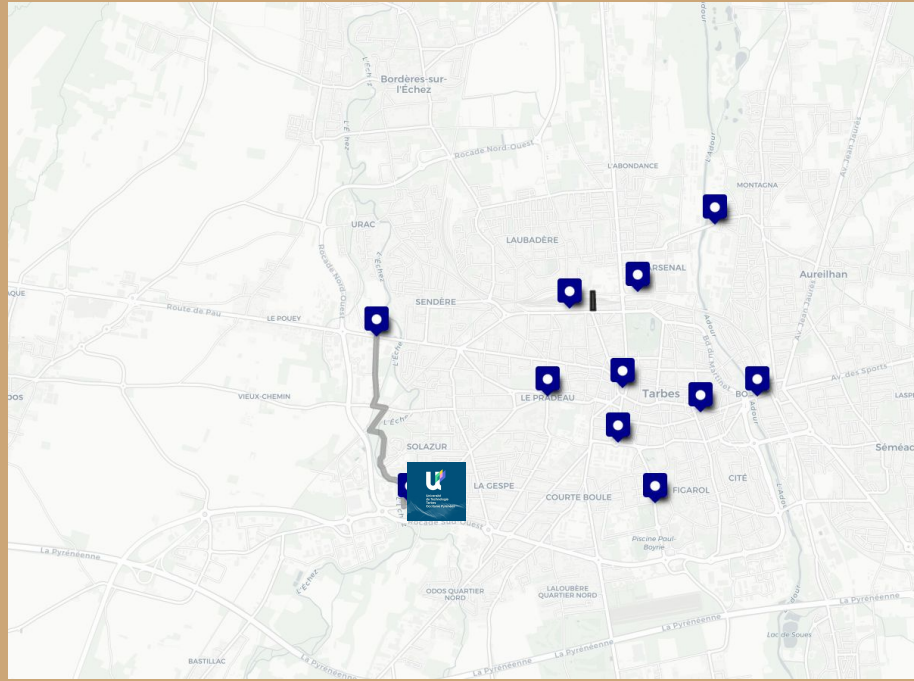
Nord - Sud
(limite ouest de Tarbes)



Voie grise

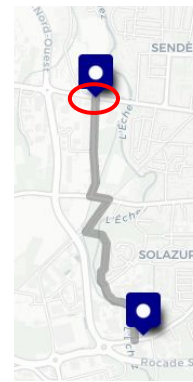
Nord - Sud
(limite ouest de Tarbes)

Zone d'activités Cognac - UTTOP



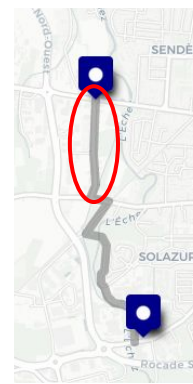
Voie grise - *Continuité avec la voie violette*

cf *voie violette* (ici voie grise en noir pour plus de lisibilité) : 2 propositions



Voie grise - *Chemin Cognac*

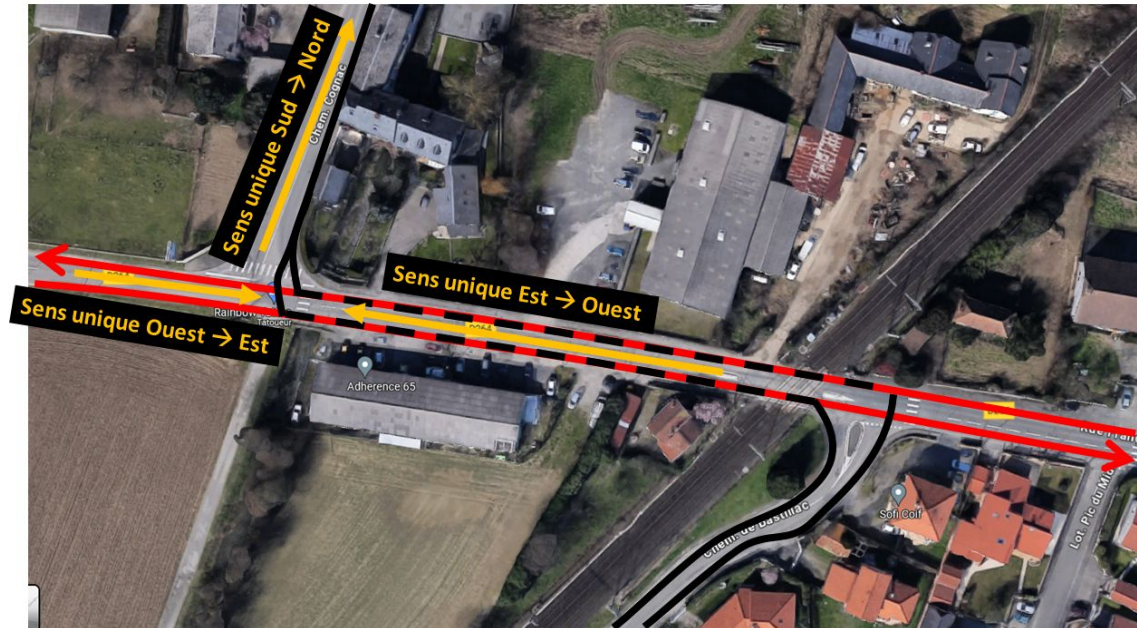
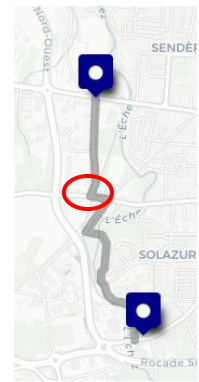
- Relie la zone Décathlon / Lidl / Grand Frais / Marie Blachère / Jardiland
- Actuellement parsemée de limitations à 30 et stationnement sur la chaussée très nombreux alors que chaque magasin propose sa zone de parking
- **Proposition** : Piste cyclable bidirectionnelle côté est (permettra une liaison avec la **voie violette**), suppression du stationnement sur la voirie, zone 30 avec ralentisseurs (certains existent déjà actuellement)





Voie grise - D264 - Voie ferrée

- Mise en sens uniques pour la traversée de la voie ferrée : cf proposition **voie rouge**



Voie grise - *Chemin de Bastillac*

- Rue avec des largeurs différentes au Nord et Sud
- Création d'une "piste cyclable" en 2022/2033 avec des plots en béton car "cette voie était souvent empruntée par les automobilistes dont certains avaient du mal à respecter la limitation"

MAIS : cette piste ne débute pas au début de la rue ! Côté nord : ni PC ni trottoir

LA NOUVELLE PISTE CYCLABLE DE BASTILLAC

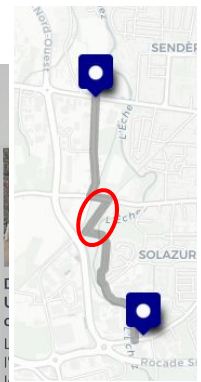


À l'occasion des réunions de quartiers et des échanges avec les Tarbais, de nombreux parents ont manifesté le souhait de voir une piste cyclable sur le chemin de Bastillac. C'est chose faite. La fin des travaux est prévue pour début 2023.

La plaine de jeux Valmy est un espace sportif incontournable avec plusieurs terrains de foot, des terrains de tennis couverts récemment rénovés... Elle est le théâtre de nombreuses compétitions locales et régionales. Sa situation à la frontière de Tarbes, à proximité de la sortie d'autoroute, la rend facile d'accès mais oblige les cyclistes à emprunter le chemin de Bastillac, long d'environ 1 km. Cette longue voie était souvent empruntée par les automobilistes dont certains avaient du mal à respecter la limitation, causant l'inquiétude légitime de nombreux parents de jeunes cyclistes.

La Ville a entendu leur demande de sécurisation des espaces. Comme le dit souvent le Maire Gérard Trémège : « chaque fois que c'est possible, quand la configuration et la largeur de la voirie nous le permettent, nous faisons une piste cyclable. » Deux fois 930 mètres de voies cyclistes réservées et la création d'une zone 30. Des plots bétons, qui seront reliés entre eux en début d'année 2023, permettent de séparer la piste de la route et sécurise les cyclistes.

Autre avantage, cet aménagement réduit la largeur de la chaussée et limite la vitesse des automobilistes à 30 km/h. Les travaux, qui prendront fin début 2023, sont estimés à 54 000 € TTC.



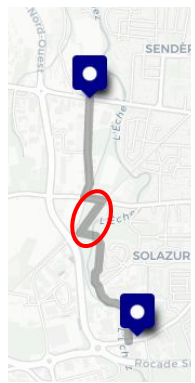


Voie grise - *Chemin de Bastillac*

MAIS : cette piste ne débute pas au début de la rue ! Côté nord : ni PC ni trottoir

Propositions : SOIT un élargissement de la rue afin de créer une piste cyclable ET un trottoir
(mais route à côté de la voie de chemin de fer)

SOIT un passage à sens unique de
cette partie du Chemin de Bastillac



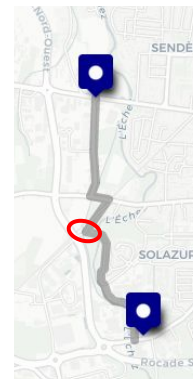
Voie grise - Bastillac (sud)

- Ne fait pas partie du réseau structurant proposé par Vélorution Tarbes, mais soulève quelques questions :
 - Plots en béton suffisants ? \Rightarrow Souvent des voitures stationnées à cheval trottoir / PC car passent par les entrées de PC / intersections
 - Début et fin de piste dans un tournant / avant un giratoire important \Rightarrow dangereux



Voie grise - Accès au Parc de l'Echez

- Juste avant/après un tournant
- **Proposition** : plateau surélevé pour faire ralentir les automobilistes et garantir une bonne visibilité des cyclistes voulant traverser



Ex : Bois le Duc (NL)

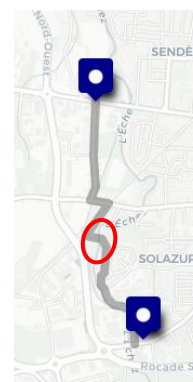
Voie grise - *Traversée de l'Echez*

- Passage par le Parc Raymond Erraçarret / parc de l'Echez
- Besoin de réaménager le pont déjà existant (escalier) et rampes avec bordures + en bois : glissant
- Pb du stabilisé lorsqu'il pleut



Voie grise - Parc de l'Echez

- Besoin d'autoriser ce parc aux cyclistes



plantations.

ARTICLE 3 : La circulation des véhicules automobiles, motocyclettes, patinettes, rollers et bicyclettes (à l'exclusion des véhicules de service) n'est pas autorisée. Le stationnement sera considéré comme gênant.

ARTICLE 1 : Le parc de l'ECHÉZ est ouvert en permanence au public.

ARTICLE 2 : Les chiens circulant dans le parc devront être tenus en laisse, porter un collier avec une plaque d'identification de leur propriétaire. Ils ne doivent provoquer aucun dégât sur les pelouses et les plantations.

ARTICLE 3 : La circulation des véhicules automobiles, motocyclettes, patinettes, rollers et bicyclettes (à l'exclusion des véhicules de service) n'est pas autorisée. Le stationnement sera considéré comme gênant.

ARTICLE 4 : Les véhicules en infraction avec les articles précédents seront enlevés et placés aux services de Police aux frais et risques de leur propriétaire.

ARTICLE 5 : Dans l'enceinte du parc, les enfants doivent être accompagnés par un adulte responsable sous la garde de leurs parents.

ARTICLE 6 : Il est formellement défendu :
- d'arracher ou de couper les branches d'arbres et d'arbustes, de fouler les bordures, de fouler les gazons en particulier les pelouses.
- de laisser traîner des papiers et débris divers devant être ramassés dans des orbes prévues à cet effet.

ARTICLE 7 : Le parc de l'Echez est ouvert de 8 heures à 18 heures.

ARTICLE 8 : Il pourra être dressé procès-verbal contre toute personne dont la conduite serait contraire à la décence ou aux bonnes mœurs ou dont le comportement troublerait l'ordre public. Le contrevenant sera expulsé du Parc et pourra être poursuivi en Justice.

ARTICLE 9 : Une autorisation du Maire sera nécessaire pour la vente de produits de quelque nature que ce soit, ainsi que pour tout déchargement de nature commerciale.

ARTICLE 10 : En cas de conditions atmosphériques exceptionnelles (avis de tempête, chute de neige abondante, ...) créant un danger immédiat, le parc pourra être interdit au public sans préavis.

ARTICLE 11 : La consommation d'alcool et de produits prohibés n'est pas autorisée dans l'enceinte du Parc.

ARTICLE 12 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TARBES, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, les policiers municipaux et les gardes des parcs et espaces verts de la Ville, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les formes conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Tarbes, le 27 Janvier 2003

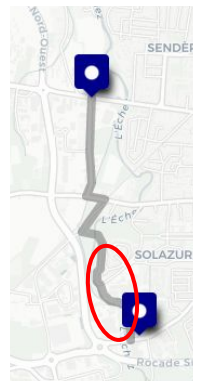
LE MAIRE

Voie grise - Arrivée à l'UTTOP

- Traversée du lotissement Array Dou Sou en longeant le bâtiment

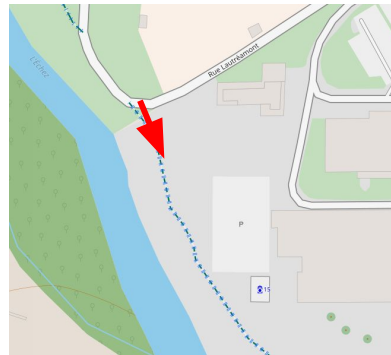


présence de 2 ralentisseurs violents non visibles

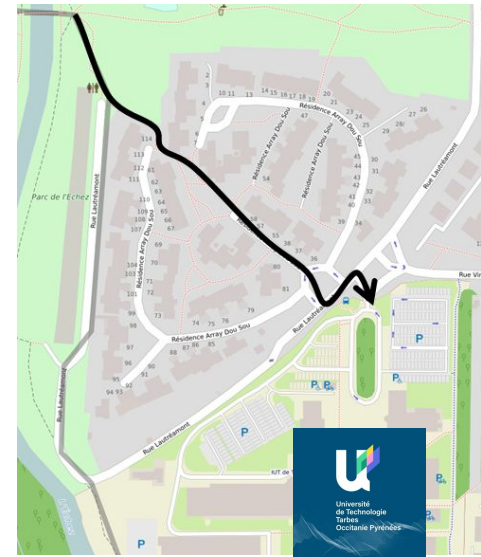
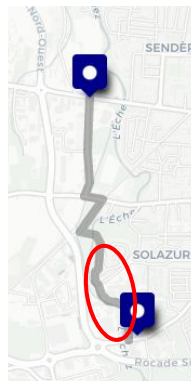


Voie grise - Arrivée à l'UTTOP

- Passage derrière un grillage le long de l'Echez : pose d'un muret ou d'un garde-corps pour éviter le risque de tomber dans l'Echez
- Elargissement + installation d'un revêtement roulant pour conforter la ligne de désir existante



Ou amélioration du passage à travers le lotissement pour arriver à l'entrée Nord





Voie grise - *Résumé*

- Courte voie, facile à mettre en place de par la largeur des rues + passage par le parc de l'Échez
- Utile pour les étudiants qui voudraient aller dans la zone Cognac pour des courses (repas du midi)
- Utile pour relier les voies violette, rouge et verte.



→ Futures pistes cyclables

- Plateaux surélevés / revoir les priorités
- Prévoir les entrées et sorties de pistes cyclables, si compliqué : 2 unidirectionnelles
- Couleur uniforme des aménagements cyclables dans toute la ville et l'agglomération CATLP
- Vrai séparateur pour dissuader l'arrêt et le stationnement sur ces pistes cyclables et verbalisations



Des pistes cyclables... mais pas seulement.

Nous proposons que ce réseau s'inscrive dans un **écosystème vélo** :

- **Stationnements** couverts et sécurisés, dont box, pour les personnes ne pouvant pas stationner leur vélo chez elles, mais aussi près des équipements publics et culturels
- **Bornes d'entretien rapide** (cf. Aureilhan, Voie Verte des Gaves, etc.)
- **Création d'une « Maison du vélo »** gérant le prêt de courte durée et la location longue durée de vélos ou vélocargos, avec ou sans assistance électrique, pour les personnes et familles désireuses de tester les déplacements en véhicule sans moteur (cf. [asso. In'VD](#) et [Maison du vélo du Grand Nancy](#))
- **Ville engagée** dans la démarche [Employeur pro-vélo](#) (pour prêcher par l'exemple)
- **Campagnes d'information** sur l'évolution de la ville et le partage de la voirie



Merci pour votre attention

Contact :
velorutiontarbes@protonmail.com

